

# Plan de développement du Kasai oriental (2023-2027)



JUIN 2023

## Carte géographique de la Province du Kasai-Oriental



## Table des Matières

Sigles et acronymes .....	viii
Liste de tableaux .....	xiii
Liste de graphiques .....	xv
Préface .....	xvi
Remerciements.....	xviii
Résumé Exécutif.....	xix
<b>0. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I. CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION DU PLAN.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1. Présentation de la Province.....</b>	<b>3</b>
<b>I.1.1. Situation physique .....</b>	<b>3</b>
<b>I.1.2. Situation politico-administrative.....</b>	<b>4</b>
<b>Tableau 1 : Entités Administratives de la Province du Kasai-Oriental .....</b>	<b>4</b>
<b>I.1.3. Situation sociodémographique .....</b>	<b>5</b>
<b>I.1.4. Situation économique.....</b>	<b>6</b>
<b>I.2. Développement récent de la Province de 2018-2023.....</b>	<b>7</b>
<b>I.2.1. Secteurs Sociaux :.....</b>	<b>7</b>
<b>I.2.2. Gouvernance .....</b>	<b>11</b>
<b>I.2.3. Secteurs Productifs.....</b>	<b>13</b>
<b>I.2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire.....</b>	<b>14</b>
<b>I.2.5. Environnement et Développement Durable.....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC .....</b>	<b>16</b>
<b>II.1. Secteurs sociaux.....</b>	<b>16</b>
<b>II.1.1. Education, Recherche scientifique et Formation .....</b>	<b>16</b>
<b>II.1.2. Santé Publique (Santé, Nutrition, VIH/ Sida et Covid-19).....</b>	<b>26</b>
<b>II.1.3. Affaires sociales.....</b>	<b>31</b>

II.1.4. Emploi, travail et Prévoyance sociale .....	33
II.1.5. Genre, famille et enfants .....	35
II.1.6. Jeunesse, sports et loisirs .....	38
II.2.1. Gouvernance politique et sécuritaire .....	44
II.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire .....	46
II.3. Secteurs productifs.....	54
II.3.1. Agriculture, Pêche et Elevage.....	54
II.3.2. Mines.....	67
II.3.3. Industries et PME .....	70
Etat des lieux .....	73
II.3.4. Commerce .....	75
II.3.5. Banque, Micro finances et Assurances.....	76
II.3.6. Tourisme.....	77
II.3.7. Culture et arts.....	82
Etat des lieux .....	84
II.4. Infrastructures et Aménagement du territoire.....	86
II.4.1. Infrastructures de Transport.....	86
II.4.3. Communication et Medias .....	95
II.4.4. Urbanisme et Habitat .....	98
II.4.5. Aménagement du territoire.....	102
II.5. Environnement et Développement Durable.....	104
II.5.1. Environnement .....	104
II.5.2. Ressources en eau, hygiène et assainissement .....	105
II.5.3. Forêts et biodiversité.....	107
II.5.4. Développement Rural .....	108
II.6. Analyse de la situation des ODD et des objectifs New Deal .....	112

II.6.1 Situation des ODD .....	112
II.6.2 Le New Deal.....	115
II.3.2. Enjeux .....	118
<b>CHAPITRE III. VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIES .....</b>	<b>119</b>
III.1. Vision de développement de la Province .....	119
III.2. Objectifs Généraux .....	119
III.3. Piliers Stratégiques.....	120
<b>Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel.....</b>	<b>120</b>
Stratégie 1.1. Renforcement du système de l'éducation et de la formation .....	120
Objectif 1 : Améliorer le taux net de scolarisation à tous les niveaux .....	120
Objectif 2 : Développer un enseignement Pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire de qualité.....	121
Objectif 3 : Accroître l'accès, l'équité et la rétention dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel .....	121
Objectif 4 : Améliorer la gouvernance du sous-secteur de l'éducation à tous les niveaux.....	122
Stratégie 1.2. Amélioration des services de Santé, nutrition, VIH/SIDA et lutte contre la COVID-19.....	122
Objectif 1 : Construire et/ou réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires.....	122
Objectif 2 : Former les prestataires sanitaires en matière de prise en charge des maladies et approvisionner les structures sanitaires en médicaments et autres intrants .....	122
Objectif 3 : Assurer une bonne gouvernance du secteur de la santé publique.....	123
Stratégie 1.3. Amélioration de la protection sociale et affaires humanitaires.....	123
Objectif 1: Promouvoir les droits fondamentaux et Assurer une assistance aux groupes vulnérables et défavorisés .....	123
Objectif 2 : Renforcer les capacités du personnel en charge de la protection sociale des groupes vulnérables .....	124
Objectif 3 : Construire et/ou Réhabiliter les infrastructures Sociales en faveur des groupes vulnérables .....	124
Objectif 4 : Mettre en place un système performant de protection sociale.....	124

Stratégie 1.4 : Prévenir les violences basées sur le genre.....	124
Stratégie 1.5. Promotion de la jeunesse, des sports et Loisirs .....	125
Objectif 1 : Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures du secteur de la Jeunesse, des sports et loisirs .....	125
Objectif 2 : Mettre en place un partenariat provincial constructif pour l'employabilité de la jeunesse	126
Stratégie 1.6. Promotion de l'emploi.....	127
Objectif : Promouvoir le plein emploi productif et la prévoyance sociale.....	127
<b>Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix .....</b>	<b>128</b>
Stratégie 2.1. Renforcement de la Gouvernance politique et sécuritaire.....	128
Objectif 1 : Améliorer la gouvernance provinciale et locale .....	128
Objectif 2 : Renforcer les capacités de gestion du développement provincial et local .....	128
Objectif 3 : Améliorer la sécurité intérieure et au niveau des limites inter provinciales .....	128
Stratégie 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire .....	129
Objectif 1 : Améliorer la qualité du service public .....	129
Objectif 2 : Accélérer l'installation de l'Administration Publique Provinciale .....	129
Objectif 3 : Renforcer l'indépendance de la justice et améliorer l'environnement juridique .....	129
Objectif 4 : Promouvoir les droits et libertés du Citoyen .....	129
Stratégie 2.3 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière .....	130
Objectif 1 : Promouvoir le cadre macroéconomique provincial .....	130
Objectif 2 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales .....	130
Objectif 3 : Améliorer le climat des affaires .....	130
Objectif 4 : Renforcer les capacités provinciales de collecte d'impôts et d'autres recettes .....	130
<b>Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie .....</b>	<b>131</b>
Stratégie 3.1. Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage .....	131

Objectif 1 : Promouvoir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité dans la province	131
Objectif 2 : Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création des emplois.....	131
Objectif 3 : Augmenter la production végétale, animale et piscicole.....	131
Stratégie 3.2. Développement du secteur minier.....	132
Objectif : Développer et rendre compétitif l'industrie minière .....	132
Stratégie 3.3. Développement du secteur industriel .....	132
Objectif 1 : Améliorer la gouvernance du secteur .....	132
Objectif 2 : Développer les infrastructures à même de soutenir l'industrialisation de la Province	132
Objectif 3 : Elargir la chaîne de transformation des matières premières localement.....	132
Stratégie 3.4. Développement du Commerce, PME, Banques, Micro finances et Assurances ..	133
Objectif 1 : Réduire les tracasseries administratives et fiscales .....	133
Objectif 2 : Développer le commerce et attirer les investisseurs ou entrepreneurs .....	133
Stratégie 3.5 : Promotion de la culture et arts.....	133
Objectif 1 : Construire et équiper les infrastructures culturelles .....	133
Objectif 2 Former les cadres, agents et partenaires de la culture et des arts .....	133
Objectif 3 : Promouvoir les activités culturelles et les patrimoines culturels, matériels et immatériels de la province.....	133
Stratégie 3.6. Relance du Tourisme.....	134
Objectif 1 : Renforcer le cadre institutionnel .....	134
Objectif 2 : Promouvoir le commerce touristique et la création de l'emploi.....	134
Objectif 3 : Cultiver un tourisme durable.....	134
<b>Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.....</b>	<b>134</b>
Stratégie 4.1. Développement des Infrastructures de Transports.....	134
Objectif : Assurer la mobilité des personnes et des biens et maintenir en état de praticabilité le réseau de transports.....	134
Stratégie 4.2. Développement des infrastructures énergétiques .....	135

Objectif : Améliorer le taux de desserte en électricité et en carburant .....	135
Stratégie 4.3. Développement du numérique .....	135
Objectif 1 : Assurer la couverture médiatique et de former des cadres .....	135
Objectif 2 : Assurer la couverture en PTNTIC.....	135
Stratégie 4.4. Développement de l'urbanisation et de l'habitat.....	136
Objectif 1 : Faire de l'urbanisme un service efficace au profit de la Province.....	136
Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur de l'habitat .....	136
Objectif 3 : Construire les logements sociaux à travers la ville et la province dans le but de lutter contre la carence en logement de la population la plus démunie .....	136
Objectif 4 : Eriger des immeubles du domaine privé pour le logement des fonctionnaires et agents de l'Etat .....	136
Stratégie 4.5. Aménagement du territoire .....	137
Objectif : Protéger et moderniser le patrimoine immobilier de l'Etat .....	137
<b>Pilier 5: Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibré.....</b>	<b>137</b>
Stratégie 5.1. Protection de l'Environnement et Développement Durable.....	137
Objectif : S'adapter et atténuer les effets des réchauffements climatiques .....	137
Stratégie 5.2. Amélioration des services d'Hygiène et assainissement.....	137
Objectif : Réduire sensiblement le taux de pollution environnementale .....	137
Objectif 1 : Augmenter la desserte de la population en eau potable et en électricité .....	138
Objectif 2 : Construire et réhabiliter des infrastructures de développement rural .....	138
<b>CHAPITRE IV. COÛT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL .....</b>	<b>139</b>
IV.1. Estimation de coûts.....	139
IV.2. Modalités de financement .....	142
<b>CHAPITRE V. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>144</b>
V.1. Redevabilité .....	144
V.2. Acteurs de mise en œuvre.....	144



<b>V.3. Mécanisme de suivi-évaluation.....</b>	<b>147</b>
<b>V.3.1. Indicateurs de suivi-évaluation.....</b>	<b>147</b>
<b>V.3.2. Reporting, périodicités et responsabilités .....</b>	<b>148</b>
<b>V.4. Facteurs de risques.....</b>	<b>149</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>152</b>

## Sigles et acronymes

- ACC : Adaptation au Changement Climatique
- ACP : Agence Congolaise de Presse
- AGR : Activité Génératrice de Revenu
- ANAPI : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- ANSER : Agence National d'Electrification et de Service Energétique en milieu rural
- APA : Autorité Politico-Administrative
- APIKOR : Association des pétroliers indépendants du Kasai Oriental
- APSKO : Association des producteurs des semences du Kasai Oriental
- APJ : Agent de Police Judiciaire
- ANR : Agence Nationale de Renseignement
- ASUREP : Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BCC : Banque Centrale du Congo
- BCDC : Banque Commerciale Du Congo
- BCECO : Butreau Central de Coordination
- BELTEXCO : Société Belge de Textile et de Commerce
- BIOPHARCO : Biopharmaceutique du Congo
- BRACONGO : Brassicole du Congo
- CAA : Compagnie Africaine d'Aviation
- CADECO : Caisse d'Epargne du Congo
- CADMEKO : Centre d'Achat et de Distribution de Médicaments Essentiels du Kasai-Oriental
- CAP : Comité d'Alerte Précoce
- CARG : Conseil Agricole et rurale de Gestion
- CCPA : Conseil Canadien de Protection des Animaux
- CCRCC : Comité Consultatif pour le Règlement des conflits coutumiers
- CDF : Franc Congolais
- CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
- CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
- CISM : Centre Intégré de Service multisectoriel
- CLPD : Comité Local de Paix et de Développement
- CLSP : Comité Local de Sécurité et de Paix
- CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- CNSSAP : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat
- CMFG : Centre Multifonctionnel Genre
- CO : Cycle d'Orientation
- COPEMECO : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises

- CPC : Communauté Presbytérienne du Congo
- CPE : Conseil Provincial de L'Enfant
- CREC : Considérations relatives à la Communication des risques et à l'Engagement Communautaire
- CRONG : Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement
- CRS : Centre de Rattrapage Scolaire
- CS : Centre de Santé
- CS/KOR : Cercles Sportifs du Kasai-Oriental
- CSU : Couverture Sanitaire Universelle
- DAIPN : Domaine Agro-Industriel Présidentiel N'sele
- DFID : Département britannique pour le développement international
- DGDA : Direction Générale des Douanes et Assises
- DGI : Direction Générale des Impôts
- DGM : Direction Générale de Migration
- DGR-KOR : Direction Générale des Recettes du Kasai-Oriental
- DPS : Direction Provinciale de la Santé
- DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives
- ENA : Ecole Nationale d'Administration
- ENERKA : Energie du Kasai
- ENABEL : Agence Belge de Développement
- EP : Ecole Primaire
- EPSS : Evaluation des Prestations des Services de soins de Santé
- EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
- ERFJ : Entente Rurale de Football des Jeunes
- ERF/KOR : Ententes Rurales de Football du Kasai-Oriental
- ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire
- ETD : Entité Territoriale Décentralisée
- ETEC : Structure Entre Terre et Ciel
- EUFJ : Entente Urbaine de football des jeunes
- FAO : Food and Agriculture Organization
- FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- FEC : Fédération des Entreprises du Congo
- FENAPEC : Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises
- FONER : Fonds National d'Entretien Routier
- FOSA : Formation Sanitaire
- FPI : Fonds de Promotion de l'Industrie
- GARD : Gestion Axée sur le Résultat de Développement
- HGR : Hôpital Général de Référence
- HTA : Hypertension Artérielle

- IBTP : Institut du Bâtiment des travaux Public
- INERA : Institut National d'Etudes et Recherche Agronomique
- INPP : Institut National de Préparation Professionnelle
- INS : Institut National de la Statistique
- IPS : Indices de Parité entre les Sexes
- ISP : Institut Supérieur Pédagogique
- ISPTK/MIBA : Institut Supérieur Pédagogique Technique Du Kasai
- IST : Infection Sexuellement Transmissible
- ITPR : Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
- JPO : Jeune Professionnel
- LMD : Licence Master Doctorat
- MIBA : Minière de Bakwanga
- MICS : Multiple Indicators Cluster Survey
- MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo
- MUFFA : Mutuelle Financière des femmes africaine
- MW : Mégawatts
- NTIC : Nouvelle Technique d'Information et de la Communication
- NU : Nouvelle Unité
- OCC : Office Congolais de Contrôle
- OCDD : Observatoire Congolais de Développement Durable
- ODD : Objectif de Développement Durable
- OEV : Orphelins et Enfants Vulnérables
- OGEFREM : Office de Gestion du Fret Multimodal
- OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
- OIM : Organisation Internationale de Migration
- ONEM : Office National d'Emploi
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OP : Organisation Paysanne
- OPA : Offre Public d'Achat
- OPJ : Officier de Police Judiciaire
- OR : Office des Routes
- OVD : Office de Voirie et Drainage
- PADIR : Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales
- PAP : Plan D'Action Prioritaire
- PCA : Paquet Complémentaire d'Activités
- PCIMA : Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition aigüe
- PDL : Plan de Développement Local
- PE : Permis d'Exploitation
- PF : Planification Familiale

- PMEA : Petite et Moyenne Entreprise et Artisanat
- PMI : Petite et Moyenne Industrie
- PMKO : Projet de Maïs du Kasaï-Oriental
- PNSD : Plan National Stratégique de Développement
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPDS : Plan Provincial de Développement Sanitaire
- PONA : Politique Nationale d'Assainissement
- PR : Permis de Recherche
- PRISE : Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-Economiques
- PRODAKOR : Programme de Désenclavement du Kasaï-Oriental
- PTA : Programme de Travail Annuel
- PTF : Partenaire Technique et Financier
- PTNTIC : Poste Télécommunication et Nouvelle Technologie de l'Information et Communication
- PVA : Programme Volontariste Agricole
- PVH : Personne Vivant avec Handicap
- RACOU : Rassemblement Congolais des Jeunes
- RCCM : Registre de Commerce et Crédits Mobiliers
- RDC : République Démocratique du Congo
- RENATELSAT : Réseau National de Télécommunications par Satellite
- RN : Route Nationale
- RTNC : Radio Télévision Nationale Congolaise
- SACIM : Société Anhuï Congo d'Investissement Minier
- SCPT : Société Commerciale de Poste et Télécommunication
- SECOPE : Service de Contrôle et Paie des Enseignants
- SENASEM : Service National de Semences
- SIDA : Syndrome Immuno- Déficience Acquise
- SMNEA : Santé de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant, et Adolescents
- SNCC : Société Nationale de Chemin de fer du Congo
- SNEL : Société Nationale d'Electricité
- SOCODA : Société Congolaise des Droits Auteurs et des Droits Voisins
- SOGAKOR : Société Gazeuse du Kasaï Oriental
- SONAS : Société Nationale d'Assurance
- SSEF : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation
- TA : Taux annuel
- TBA : Taux brut Annuel
- TBC : Tuberculose
- TBS : Taux Brut de Scolarisation
- TMB : Trust Merchant Bank
- TNS : Taux Net de Scolarisation
- TRANSCO : Transport du Congo



- UAC : Union Africaine de Commerce
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfant
- UNITA : Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire
- UNITI : Unité Nutritionnelle Thérapeutique Intensive
- UOM : Université Officielle de Mbuji mayi
- USAID : Agence américaine pour le développement
- VBG : Violence Basée sur les Genres
- ZS : Zone de Santé

## Liste de tableaux

▪ Tableau n°1 : Entités Administratives de la Province du Kasai Oriental.....	4
▪ Tableau n°2 : Répartition de la population du Kasai-Oriental par tranches d'âges... 6	6
▪ Tableau n°3 : la situation des écoles en Province ... ..	10
▪ Tableau n°4 : Données scolaires 2019-2023.....	19
▪ Tableau n°5 : Répertoire d'établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire.....	21
▪ Tableau n°6 : Evolution des centres de formations professionnelles par année.....	24
▪ Tableau n°7 : Evolution apprenants par année.....	24
▪ Tableau n°8 : Evolution de formateurs par année.....	24
▪ Tableau n°9 : Centres de Santé normés.....	29
▪ Tableau n°10 : Représentation des femmes dans les organes de prise de décision.....	35
▪ Tableau n°11 : Ligues sportives et nombre d'athlète au Kasai-Oriental... ..	40
▪ Tableau n°12 : Les infrastructures sportives au Kasai-Oriental... ..	41
▪ Tableau n°13 : Répartition des magistrats dans la Province.....	48
▪ Tableau n°14 : Répartition des populations en insécurité alimentaire.....	54
▪ Tableau n° 15 : Production de la Pêche en 2020.....	58
▪ Tableau n° 16 : Production de la Pêche en 2022.....	58
▪ Tableau n° 17 : commercialisation.....	59
▪ Tableau n°18 : Infrastructures.....	60
▪ Tableau n°19 : Aquaculture... ..	62
▪ Tableau n° 20 : Les fermes de gros bétail opérationnels.....	64
▪ Tableau n°21 : Production de l'élevage en 2022.....	64
▪ Tableau n°22 : conservation.....	65
▪ Tableau n°23 : Infrastructures .....	65
▪ Tableau n°24 : Evolution des statistiques de Production industrielle.....	68
▪ Tableau n°25 : Production Artisanale.....	69
▪ Tableau n°26 : Principales industries de la Province.....	70
▪ Tableau n°27 : Statistique des PME et l'artisanat.....	73
▪ Tableau n° 28 : les sites touristiques de la province du Kasai oriental... ..	78
▪ Tableau n°29 : Principales unités ou associations culturelles et artistiques opérationnelles.....	84
▪ Tableau n°30 : Statistiques des passagers et frets aériens.....	90
▪ Tableau n°31 : Potentiel hydroélectrique du Kasai-Oriental.....	93

- Tableau n°32 : Statistiques des ouvrages réalisés dans le domaine de la construction..... 104
- Tableau n°33 : Espèces exploitées et Noms Vernaculaires.....111
- Tableau n°34 : Situation des axes routiers dans le Kasai-Oriental.....113
- Tableau n°35 : Axes routiers identifiés afin de délocaliser l'axe RN2 Tshiala - Mpanya Mutombu dans le Territoire de Katanda 202Km.....114
- Tableau n°36 : Package priorisé des cibles et indicateurs ODD..... 119
- Tableau n°37 : Spectre..... 120
- Tableau n°38 : Synthèse des coûts par Piliers.....147
- Tableau n°39 : Reporting, périodicités et responsabilités.....153

## Liste de graphiques

- Répartition des Coûts par piliers en pourcentage.....141
- Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial.....145

## Préface



La province du Kasai-Oriental jadis considérée comme la capitale mondiale du diamant industriel vit actuellement des heures sombres de son existence, suite aux causes conjoncturelles aggravantes occasionnées par la chute des cours mondiaux du diamant

combinée aux troubles politico-militaires, ainsi qu'à la mauvaise gestion de certaines sociétés minières à l'occurrence la MIBA, sans omettre la crise économique et financière engendrée par la pandémie de Coronavirus en République Démocratique du Congo et particulièrement dans le Kasai-Oriental. Cette situation a dégringolé le tissu industriel du Kasai-Oriental constitué essentiellement des sociétés minières, laissant ainsi la population dans un sous-développement criant.

A cet effet, le Gouvernement Provincial du Kasai-Oriental, compte redorer le blason du Kasai-Oriental en faisant d'elle où il fait beau vivre, qui offre à ses populations des meilleures opportunités d'épanouissement aussi au plan matériel qu'humain afin de permettre à la population de sortir de la pauvreté dans laquelle elle est plongée, et d'atteindre la résilience.

Ainsi, conformément à l'article 204 alinéa 29 de la Constitution du 18 février 2006, qui fait de la planification provinciale, une matière de compétence exclusive aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, et en tenant compte à la recommandation de doter toutes les provinces de la RD Congo des Plans de Développement Provinciaux, faite par le Président de la République, Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, lors du séminaire de renforcement des capacités de gouverneurs des provinces du 13 au 15 mai 2019, la jeune province du Kasai oriental avait comme ambition d'élaborer son cadre programmatique.

Je suis très heureux que cette aspiration se matérialise par ce présent document qui traduit en son sein, les aspirations de tous les acteurs de développement de notre chère province, afin d'actionner son développement socioéconomique.

Ce Plan de Développement Provincial 2023-2027, en sigle PDP, présente la vision projetée pour le quinquennat à venir de la province, en fixant les objectifs et les actions concrets à mettre en œuvre, tout en s'articulant sur les piliers découlant du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ci-après :

- **Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;**
- **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;**
- **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;**
- **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;**
- **Protection de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et équilibré.**

A travers ce plan, la province entend :

- **Accroître les secteurs générateurs de recettes ;**
- **Diversifier l'économie provinciale au-delà du secteur diamantifère**
- **Redynamiser et accroître son industrialisation ;**
- **Promouvoir des droits humains dans un environnement d'une paix et sécurité soutenues ;**
- **Mobiliser les investissements privés et ceux des partenaires techniques et financiers ;**
- **Moderniser l'Administration publique Provinciale ;**
- **Valoriser le capital humain et la protection de l'environnement.**

Ce Plan de Développement Provincial constitue l'unique cadre programmatique fédérateur de référence de toutes les stratégies et actions du Gouvernement Provincial du Kasaï-Oriental et de ses partenaires au développement sur la période allant de 2023 à 2027. Il est le fruit du peuple EST-KASAÏËN, et est dédié particulièrement à la population du Kasaï-Oriental pour le développement socioéconomique de notre chère et belle province.

**Mathias KABEYA MATSHI ABIDI**

*Gouverneur de province*

## Remerciements



*e* présent Plan de Développement a été élaboré suivant une approche participative impliquant les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers au travers des ateliers.

Tenant compte du cadre stratégique du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Gouvernement Provincial a choisi d'impulser le processus de développement de la Province pour la période 2023-2027 autour des stratégies sectorielles, objectifs spécifiques et actions prioritaires assorties des indicateurs de suivi et de résultats en conformité avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'analyse du spectre de fragilité provinciale, de la prise en compte des effets pervers de la pandémie Covid-19, aux domaines du Programme d'Actions d'Istanbul et l'Adaptation aux changements climatiques.

La réalisation de ce travail a bénéficié de l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui a pris en charge l'organisation des ateliers. Qu'il trouve ici, l'expression de ma profonde gratitude.

C'est ici l'occasion de remercier tous les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile et tous les sectoriels pour l'excellent travail abattu. Je suis très convaincu que sans leur participation active et leur franche coopération, ce document n'aurait pas pu être élaboré de manière plus participative.

Enfin, Je tiens à remercier le Ministère National du Plan pour son accompagnement dans l'élaboration de ce Plan de Développement.

**Delors KALETA TSHIAMALA**

*Ministre Provincial du Plan*

## Résumé Exécutif

Le présent document est structuré en cinq chapitres, dont le premier, porte sur **le cadre provincial de l'élaboration du Plan**. Dans ce chapitre, il est fait une brève présentation de la Province. Un aperçu sur la situation physique, la situation politico-administrative et la situation sociodémographique est fait grâce à la revue documentaire. Aussi, les réalisations récentes de développement pour la période de 2018-2023 ont été prises en compte dans ce chapitre.

Le deuxième chapitre intitulé **Etat des lieux et Diagnostic**, traite des questions relatives à la Gouvernance de la Province dans ses dimensions Politique et Sécuritaire, Administrative et Judiciaire, et économique et financière ; aux secteurs productifs, aux infrastructures et à l'environnement. Dans chaque secteur, il est fait un état de lieux et une analyse diagnostique basée sur les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM). Enfin, les défis et enjeux de développement de la Province sont ressortis à partir de ces états des lieux et diagnostics.

Dans le troisième Chapitre dont l'intitulé est **Vision, Objectifs et stratégies**, la Province présente sa vision quinquennale de Développement obtenue à partir de la vision nationale édictée par le PNSD, et définit les objectifs stratégiques à atteindre en partant de cibles des Objectifs de Développement Durable priorisées, des objectifs New Deal et des recommandations de l'Adaptation aux Changements Climatiques. Tous les objectifs définis sont logés dans les différents piliers retenus conformément au Plan National Stratégique de Développement.

Le quatrième Chapitre concerne le **Coût et financement du Plan de Développement**. Le coût de la mise en œuvre de ce Plan de développement est estimé à **CDF 4.058.182.230.000** pour la période allant de 2023 à 2027 répartis en cinq (5) piliers stratégiques, soit une moyenne annuelle de **CDF 811.636.446.000**. Le premier pilier intitulé « **Valorisation du Capital Humain, développement social et culturel** » est estimé à **CDF 1.525.781.770.000**, couvrant 37,60 % du coût total du PAP ; le deuxième pilier énoncé comme suit « **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'état et consolidation de la paix** » est évalué à **CDF 48.705.000.000**, représentant 1,20 % du coût total du PAP ; le troisième pilier sur la « **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie** », est estimé à **CDF 1.517.382.000.000**, représentant 37,39 % du coût total ; le quatrième pilier intitulé « **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures** », est estimé à **CDF 772.960.000.000** et couvre 19,05% du coût total et le cinquième pilier ayant comme titre « **Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré** » est évalué à **CDF 193.353.460.000**, représentant 4,76 % du coût total du PAP.

Le cinquième et dernier Chapitre énonce le **Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDP**. Il s'agit d'un dispositif qui a été mis en place pour permettre de faire le suivi de la mise en œuvre du PDP et du PAP à travers les acteurs concernés par cette mise en œuvre.

## **0. Introduction**

La Constitution de la République Démocratique du Congo, promulguée le 18 février 2006, a opté pour la décentralisation comme mode de gestion de la chose publique, en créant trois paliers de pouvoir : Central, Provincial et Local. Ce choix stratégique reconnaît aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD), la responsabilité de planifier leur propre développement et de prendre en charge le développement économique de leurs collectivités.

Ainsi, la planification régionale (provinciale) est devenue une compétence exclusive des collectivités locales. Les Provinces et les ETD sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, financières et techniques (cfr. Article 3 de la Constitution).

En effet, depuis l'éclatement de la grande Province du Kasai-Oriental en 3, la nouvelle Province du Kasai-Oriental ne dispose pas encore d'un cadre programmatique fédérateur de toutes les stratégies et actions du Gouvernement Provincial et de ses partenaires au développement. Une situation qui a obligé la province à naviguer à vue, à l'abri de tous les investissements tant nationaux qu'étrangers.

C'est à cet effet que la Province du Kasai-Oriental vient d'élaborer son Plan de Développement Provincial assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires pour la période allant de 2023 à 2027 afin de pouvoir d'une part, concrétiser ses ambitions de croissance et d'autre part offrir à ses filles et fils des conditions de vie meilleures et des opportunités d'épanouissement compatibles avec le potentiel naturel et humain de la Province.

L'option de faire cette planification offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue d'impulser le processus de développement de la Province autour des objectifs et des stratégies assorties des actions prioritaires en se conformant au PNSD (2019-2023), aux engagements relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD), à l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC), aux domaines du Programme d'Actions d'Istanbul et aux objectifs du New Deal.

Ce plan a été élaboré suivant les orientations générales fixées dans le Plan National Stratégique (PNSD), lequel décline la marche du pays comme un jeu séquentiel qui consiste à conduire la RDC au niveau de pays à revenu intermédiaire en 2030, de pays émergent en 2040 et de pays développé en 2050, tout en identifiant les principales actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et dans le moyen terme.

Cette option traduit la volonté de la Province de renforcer la fonction planification - programmation – budgétisation – suivi-évaluation pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2023-2027, suivant l'approche Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD) d'une part, et de concilier les impératifs de la

vision stratégique de développement avec ceux de la gestion économique et financière au quotidien, en vue de la recherche des solutions idoines aux problèmes en présence, d'autre part.

Dans cette démarche, le Kasai-Oriental entend desserrer toutes les contraintes qui pèsent sur son processus de développement et diversifier son économie en mettant en valeur toutes ses potentialités, notamment ses ressources naturelles et humaines, et tirer profit de toutes les opportunités.

Ainsi, les actions prioritaires qui découlent de la stratégie feront l'objet d'une référence dans les choix budgétaires et les allocations des ressources dans le cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Ce présent travail est subdivisé en 5 chapitres :

- **Chapitre I : Cadre Provincial de l'élaboration du Plan.**
- **Chapitre II : Etat des lieux et diagnostic.**
- **Chapitre III : Vision, objectifs et stratégies.**
- **Chapitre IV : Coût et financement du Plan de Développement.**
- **Chapitre V : Dispositifs de Mise en œuvre.**

## CHAPITRE I. CADRE PROVINCIAL DE L'ELABORATION DU PLAN

### I.1. Présentation de la Province

#### I.1.1. Situation physique

La Province du Kasaï-Oriental est située au centre de la République Démocratique du Congo. Elle borde les Provinces du Kasaï Central à l'ouest, du Sankuru au Nord, et de la Lomami au Sud, et s'étend sur une superficie de 9.699 km<sup>2</sup>. Elle est issue du démembrement en 2015 de l'ancienne Province du Kasaï-Oriental suivant le processus de décentralisation.

C'est la plus petite de 25 provinces y compris la ville de Kinshasa. Elle est comprise entre les coordonnées géographiques de 23° 35' 23" de longitude Est, de 6° 8' 13" de latitude sud et de 400 à 800 m d'altitude.

La Province est couverte principalement par deux formations végétales : la forêt au Nord et la savane au Sud. Cette forêt a presque totalement disparue et s'évalue à 12,2% contre 98,8% de la savane herbeuse.

Quant à l'hydrographie, la Province comprend un bassin de rivières qui s'orientent presque toutes vers le Nord pour alimenter le Sankuru où elles se jettent. Il s'agit principalement de la rivière Mbuji-Mayi située principalement à l'Est et, tout en longeant le Territoire de Tshilenge et la ville de Mbuji-Mayi au sud, ainsi que les Territoires de Katanda et de Lupatapata.

Il y a également la rivière Kalelu venant de Ngandajika dans la Province sœur de la LOMAMI qui se jette dans la rivière Tshilemba (Lubilanji) au niveau de Nkusu (Territoire de Tshilenge) et de Muembia (Territoire de Katanda), pour se verser en suite dans la rivière Sankuru.

Il y a lieu de signaler en plus le cours d'eau Lukula qui se jette dans la rivière Lubi au niveau de Bena Kazadi dans le secteur du lac Munkamba. Elle traverse essentiellement le Territoire de Kabeya Kamuanga et se verse dans le Sankuru.

Les dépôts récents (Kalahari) sont des sables fins plus ou moins argileux couvrant une partie importante de la Province du Kasaï-Oriental et qui forment une couverture épaisse et continue au Nord du parallèle 5°30' Sud.

Les sols de la Province appartiennent au groupe des ferra sols (sur roches non différenciées) avec teneur en argile de plus de 20%, sans où avec faible réserve minérale, sans structure et à faible rapport limon/argile.

La Province comprend trois réseaux de transports à savoir le réseau routier, le réseau aérien et les Voies navigables. Le réseau routier est composé des routes nationales, Provinciales et de dessertes agricoles dont la plupart sont dans un état de délabrement très avancé.

Tandis que le réseau aérien ne comprend qu'une seule plaine nationale. Toutefois, la province reste aussi largement tributaire des échanges commerciaux par la voie ferrée nationale Ilebo-Kananga-Tshimbulu-Mwene Ditu-Kamina-Lubumbashi.

Aussi, le Kasai-Oriental dépend de la plus longue voie fluviale du pays constituée du fleuve Congo qui est l'une des artères vitales du point de vue transport, commerce et écoulement des produits<sup>1</sup>.

### 1.1.2. Situation politico-administrative

L'organisation politique de la Province repose sur deux Institutions à savoir : **L'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial**. Aussi, l'Administration Publique et les services publics provinciaux sont composés de Services Nationaux Décentralisés et Déconcentrés, des Services Techniques Spécialisés ainsi que des Directions Provinciales des Entreprises Publiques et paraétatiques.

**Tableau 1 : Entités Administratives de la Province du Kasai Oriental**

N°	Ville/ Territoires	Superficie (km <sup>2</sup> )	Chefferies/Quartiers/secteurs/communes	Nombre de groupements
1	VILLE DE MBUJI MAYI	136,56 km <sup>2</sup>	Kanshi, Bipemba, Diulu, Muya et Dibindi	0
2	TSHILENGE	2.021 km <sup>2</sup>	Kabimba, Lukalaba et Tshilenge.  <b>Secteurs</b> : Kalelu, Kalonji-Sud, Lukalamba et Tshuka/Tshipuka.  <b>Chefferie</b> : Kampatshi.	28
3	KABEYA KAMUANGA	4.500 km <sup>2</sup>	Kalela	8
			Lac Munkamba	19
			Mpemba	7
			Ndomba	4
4	KATANDA	1.836 km <sup>2</sup>	Baluba Lubilanji	3
			Mutuayi	5
			Nsangu	3
			Tshitolo	5
			Mudiba	3

<sup>1</sup> PNUD, Profil Pauvreté et conditions de vie du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 2016, page 4

5	LUPATAPATA	2.397 km <sup>2</sup>	Mukumbi	6
			Kabala	1
			Mulenda	6
6	MIABI	1.747 km <sup>2</sup>	Kakangayi	12
			Movo- Nkatshia	4
			Tshijiba	11
			Tshilundu	8

Source : Division Provinciale du Plan

### I.1.3. Situation sociodémographique

La population du Kasai-Oriental est estimée à 5.336.402.000 habitants sur une superficie de 9616 Km<sup>2</sup>, elle a une densité très élevée, soit 554 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui est de très loin supérieur à la densité de 36 habitants/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du pays reparti à 11,6% en milieu urbain et 88,4 en milieu rural et est constituée de 49,6% d'hommes et de 50,4% de femmes.

La désagrégation de cette population par âge donne les indications suivantes : 0,01% d'enfants de moins d'une année, 0,3 % d'enfants de 0 à 14 ans et 0,3 % d'enfants de 0 à 17 ans. La fourchette de la population féminine est naturellement de 52% de l'ensemble de la population. Elle est composée majoritairement de bantous et minoritairement de pygmées<sup>2</sup>.

La structure de la population laisse apparaître l'image d'une population caractéristique des pays en développement avec une forte proportion de jeunes et une faible proportion de personnes âgées : 54,4% de la population ont moins de 20 ans. L'âge moyen est de 23,6 ans. La taille moyenne des ménages (4,88) est moins élevée que dans les autres provinces. Et, la polygamie y est très répandue.

Le Chef-lieu de la Province à savoir la ville de Mbuji-Mayi, se trouve être l'entité la plus peuplée de la province d'habitant sur une superficie de 135 Km<sup>2</sup> avec une densité estimée à 2 643 000 habitants.

Il y a lieu de signaler que la population du Kasai-Oriental est aussi regroupée dans les chefs-lieux de territoires et dans les agglomérations ci-après : Kabue, Lukalaba, cité de Boya, Kena Nkuna, Tshilenge centre, Katanda centre.

Le Kasai-Oriental se caractérise par une langue commune, le Tshiluba qui est l'un des éléments majeurs de cohésion au sein de la province mais on note aussi une part importante de la population qui parle d'autres langues nationales notamment le Lingala (10%) et le Swahili (20%) dans certains territoires.

<sup>2</sup> PNUD, Profil Pauvreté et conditions de vie du Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi, 2016, page 5

La principale tribu est la tribu LUBA-LUBILOLANJI et est répartie dans différents groupements dont Bakwa Dishu, Bakua Mulumba, Bena Mulenga, Bakwa Bubale, Bakwa Kalonji ka Mpuka, Bena Kalubi, Bakwa Kashila, Kalenda Kashila, Kasansa, Tshinanu, Luabeya, Bena Bilonda, Bena Kabimba, Bena Mbuyamba, Bena Ndala, Bena Kabula, Bena Tshisuaka, Bajilanga, Bena Nshimba, Bena Kapuya, Bena Muembia, Bakua Lonji, Bakua Tshinene, Bakua Kande, Bakua Mbuyi, Bakua Nyemba, Bakua Bowa, Bakua Ndaba, Bena Kabindi, Bakua Ndaya, Bakua Nseka, Bakua Njiba, Bena Nkelenda, Bajambelu, Bena Madiatu et Bena Muteba.

**Tableau 2 : Répartition de la population du Kasai-Oriental par tranches d'âges**

POPULATION	N O M B R E			Sources des données	Année
	M	F	Total		
0-11 mois	106728	106728	213455	Projection à partir de la population 2019	2020
12-59 mois	400230	394895	795124		
5-14 ans	773779	779115	1552894		
15-49 ans	1141991	1227374	2369365		
50 –64 ans	133411	154755	288166		
65 ans et plus	58701	58701	117401		
<b>Total</b>	<b>2614838</b>	<b>2721566</b>	<b>5.336.402</b>		

Source : DPS SANTE 2020

#### 1.1.4. Situation économique

La province du Kasai-Oriental dispose d'une ressource minière principale qui est le diamant industriel mais dont la production a fortement chuté ces dernières années. L'exploitation industrielle est assurée par les sociétés MIBA et SACIM. La MIBA qui connaît de nombreuses difficultés depuis plusieurs années avec une chute très sensible de sa production.

Malgré cette richesse minière, l'agriculture reste l'activité principale de la province du Kasai-Oriental. Mais les principales productions, très souvent tournées vers l'autoconsommation, sont les aliments de base (le manioc, le maïs, l'arachide, le riz, etc.). L'élevage y est très peu développé.

On y trouve aussi quelques cultures industrielles mais qui sont faiblement développées (café et palmier à huile) et n'ont pas d'impact significatif ni sur l'économie de la province ni sur le revenu des ménages.

Comme dans les autres provinces de la RDC, l'incidence de la pauvreté, qui donne la proportion de pauvres, est importante dans le Kasai-Oriental (62,3%). La population de cette province est très jeune puis que la moitié a moins de 15 ans.

Le chômage y est relativement très élevé (3,82% d'employés) car la majorité de la population en âge de travailler est insérée dans le secteur primaire (dont l'agriculture et l'activité extractive).

## I.2. Développement récent de la Province de 2018-2023

Il s'agit, ici, de présenter les différentes réalisations des acteurs au développement du Kasaï-Oriental sous la coordination de différents Gouvernements Provinciaux durant la période 2018-2027 suivant les divers secteurs au développement (**Sociaux, Gouvernance, Productifs, Infrastructures et Aménagement du territoire, et Environnement**).

### I.2.1. Secteurs Sociaux :

Pour les secteurs sociaux, les réalisations phares ont été les suivantes :

#### ❖ SANTE

- Acquisition 22 concentrateurs à oxygène avec l'appui de Chemonics et banque mondiale ;

Au chapitre des constructions, nous signalons :

- **Zone de santé de BIBANGA :**
  - Construction du centre de santé KATABUA (partenaire PESS) ;
  - Construction du centre de santé TSHILUILA avec PRISE ;
  - Construction du centre de santé de TSHIBILA avec le PDL 145 territoires ;
  - Travaux de Construction du centre de santé de KABALA 1 PDL 145 Territoires ;
  - Travaux de Construction du centre de santé MOLOLA ;
  - Travaux de Construction du centre de santé KAPONJI ;
  - Travaux de Construction du centre de santé MANDJA ;
  - Travaux de Construction du centre de santé MUEMBIA ;
  - Travaux de Construction du centre de santé LUKANGU ;
- **Zone de santé de MUKUMBI**
  - Construction du centre de santé TSHILUNDE (PRISE) ;
  - Travaux de Construction du centre de santé BAKWA MULUMBA avec le PDL145 territoires.



▪ **Zone de santé de CITENGE**

- Travaux de Construction du centre de santé de KABUE avec PDL 145 territoires ;
- Travaux de Construction du centre de santé MPANAMA avec PDL145 territoires.

▪ **Zone de santé de TSHISHIMBI**

- Construction du centre de santé de TSHIABA avec SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé de BENA MBALA SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé TSHIBOMBO avec SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé NZEVU TSHILANDA avec PRISE ;
- Construction de l’HGR de Tshishimbi Save the children ;
- Construction du centre de santé à TSHIANGA PDL-145T (non équipé) ;
- Construction du centre de santé à BAKWA NZEVU PDL-145T (non équipé) ;
- Construction du centre de santé de BAKWA TSHIBUYI PDL-145T (non équipé) ;
- Construction du centre de santé à MULENDA à TSHIBOMBO PDL-145T (non équipé).

▪ **ZONE DE SANTE DE MIABI**

- Construction du centre de santé de KATENDE et MIKETA par SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé de BENA TSHIMUNGU et BAKWA TSHIJIBA par GAVI/UNOPS ;
- Construction d’un centre hospitalier de BOYA par la SACIM (non équipé) ;
- Construction d’un centre de santé à BENA MBAYI PDL-145T (en cours de construction) ;
- Construction d’un centre de santé à BAKWA MBUYI PDL-145T (en cours) ;
- Construction d’un centre de santé à TSHIJIBA PDL-145 T (En cours).

▪ **ZONE DE SANTE DE CILUNDU**

- Construction du centre de santé KALEYA par PRISE ;

- Construction du poste de santé BAKWA TSHIALA et BAKWA MBIYE avec la redevance minière et la rétrocession.

▪ **ZONE DE SANTE DE KABEYA-KAMUANGA**

- Construction du centre de santé KABAYA-KAMUANGA et poste de santé MULOWAYI par GAVI/UNOPS ;
- Construction de la maternité LUKULA par l’OMS ;
- Construction du centre de santé TSHIYAMBA par SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé MATADI et DIKUNDI par PRISE ;
- Construction du centre de santé MPANDA et DIBULA par PDL145 Territoires ;
- Construction du centre de santé de KABEYA MILEMBA (en cours de construction) ;
- Construction du centre de santé à MPOYI KASEYA PDL-145T (en cours).

▪ **Zone de santé de KASANSA**

- Construction du centre de santé LAC LOMBA par SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé DISANGA et NTANDA par PRISE.

▪ **Zone de santé de TSHILENGE**

- Construction du centre de santé BENA KALOMBO par SAVE THE CHILDREN ;
- Construction du centre de santé TSHIBUMBA par PRISE ;
- Construction de 10 centres de santé de référence avec énergie solaire, 109 latrines publiques par le Projet PRISE financement RDC-BAD (planification) ;
- Construction du poste de santé de KAMPATSHI et TSHIMPUMA par NDi ;
- La construction des HGR de Kansele et de la Muya avec le financement du FPI.

❖ **EDUCATION**

1) **EPST**

Le tableau ci-après montre d’une part les écoles construites et celles en cours de construction durant la période allant de 2018-2023.

**Tableau 3 : la situation des écoles en Province de 2022-2023 (écoles construites et en construction)**

ENTITE	NOMBRE D'ÉCOLES CONSTRUITES	NOMBRE D'ÉCOLES EN COURS DE CONSTRUCTION
VILLE DE MBUJIMAYI	3	0
MIABI	9	24
KABEYA KAMUANGA	9	14
LUPATAPATA	1	14
KATANDA	9	20
TSHILENGE	1	28
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>100</b>

Source : Divisions Provinciales EPST kasaï-oriental I et II

## 2) ESU

- Travaux de construction et modernisation de l'Université officielle de Mbuji mayi ;
- Acquisition d'une clinique universitaire par l'Université officielle de Mbuji mayi ;
- Changement de l'ancien système d'enseignement vers le nouveau système LMD ;
- Transformation de l'Université de Mbuji mayi campus de TSHIKAMA en Université publique et prise en charge de son personnel par le trésor.

## 3) Formation professionnelle

- Lancement des travaux de construction d'un centre de formation professionnelle dans le territoire de tshilenge à LUKALABA ;
- Lancement de la Construction d'un centre de formation professionnelle à Kabeya-Kamwanga à KENANKUNA.

## ❖ Emploi et travail

- Travaux de construction du bâtiment de la caisse nationale de sécurité sociale des agents publics CNSSAP en sigle ;

- Construction du bâtiment de l’Institut National de préparation professionnelle INPP en sigle.

❖ **Genre, famille et enfants**

- Construction et équipement de la banque mutuelle financière des femmes africaines « MUFFA » dans la commune de la MUYA ;
- Construction et équipement du Centre Intégré de Service multisectoriel « CISM » pour la Division Provinciale du genre pour la prise en charge des survivantes des VBG sur financement MAGNA ;
- Construction et équipement du Centre multifonctionnel Genre (CMG) moderne pour le Conseil Provincial de la Femme avec disponibilité d’un fonds pour les micro-crédits, les AGR (Activités Génératrices des revenus pour l’Autonomisation des femmes et des jeunes filles par le Projet PRISE financement RDC-BAD.

❖ **Eau**

- Travaux de réhabilitation et d’extension du réseau d’approvisionnement en eau potable pour la couverture de la ville de Mbujji-Mayi à l’horizon 2035 par le Projet PRISE et ENABEL ;
- Appui aux producteurs de l’eau à Luamba et à Lukamba (territoire de Tshilenge) ;
- Construction de huit (8) mini-réseaux d’eau potable avec marchés dans les agglomérations de 10.000 à 20.000 habitants : Miabi, Kena Nkuna/kabeya Kamwanga, Tshilunde, Bakwa Sumba, Tshilenge, Katende, Tshibombo, Lukalaba et Tshinanu) pour les besoins des populations projetés à 2035 le Projet PRISE financement RDC-BAD.

❖ **Affaires sociales**

- Construction du CRS (centre de rattrapage scolaire) dans le territoire de Miabi (privé) ;
- Construction du CRS dans la commune de la Muya par Unicef ;
- Construction du CRS AMINATA à tshibombo par Save the children ;
- Appui aux sinistrés du Territoire de Katanda.

### I.2.2. Gouvernance

Les réalisations phares sont :

- Organisation régulière du Conseil Provincial de Sécurité ;
- Installation de 4 comités locaux de paix et de sécurité dans 4 communes urbaines ;
- Libération des détenus conformément à l'Ordonnance n°22/254 du 27/Déc/2022 portant sur la grâce présidentielle ;
- Mise en place du Comité provincial de Règlement des Conflits des pouvoirs Coutumiers ;
- Création de la Direction Provinciale de Gestion des Marchés Publics ;
- Recrutement, formation et affectation dans divers services provinciaux des Jeunes Professionnels et énarques ;
- Construction d'un centre de formation de la police dans le territoire de Tshilenge ;
- Construction d'un bâtiment administratif à Tshilenge ;
- Construction du bureau provinciale de la DGM à MBUJIMAYI ;
- Construction du bâtiment administratif de la DGM à KABEYA KAMUANGA ;
- Construction du bâtiment administratif de la DGM à MIABI ;
- Construction de 2 bâtiments administratifs de la police de proximité dans la commune de DIULU ;
- Construction de 3 bâtiments administratifs de la police de proximité dans la commune de BIPEMBA ;
- Construction de 3 bâtiments administratifs de la police de proximité dans la commune de MUYA ;
- Construction de 3 bâtiments administratifs de la police de proximité dans la commune de BIPEMBA ;
- Construction du bâtiment administratif dans le Territoire de KABEYA KAMUANGA ;
- Construction du bâtiment administratif dans la chefferie de BAKUA KALONJI ;
- Construction de la salle de réunion dans la commune de DIBINDI ;
- Construction de la salle de réunion dans la commune de KANSHI ;
- Construction en cours de la salle de réunion de la Mairie ;
- Réhabilitation du bâtiment administratif du secteur de KAKANGAYI ;

- Construction de la résidence officielle du chef de secteur de KAKANGAYI ;
- Construction de la salle polyvalente de la commune rurale de MIABI ;
- Construction de la résidence officielle du chef de secteur de TSHILUNDU ;
- Construction de la résidence officielle du chef de secteur de TSHIJIBA ;
- Construction de la résidence officielle du chef de secteur de MOVO NKATSHIA ;
- Construction de la résidence officielle du chef de secteur de MULENDA.

### I.2.3. Secteurs Productifs

Pour les secteurs productifs, les actions phares sont :

- Récolte de 100 hectares de maïs sur les sites des Projets (Kalenda, Kashila et Luamwela) ;
- Projet Réhobotha de 8000 hectares en exploitation répartis en 6 sites (Lupatapata/Bakwa Mulumba, Bakwa Nsumpi, Kabeya Kamuanga/Tshiyamba) avec une première production de 400 tonnes/an sur 1100 hectares, 400 têtes de bovins, 10.000 œufs/semaine avec 4500 pondeuses ;
- Reprise timide de la production minière de la MIBA et la réhabilitation de la laverie et des creuseurs artisanaux ;
- Lancement du Projet Volontariste Agricole à Nkwadi ;
- Relance des activités de la Ferme Présidentielle de Lukelenge (DAIPN) ;
- Instauration du Programme de Réserves Stratégiques Alimentaires dans les 5 territoires ;
- Financement de plusieurs projets de jeunes par ENABEL à travers son réseau incubakor ;
- Financement de plusieurs femmes entrepreneurs par la BAD ;
- Lancement du projet TRANSFORME au Kasai Oriental ;
- La vaccination des petits ruminants (18.057 chèvres et moutons) ;
- La réalisation des études de préfaisabilité et de faisabilité du site hydroélectrique de TSHIBASA en vue de l'érection de centrale hydroélectrique de TSHIBASA d'une puissance estimée de 50 MW.

#### I.2.4. Infrastructures et Aménagement du territoire

- Exécution des travaux du Projet « Tshilejelu » de construction et de modernisation de 25 km de la voirie de Mbuji-Mayi ;
- Installation en cours de la fibre optique à Mbuji-Mayi ;
- Lancement des travaux de dragage et de balisage de la rivière Lubi partant du port de Ndomba au port de Lusambo sur la rivière Sankuru, à ce jour les travaux sont aux arrêts ;
- Exécution des travaux de construction et modernisation de l'aéroport de Bipemba aux standards internationaux ;
- Le projet d'éclairage public (système solaire) en cours d'exécution ;
- Exécution des Projets chemonics wash de l'USAID sur la gouvernance des infrastructures de base ;
- Travaux de lutte anti érosive sur l'avenue des écoles par OVD sur financement du FONER ;
- Travaux d'assainissement à Kasamayi par OVD (construction des caniveaux et chambres de chute) ;
- Projet de modernisation de 35 Km de la voirie urbain par SAFRIMEX sous la supervision de l'OVD ;
- Exécution du projet TSHILEJELU initialement exécuté par CREC 7 remplacé par l'entreprise CGCD dont le contrat est déjà signé pour inefficacité ;
- Travaux de construction de l'érosion MULAMBA wa MPOYI par l'entreprise CGCD sous la supervision de l'OVD sur Financement du FONER ;
- Projet de modernisation de 14 Km de la voirie urbaine par l'entreprise JMC sous la supervision de l'OVD ;
- Le renforcement de la chaussée de 38 Km sur la RN1, Mbujimayi-Bena Mpunga exécuté par l'entreprise CREC7 sous la supervision de l'Agence des Grands Travaux (AGT) ;
- Projet d'asphaltage de la RN1, Mbujimayi-Kananga exécuté par SAMCRETE ;
- Construction de la centrale photovoltaïque de CIPUKA, les travaux en cours d'exécution ;
- Construction, Réhabilitation des réseaux de distribution de la REGIDESO ;
- Travaux d'entretien mécanisé sur la RN1, axe routier Kabeya Kamuanga – Lac Mukamba par l'Office de Route sur financement du FONER.

### I.2.5. Environnement et Développement Durable

- Démarrage du Projet de boisement et reboisement dans le territoire de Miabi et Lupatapata ;
- Stabilisation de 5 têtes d'érosions (ravins : Bobo, Mbuyi Mulomba, Tshiamba, St Léonard et Tubondo) ;
- Assainissement Rond-Point Kalala wa Nkata (financement FONER) ;
- Assainissement Avenue Kashala Bonzola ;
- RN1 : Mbuyi-Mayi – Munkamba, des travaux de points à temps financés par FONER sont en cours d'exécution par l'Office des Routes ;
- RN2 : Mbuyi-Mayi – Katanda vers Kabinda réhabilitée par AMECO, son état est bon mais, nécessite les travaux d'entretien permanent ;
- Entretien et maintenance des axes suivants : Tshiala – Mpanya Mutmbo,
- Entretien (Mbuyi-Mayi – Boya – Kamiji) sont financés par FONER, PADIR et (SACIM).

## CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Dans ce chapitre, Il sera question d'établir les inventaires (états des lieux ou bilans) et les diagnostics sectoriels en faisant ressortir les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces.

### II.1. Secteurs sociaux

Les secteurs sociaux rassemblent des secteurs qui exercent des activités sociales offrant des services d'assistance sociale. Ils comprennent les services qui répondent aux besoins d'individus et groupes présentant des malaises émotifs et psychologiques, des difficultés socio-économiques, une incapacité de gestion autonome de la vie quotidienne des relations personnelles. Il s'agit de : (i) l'éducation, Recherche scientifique et Formation ; (ii) la santé publique (Santé, Nutrition, VIH/SIDA et Covid-19) ; (iii) l'Emploi et travail ; (iv) les Affaires sociales ; (v) le Genre, famille et enfants ; (vi) la Jeunesse et nouvelle citoyenneté ; sports et loisirs.

#### II.1.1. Education, Recherche scientifique et Formation

##### II.1.1.1. Education

Le secteur de l'Education porte sur les activités qui permettent la promotion des facultés intellectuelles de l'individu en vue de sa contribution efficace au développement de la société. Ces activités s'opèrent à trois étapes dans ses sous-secteurs qui sont :

L'Enseignement Primaire Secondaire et Technique qui s'occupent de l'enseignement formel pour les enfants de 3 à 17 ans organisé à trois niveaux :

- Maternel pour la tranche d'âges de 3 à 5 ans en vue de promouvoir le réveil de l'enfant nécessaire à son développement intellectuel ;
- Primaire à la tranche d'âges de 6 à 11 ans aussi appelé Enseignement Fondamental pour développer les aptitudes de l'enfant à écrire, lire et calculer

Et Secondaire destiné aux enfants de la tranche de 12 à 17 ans pour l'initiation des enfants dans les divers domaines de la vie selon la filière suivie par tel ou tel enfant.

L'Enseignement non Formel dans les Affaires Sociales en vue de la récupération des enfants qui viennent en retard dans le système de l'Education.

L'Enseignement Supérieur et Universitaire pour la poursuite des études jusqu'à la spécialisation dans les domaines de la vie

Et actuellement le sous-secteur de la Formation Professionnelle Art et Métiers a aussi vu le jour pour s'occuper de la formation accélérée des adolescents et adultes sur des métiers dans la vie.

#### II.1.1.1.1. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST)



Vue d'une école à Mbuji mayi

L'EPST organise l'enseignement formel à trois niveaux qui sont :

##### A. Le niveau pré-primaire

Pour les enfants de 3 à 5 ans. A ce niveau l'enseignement est facultatif et non gratuit. Il est en grande partie organisé par le secteur privé à 66% selon l'annuaire 2019-2020.

##### B. Au niveau de l'Enseignement Primaire

Pour les enfants de 6 à 11 ans. A ce niveau, l'enseignement porte un caractère obligatoire et est gratuit. Cette gratuité ne concerne que les écoles primaires publiques.

##### C. Au Niveau de l'Enseignement Secondaire

La Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation (SSEF) distingue : (i) Le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire ex CO ; (ii) le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

- Le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (ex Cycle d'Orientation) qui fait partie de l'Education de base avec l'enseignement Primaire ;
- Le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire qui comporte les cycles longs des filières générales, normales et techniques ;

- L'Enseignement Technique et Professionnel.

#### II.1.1.1.1. Enseignement pré-primaire, Primaire, Secondaire et Technique

- **Etat des lieux**

La Province compte deux provinces éducationnelles à savoir : le Kasaï Oriental 1 couvrant la ville de Mbuji-Mayi, les territoires de Tshilenge, de Katanda et de Lupatapata ; et le Kasaï Oriental 2 couvrant les territoires de Miabi et Kabeya Kamuanga.

A l'instar d'autres provinces du pays, la Province du Kasaï Oriental n'a pas hérité de la colonisation assez d'infrastructures scolaire, celles qui existent sont en nombre insuffisant et se trouvent dans un état de délabrement très avancé. Ce qui explique l'inadéquation actuelle entre la demande scolaire et les infrastructures existantes.

La Province du Kasaï Oriental est parmi les quatre provinces de la République ayant les plus faibles Taux Nets de Scolarisation (TNS) au primaire en 2016, selon E-QUIBB1. Son TNS de 68,9% vient après celui des Provinces de Tshuapa (66,9 %), de Lualaba (65,7%) et de Mongala (64,6%), alors que la moyenne nationale est de 78,1%. Elle occupe presque le même rang pour la scolarisation de filles avec un score de 63,7% alors que ce TNS atteint le sommet national de 90,7% au Kwilu.

Les données de l'annuaire statistique de 2019- 2020 dénotent une augmentation du TNS de l'ordre de 10% à 78,5% avec effets induits de la gratuité. Le Taux Brut de Scolarisation s'est stabilisé entre 89,1% et 89,6% de 2017 à 2018 tandis que le TBA (taux brut d'admission) est passé de 118,8% entre 2017-2018 à 127,9% entre 2019-2020 et pour la même période, le TA est passé de 58,2% à 65%.

Elle fait également partie des sept provinces dont le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est inférieur à 100%. « Son TBS se situe à 99,2% au primaire devant ceux de la Mongala (96,6%), du Sud Kivu (96,3%), du Haut-Lomami (93,2%), du Lualaba (92,9%), du Tanganyika (79,0%), et de l'Ituri (78,6%). Alors que la moyenne nationale du TBS est de 105,5%. On trouve le score le plus élevé dans la Province de Bas-Uélé qui a un TBS de 124,5% ». <sup>3</sup>Le ratio élèves/enseignant est passé de 40 entre 2017-2018 à 68 entre 2019-2020, ce qui constitue une preuve éloquent de la surcharge de l'enseignant de loin supérieure à la norme de 45 élèves au maximum. La quasi-totalité des enseignants au niveau primaire ont un niveau de formation initiale requis pour l'enseignement soit 98% d'après les données de l'annuaire 2019-2020.

---

<sup>3</sup> INS, Annuaire statistique 2019, Kinshasa 2020

La Province se trouve parmi les quatre provinces au taux élevé de déperdition scolaire, la proportion des redoublants entre 2019-2020 est de 8% déjà proche de 10%. Les infrastructures scolaires n’offrent pas un cadre pour un enseignement de qualité car plus ou moins 32% d’après l’annuaire 2019-2020 sont en matériaux non durables et face aux défis de la gratuité, les besoins en construction et équipements scolaires sont plus qu’urgents pour offrir à la jeunesse des meilleures opportunités de formation pour l’avenir.

Quant à l’enseignement professionnel, il n’est pas aussi développé que l’enseignement général. Sur l’ensemble des classes organisées dans la province, selon l’Annuaire statistique Nationale 2019-2020 a révélé que 1% des élèves au secondaire suivent les filières professionnelles, 17% fréquentent les filières techniques tandis que 51% sont des options du secondaire générale alors que 31% font la pédagogie générale.

Le déficit en écoles et centres de formation technique professionnel prive de la Province des moyens de former une main d’œuvre qualifiée pour soutenir l’entrepreneuriat et les petites et moyennes entreprises (PME) , créer des emplois et résorber le chômage des jeunes.

**Tableau n°4 : Données scolaires 2019-2023**

DONNEES DU NOMBRE D'ECOLES ET CLASSES/ EFFECTIFS ELEVES ET ENSEIGNANTS 2022-2023									
N°	NIVEAU	ECOLES	CLASSES	ELEVES	FILLES	% FILLES	ENSEIGNANTS	Femmes	% Femmes
1	PRES-SCOLAIRE	171	387	9971	4620	46%	410	327	80%
2	PRIMAIRE	1387	17274	551614	262011	47%	10425	2469	24%
3	SECONDAIRE	693	6396	180268	73499	41%	9385	1157	12%
<b>Total</b>		<b>2251</b>	<b>24057</b>	<b>741853</b>	<b>340130</b>	<b>46%</b>	<b>20220</b>	<b>3953</b>	<b>20%</b>

Source : Division EPST

- Analyse diagnostique**

**Forces :** L’existence de deux Divisions de l’EPST; l’augmentation du taux de scolarisation ainsi que celui de transition du primaire au secondaire; la présence des enseignants ayant le niveau requis en ce qui concerne l’enseignement primaire; l’organisation des sessions de formation continue des enseignants; la construction des salles de classes dans certaines écoles; l’effectivité de la gratuité de l’enseignement primaire dans les écoles publiques; la distribution des manuels scolaires à toutes les écoles, tant publiques que privées ; la vulgarisation des instructions contre les antivaleurs en faveur des enseignants

et des gestionnaires et sensibilisation des communauté sur la scolarisation ; construction et équipement de nouvelles écoles et classes; réalisation des revues annuelles de performance à tous les niveaux à partir de l'école ; signature de la convention scolaire par les confessions religieuses, opérationnalisation de la mutuelle de santé des enseignants dans la Province.

**Faiblesses :** la vétusté et l'insuffisance des infrastructures aux standards internationaux ; insuffisance en équipements en moyen d'enseignement ; irrégularité des activités de monitoring et des tests des acquis scolaires ; non prise en compte des terrains scolaires lors du lotissement dans les centres urbains ainsi que la spoliation des certains terrains scolaires ; effets induits de la gratuité avec les classes pléthoriques ; l'inexistence des représentations des institutions bancaires dans certaines contrées ce qui induit le retard dans la paie des enseignants ; inscription tardive des enfants à l'école par rapport à l'âge de scolarité ; faible taux de préscolarisation et de l'enseignement spécial (enseignement des sourds mués et aveugles.)

**Opportunités :** la gratuité de l'enseignement dans les écoles primaires publiques ; l'existence des PTF ; implication des communautés et des confessions religieuses (œuvres sociales); la volonté manifeste du pouvoir en place de revaloriser la fonction enseignante.

**Menaces :** Le faible pouvoir d'achat de la population ; la dépravation des mœurs à travers les réseaux sociaux ; les catastrophes naturelles surtout les ravins et les orages ; conflits coutumiers ; la modicité de la rémunération pour le personnel et des frais de fonctionnement dans les écoles primaires publiques, le manque de frais de fonctionnement au secondaire et en maternelle, la non prise en charge des nouvelles unités, vieillissement du personnel et non mise en retraite des enseignants éligibles ; retard dans la délivrance des pièces d'études (bulletins et diplômes); manque de subvention pour les Etablissements du secteur privé.

#### II.1.1.1.2. Enseignement Supérieur et Universitaire

- **Etat des lieux**

L'enseignement dans le secteur de l'ESU est assuré par deux corps : académique et scientifique. Dans le premier cas, nous retrouvons 72 professeurs dont 4 femmes ; tandis que le deuxième cas comprend les chefs de travaux et assistants.

Le corps académique est composé de : (i) 01 professeur émérite, (ii) 14 professeurs ordinaires, (iii) 17 professeurs foules, (iv) 32 professeurs associés et (v) 08 docteurs.

Chaque établissement fait recours aux professeurs visiteurs selon les besoins exprimés par des filières organisées et les moyens financiers disponibles.

Toutefois, pour pallier à l'insuffisance en termes numérique des professeurs, certains cours dans différents établissements d'enseignement supérieur et universitaire tant du secteur public que privé sont dispensés par des chefs de travaux et des assistants. Cette dernière décennie, il est constaté un accroissement tant sur les effectifs des étudiants que sur le nombre des institutions d'enseignement supérieur et universitaire.

Ainsi, l'on est passé en 2020 de 8967 étudiants du secteur public contre 1881 étudiants du secteur privé<sup>4</sup>. Actuellement, le nombre de ces institutions s'élève à 21. Les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°5: Répertoire d'établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire**

N°	ETABLISSEMENTS	DENOMINATION	SECTEUR	LIEU/TERRITOIRE
1	UNIVERSITES	Université Officielle de Mbuji-Mayi	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Université de Mbuji-Mayi	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Université Protestante au Cœur du Congo	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Université de TSHILENGE	PRIVE	Tshilenge
		Centre Universitaire Libre du Congo (CULC)	PRIVE	Mbuji-Mayi
2	ISNTITUT SUPERIEURS PEDAGOGIQUE/ISP	Institut Supérieur Pédagogique et Technique de la Kanshi	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieur Pédagogique	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieur Pédagogique	PUBLIC	Kabeya-Kamuanga
		Institut Supérieur Pédagogique de TSHILENGE	PUBLIC	Tshilenge
3	ISNTITUT SUPERIEURS DES SCIENCES ET TECHNIQUES	Institut Supérieur des Techniques Médicales Saint Luc	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieur des Techniques Médicales	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieur des Techniques Médicales	PUBLIC	Miabi
		Institut Supérieur des Techniques Médicales	PRIVE	Kalenda
		Institut Supérieur du Commerce	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieure du Commerce, Sciences Infirmières et Développement	PRIVEE	Mbuji-Mayi
		Institut des Bâtiments et Travaux Public	PUBLIC	Mbuji-Mayi
4	INSTITUT SUPERIEUR D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques ISEA/MUKONGO	PUBLIC	Tshilenge
5	INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION ET TECHNIQUES	Institut Supérieur de Gestion et Techniques	PRIVE	Mbuji-Mayi
6	INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbuji-Mayi	PRIVE	Mbuji-Mayi

		Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbuji-Mayi	PUBLIC	Mbuji-Mayi
7	INSTITUT SUPERIEUR	Institut Supérieur Techniques d'Informatique Appliquée	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Institut universitaire du Congo de Mbuji-Mayi	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieur des Techniques Appliquées	PUBLIC	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieure des Sciences de Santé de la Croix-Rouge	PRIVE	Mbuji-Mayi
		Institut Supérieure des Techniques Médicales de TSHILENGE	PUBLIC	Tshilenge

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** L'existence des institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire ; l'opérationnalisation de l'Agence provinciale d'assurance-qualité/ESU dans chaque établissement public ; l'existence des professeurs, chefs de travaux et assistants qualifiés ; l'existence de l'école doctorale (dans certaines filières) ; l'organisation de diverses filières ; l'existence des étudiants en nombre important ; le nombre important des finalistes du secondaire fournis chaque année ; organisation du troisième cycle dans les Universités et Instituts Supérieurs.

**Faiblesses :** les faibles moyens financiers dans le secteur ; la non prise en charge des nouvelles unités dans le secteur public ; le manque de subventions aux établissements du secteur privé ; le faible équipement des établissements de l'ESU ; le faible accès à l'internet pour les étudiants ; l'insuffisance de bibliothèques et laboratoires modernes dans les établissements de l'ESU ; le vieillissement du corps professoral, le manque de moyen de transport pour étudiants, insuffisance des bâtiments modernes pour les Etablissements d'enseignement supérieur et universitaire ; insuffisance des bibliothèques virtuelles ; insuffisance des homes pour étudiants.

**Opportunités :** la présence des PTF ; l'existence des possibilités d'étudier en lignes ; l'avènement du système LMD.

**Menaces :** la faible fourniture de l'énergie électrique ; l'insuffisance de financement dans la recherche ; l'insuffisance des cliniques universitaires pour la recherche en médecine ; l'insuffisance des sociétés/entreprises pouvant accueillir les stagiaires.

### II.1.1.1.2. Recherche Scientifique

- **Etat des lieux**

La recherche constitue une des missions des institutions d'enseignement supérieur et universitaire. Pour ne pas déroger à celles-ci, les universités et instituts supérieurs de la province ont créé des revues afin de faciliter une émulation des œuvres de l'esprit. Ces revues permettent aux corps académique et scientifique de publier les articles et livres dans plusieurs domaines. Car la production scientifique demeure un facteur déterminant pour l'extension de la science, la promotion des auteurs et la renommée des institutions.

La présence des bibliothèques physiques et virtuelles dans certains établissements et filières permet à la communauté estudiantine de rédiger des travaux de fin de cycle et



mémoires. Dans cette même foulée, les étudiants ont mis sur pieds des cercles culturels dans chaque filière en vue de développer la culture du débat scientifique dans les milieux académiques. Ces cercles sont très impliqués dans l'organisation matérielle des conférences, colloques ou journées scientifiques, en collaboration avec des départements et sections de ressort.

La province est choisie parmi les quatre pools de la RD Congo autorisés à organiser le troisième cycle. Cette école doctorale pourra

accueillir les apprenants provenant des institutions d'enseignement supérieur et universitaire de l'espace grand Kasai et d'ailleurs, en vue de préparer la relève du corps académique vieillissant.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** L'existence des revues de publication scientifique ; l'existence des structures estudiantines d'appui à la recherche ; l'existence des chercheurs qualifiés dans divers domaines ; existence de l'INERA à KALENDA KASHILA.

**Faiblesses :** l'insuffisance d'experts qualifiés en la matière ; le faible appui financier dans le secteur ; la modicité de la rémunération et de frais de fonctionnement dans les établissements publics ; la non prise en charge de nouvelles unités ; le manque de subvention dans le secteur privé ; l'insuffisance en équipement de bibliothèques, ateliers, laboratoires, etc. ; la faible utilisation de NTIC accès à l'internet pour les étudiants ;

l'insuffisance en infrastructures de qualité ; l'absence du partenariat interuniversitaire ; le vieillissement du corps professoral.

**Opportunités :** La présence des Partenaires Techniques et Financiers ; le développement des établissements d'enseignement supérieurs et universitaires (publics et privés).

**Menaces :** la faible fourniture en énergie électrique ; l'absence des recherches sur les ressources génétiques ; le manque de fonds pour la recherche ; l'esprit de sabotage et de destruction par la population locale ; le manque de cliniques universitaires pour la recherche en médecine.

### II.1.1.1.3. Formation professionnelle et métiers

- **Etat des lieux**



La société congolaise souffre d'une carence de main d'œuvre qualifiée pour assurer la reconstruction et la relance économique du pays. D'où la nécessité de former et mettre sur le marché de l'emploi des ouvriers et des techniciens qualifiés dans les filières prioritaires pour le développement du pays en général et celui de la Province du Kasaï-Oriental en

particulier.

La formation professionnelle et métiers s'occupe de l'éducation non formelle.

**Tableau n°6 :** Evolution des centres de formations professionnelles par année.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Centre de formation professionnelle	0	0	0	189	189	154	154
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>154</b>	<b>154</b>

**Tableau n°7 :** Evolution apprenants par année

Années	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Apprenants	0	0	0	0	0	0	204	125	312	190	507	205	2962	1183
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>329</b>	<b>502</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>4145</b>	<b>4145</b>

**Tableau n°8 : Evolution de formateurs par année**

Années	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Formateurs	0	0	0	0	0	0	300	144	325	160	346	168	300	100
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>444</b>		<b>485</b>		<b>514</b>		<b>400</b>	

Source : direction provinciale de la formation professionnelle et métiers

Concernant le taux d’alphabétisation, il sied de relever que le taux **d’alphabétisation de la population de 15 ans et +** au Kasai-Oriental est en moyenne de 53,6% pour 73,3% des hommes et 36,9 des femmes.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l’existence de l’Antenne Provinciale de l’INPP ; la présence des formateurs qualifiés ; l’existence des centres de formation et de rattrapage.

**Faiblesses :** le faible budget alloué au secteur ; la vétusté et l’insuffisance des infrastructures de formation ; l’insuffisance des centres de formation ; le taux élevé d’analphabétisme ; le vieillissement des formateurs ; l’insuffisance des formateurs qualifiés.

**Opportunités :** le développement du Partenariat Public-Privé ; la Présence des PTF.

**Menaces :** l’attraction des zones minières ; la pauvreté des parents.

## II.1.2. Santé Publique (Santé, Nutrition, VIH/ Sida et Covid-19)

- **Etat des lieux**

Avec la réforme du système de santé, la province est divisée en Division Provinciale de la Santé (DPS) qui est une structure décentralisée et l'Inspection Provinciale de la Santé (IPS) qui est quant à elle déconcentrée et toutes deux entités couvrent l'étendue de la province.



La DPS compte 19 zones de santé comportant 317 aires de santé (toutes couvertes par un centre de santé dont 127 normés soit 40,1%), 7 hôpitaux généraux de référence (Tshilenge, Miabi, Kasansa, Bibanga, Bonzola, Lukelenge et Kansele) sur 19 prévus et un hôpital général appelé Dipumba à côté de quelques centres spécialisés en ophtalmologie, pédiatrie, gynécologie obstétrique et médecine

interne. Tous ces Centres de Santé et Hôpitaux Généraux de Référence sont chargés de la mise en œuvre de la stratégie des soins de santé primaires sous la supervision et l'encadrement du niveau intermédiaire ou provincial. De toutes ces Etablissements de soins de santé (ESS), seules 60,3% offrent un paquet de service de base, 40,1% disposent des infrastructures des soins répondant aux besoins des patients contre 58% des équipements de base (EPSS 2017-2018).

Selon la même enquête, 67% des FOSA offrent le service de la Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition aigüe (PCIMA), 34% n'importe quelle méthode de Planification Familiale (PF), 36% un service de dépistage VIH-SIDA contre 32,2% le service de diagnostic de la Tuberculose (TBC) bien que seulement 76% d'entre elles disposent d'un traitement de première intention de cette dernière maladie, 31% des services de consultations prénatals sont formés en soins prénatals de même que 78% des ESS offrant l'accouchement normal disposent d'un prestataire permanent selon un horaire établi.

Quant au paludisme, 100% des établissements de soins qui offrent le service de diagnostic et ou traitement du paludisme disposent des ACT. Mais globalement, nous observons des ruptures récurrentes en médicaments et autres commodités notamment les antirétroviraux, les vaccins, les antituberculeux, les antipaludéens, les médicaments contre les infections respiratoires aigües, la diarrhée, contre le VIH-SIDA, la TBC, la SMNEA... Néanmoins, la province possède une centrale de distribution régionale des

médicaments(CADMEKO) qui dispose d'une disponibilité avoisinant 70% des médicaments essentiels, à côté d'une usine pharmaceutique en faillite (Biopharco). Outre les structures formelles de soins, la population Est-kasaïenne recourt aussi à la médecine traditionnelle et à l'automédication.

Signalons que cet accès aux soins est souvent limité suite aux difficultés financières. En effet, la tarification forfaitaire n'est organisée que dans quatre (21%) zones de santé (Miabi, Tshilenge, Tshishimbi et Kasansa) bénéficiant de la subvention de l'Union Européenne à travers le Projet Unis pour la santé et l'éducation (NDICI). Ce qui constitue un véritable défi pour la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Quant au personnel en santé, la province observe une pléthore du personnel administratif, Pro-santé (infirmiers, techniciens de laboratoire, ...) et médecins presque dans toutes les zones de santé au regard des structures de santé existantes, dont pour la plupart sont sans salaire ni prime de l'Etat. Un autre constat est que la plupart des médecins cliniciens sont généralistes dans nos hôpitaux. En effet, selon le rapport de la revue annuelle 2018, 72% du personnel sont constitués des pro-santés et administratifs nouvelles unités (NU) dont 29% et 28% non primés successivement, quand bien même 22% des matriculés (toute catégorie confondue) ne sont ni payés ni primés. Signalons aussi que 3% du personnel éligible à la retraite sont dans l'attente.

Le ratio médecin-lit en province est de 28 pour 100 lits et celui infirmier-lit est de 167 pour 100 lits. Par rapport à la population, le ratio est de 1 médecin pour 1000 habitants et 5 infirmiers pour 1000 habitants. Ceci prouve à suffisance un besoin pertinent de construction des infrastructures sanitaires en province.

Les infrastructures sanitaires sont pour la plupart délabrées, moins et sous équipées. Très peu de CS et HGR ont bénéficié de la réhabilitation et ou construction ces dernières années. En effet, les cinq dernières années, 5 HGR (26%) ont été construits et ou réhabilités. Il s'agit de l'HGR Tshilenge, Tshishimbi (construits et équipés), l'HGR Miabi (réhabilité et équipé) et par contre, Muya et Kansele sont en pleine construction. Quant aux CS, seuls 6,6% soit 21 CS ont été construits et équipés dans 8 ZS (Miabi, Tshilenge, Kasansa, Tshishimbi, Kabeya kamuanga, Mukumbi, Bibanga et Cilundu). Concernant la construction des postes de santé nous avons : Tshilenge et cilundu avec 2 postes de santé chacune. Les zones de santé avec établissements dont les constructions sont en cours, nous avons : Bibanga : 6 centres de santé avec appui PDL 145T, Mukumbi 1 centre de santé appui PDL 145T, Tshilenge : 2 centres de santé. Concernant les partenaires, PRISE a construit 9 centres de santé, GAVI/UNOPS : 4 structures dont un poste de santé, SCI : 8 structures, PDL145T : 9 dont 3 sont déjà terminés et redevance minière et rétrocession : 2 Postes de santé.

Globalement tous les bureaux administratifs (IPS, DPS et ZS) sont logés dans des bâtiments propres excepté trois ZS (Diulu, Lubilanji, Lukelenge et Mpokolo) qui demeurent encore dans la location.

Les structures sanitaires de la province sont réparties en milieux urbain et rural. L'unique particularité est que 99% des structures de santé urbaine (dans la ville de Mbuji-Mayi) sont privées mais intégrées au système. Il en est de même du personnel de santé qui est plus concentré dans le milieu urbain. En vue de faciliter la transmission de l'information sanitaire, tous les niveaux de la pyramide sanitaire provinciale ont été dotés en VSAT qui ne fonctionnent pas bien depuis un temps et le personnel renforcé dans la gestion de l'outil DHIS2, qui constitue la source principale de l'information sanitaire au pays. Pour pallier à la non fonctionnalité de VSAT, 14 zones de santé sont appuyées en fly box avec l'appui de PROSANI/USAID mais les bureaux DPS sont appuyés par Save the Children.

La surveillance des maladies reste assurée malgré les épidémies de choléra et rougeole qui ont sévi ces trois dernières années et sont restées sous contrôle. Actuellement, la province fait face à la pandémie de COVID 19 avec 82 cas dont 13 décès depuis le début de cette catastrophe mondiale en province le 17 août 2020 jusqu'au 21 septembre 2021. Malheureusement, la majorité de la population n'observe pas les mesures barrières contre cette maladie.

Le système sanitaire du Kasai-Oriental, avec son ministère provincial de la santé comprend deux niveaux de la pyramide sanitaire, à savoir : le niveau intermédiaire qui compte la Division Provinciale de la Santé ainsi que l'Inspection Provinciale de la Santé ; et le niveau périphérique représenté par les 19 Zones de Santé subdivisées chacune en Aires de Santé offrant le paquet minimum d'activités (PMA) dans les CS, HGR offrant le paquet complémentaire d'activités (PCA), et le tout gravitant autour d'une équipe cadre de la Zone de Santé.

Avec le paramétrage de toutes les structures dans la plateforme DHIS2 2.33.6 nouvelle version, la province regorge 545 formations sanitaires, réparties dans 317 aires de santé de 19 Zones de Santé.

Le profil épidémiologique de la province reste dominé par le paludisme (58,8%), les infections respiratoires aiguës (16,5%), ainsi que la fièvre typhoïde (15,4%). La province fait partie de 2 premières au pays dans la notification des cas de tuberculose multi-résistante, elle a enregistré successivement de 2019 (98 cas), 2020 (183 cas), 2021 (183 cas) et en 2022 (188 cas)

Au chapitre d'épidémies, le choléra qui est réapparu en 2018 après sa première apparition en 2003 a fait dégât et a touché toutes les 19 ZS de la province bien qu'à des degrés différents; depuis 2018 la maladie a persisté et la fin de l'épidémie est intervenue

en juin 2021 (déclaration par l'autorité provinciale), avec un taux de létalité est resté élevé à 4,5%; cependant quelques cas sporadiques ont été déclarés au cours de l'exercice 2022 par endroits ,avec un cumul de 65 cas dont les TDR ont été positifs dont 12 décès et le taux de létalité à 18,46%.

La province du Kasai-Oriental est en épidémie de rougeole dans toutes ces 19 ZS, dont 11 ont organisé la riposte, à savoir : MIABI, KABEYA KAMUANGA, TSHISHIMBI, LUBILANJI, MUYA, NZABA, LUKELENGE, BONZOLA, TSHILENGE, KASANSA et MUKUMBI.

Cette maladie connaît une apparition cyclique à chaque 2 à 3 ans et elle a influé négativement sur la vie de la communauté ; C'est le cas du vécu de 2019 où la province a connu une grande épidémie de rougeole ayant fait 11899 malades parmi lesquels 125 décès (Taux de létalité a été de 1,05%), puis en 2022 où la province a notifié un total de 12145 des cas dont 106 décès et le taux de létalité à 0,8%.

Le Kasai-Oriental n'a pas été épargné par la pandémie de COVID- 19 pour laquelle le premier cas a été confirmé en date du 17 août 2020 par le laboratoire INRB à Kinshasa. La mortalité des enfants de moins d'un an a été à 3 pour 1000 naissances vivantes ; un taux qui reste difficile à estimer par suite d'un nombre relativement élevé d'accouchements qui se font à domicile et de la faible notification des cas de décès.

A propos de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Kasai-Oriental est une province minée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le taux de prévalence de la malnutrition chronique est 42,8% chez les enfants de moins de cinq, par rapport aux enfants de moins de cinq ans avec malnutrition aiguë Sévère la prévalence a été de 5,6%, et les raisons de cette insécurité sont entre autres la pauvreté, la flambée des prix des denrées alimentaires, l'attrait très faible vers l'agriculture et l'élevage, les conflits des terres etc. Le risque d'insécurité couvre aussi l'exploitation irrationnelle et à large échelle des forêts lié au non-respect des normes d'une exploitation forestière en termes de déboisement et reboisement (MICS 2018).

Malgré les efforts considérables, les mortalités infantiles et infanto-juvénile en province restent encore élevées, loin de normes souhaitées par l'OMS pour la mortalité infanto-juvénile soit d'au moins 25 décès pour 1000 naissances vivantes. En effet, en huit ans soit de 2010 à 2018, les deux mortalités ont baissé presque de moitié : la mortalité infantile est passée de 96 à 57 décès sur 1000 naissances vivantes et celle infanto-juvénile de 156 à 82 décès sur 1000 naissances vivantes (MICS 2010 et MICS 2018).

Tableau n°9 : Centres de Santé normés

N°	Zones de santé	Nb. Total d'AS planifiés	Nb CS Normés	% des CS avec PMA complet
1	BIBANGA	17	8	35,1%
2	BIPEMBA	19	5	31,6%
3	BONZOLA	16	8	40%
4	CILUNDU	15	6	40%
5	CITENGE	18	7	33,3%
6	DIBINDI	13	5	46,2%
7	DIULU	19	9	31,6%
8	KABEYA KAMUANGA	15	10	33,3%
9	KANSELE	15	9	40%
10	KASANSA	18	3	22,2%
11	LUBILANJI	15	7	13,3%
12	LUKELENGE	19	3	35,7%
13	MIABI	14	11	35,7%
14	MPOKOLO	15	5	31,3%
15	MUKUMBI	16	3	31,3%
16	MUYA	19	6	26,3%
17	NZABA	18	3	44,4%
18	TSHILENGE	21	12	28,6%
19	TSHISHIMBI	15	7	33,3%
	<b>Total</b>	<b>314</b>	<b>127</b>	<b>33,6%</b>

Sources : Données revue annuelle du Système de santé 2019

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** la présence de la division provinciale de la santé ; la présence du personnel soignant ; l'existence des Zones de santé ; l'existence d'un Plan Provincial de Développement Sanitaire (PPDS) ; la présence des tradipraticiens organisés ; l'existence d'une centrale de distribution des médicaments en province (CDR/CADMECO) ; construction et équipement de certains HGR et CS.

**Faiblesses :** l'insuffisance, le délabrement et les sous-équipements des infrastructures sanitaires ; l'insuffisance des médecins spécialistes dans les hôpitaux en province (médecine interne, radiologue, neuropsychiatrie, dermatologues, ophtalmologues, chirurgiens gynécologues obstétriciens, dentistes, pédiatres,...) ; la répartition inéquitable du personnel soignant entre milieu rural et urbain ; le faible taux d'exécution du budget alloué au secteur ; la faible application des mesures barrières ; détournement des intrants (moustiquaire, laits thérapeutiques, plunpinat,...) par certains personnels de santé ; insuffisance des frigos mortuaire dans certaines structures sanitaires en ville et dans les territoires ; manque des banques de sangs ; la prolifération des institutions

d'enseignement médical et des formations médicales privées non normées ; la présence des charlatans dans le secteur de la santé.

**Opportunités :** La présence des partenaires techniques et financiers dans le secteur ; la présence des établissements d'enseignement médical (supérieur et universitaire) ; le programme du gouvernement de construction et équipement des structures de santé ; la prise en charge gratuite des cas de TBC, VIH-SIDA et de la maladie du sommeil.

**Menaces :** la fuite des cerveaux ; l'automédication ; la non maîtrise de l'approvisionnement des officines pharmaceutiques privées ; le faible pouvoir d'achat de la population ; la faible accessibilité géographique des malades aux soins de santé ; la modicité des salaires ; le manque des frais de fonctionnement pour les hôpitaux ; l'insuffisance et l'irrégularité de subventions de l'Etat.

### II.1.3. Affaires sociales



#### • Etat des lieux

A l'instar des autres Provinces de la RDC, la majorité de la population est-kasaïenne vit dans une pauvreté et la vulnérabilité qui s'observent à travers quelques facteurs : un faible revenu, insatisfaction des besoins alimentaires, incapacité à accéder aux services sociaux de base.

Trois activités principales occupent la majeure partie de la population et dominent la vie économique de la Province : le petit commerce, l'agriculture de subsistance et l'exploitation artisanale du diamant.

- **Enfants en situation difficile pour 2020 :** 18.925 enfants identifiés dont 5.699 en situation de la rue parmi lesquelles 3.856 filles.
- **Enfants dans les mines pour 2020 :** 5.599 enfants identifiés dont 2.378 filles ;
- **Nombre de Centres de Rattrapage Scolaire (CRS) pour l'année scolaire 2020-2021 :** 135 CRS avec 9.387 apprenants dont 631 filles ;
- **Personnes vivant avec handicap :** 45.024 personnes dont 8868 femmes et 5.078 filles ;
- **Maisons d'hébergement et auspice de vieillards en majorité privées :** 32

Quant aux orphelinats, la province en compte 28, tous privés et implantés à Mbuji-Mayi et 3 homes de vieillards, également privés, dont 2 sont à Mbuji-Mayi et un à Tshilenge. Toutes ces structures sont sous équipées et leurs infrastructures vétustes.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence de la Division Provinciale des Affaires Sociales ; la vulgarisation au strict respect des textes de loi régissant la protection sociale ; existence des centres de rattrapage scolaire et des ressources humaines.

**Faiblesses :** le manque d'infrastructures de prise en charge des personnes vulnérables ; insuffisance d'établissements d'enseignement spécial pour les personnes vivant avec handicap ; Insuffisance des structures d'hébergement des OEV (orphelins et enfants vulnérables) ; l'insuffisance de CRS de l'Etat ; la présence de la Direction Provinciale de la CNSS, insuffisance des matériels de formation dans les CRS existants, la non prise en charge du personnel, le manque d'infrastructures d'assistance sociale (pompes funèbres, cantines sociales, etc.) ; manque de moyen de transport du personnel ; manque des frais de fonctionnement.

**Opportunités :** la présence des Partenaires ; l'existence des initiatives privées ; l'existence de la Division Provinciale de la Prévoyance Sociale, existence d'un bureau de l'éducation non formelle, existence des structures d'enseignement des sourds-muets ; existence de la volonté politique en faveur de la couverture santé universelle.

**Menaces :** la suppression des emplois ; les fluctuations monétaires ; le délabrement du tissu économique provincial ; l'insuffisance des programmes/projets pour la récupération et la réinsertion des enfants en situation difficile ; le manque de moyens de transport ; la situation socio-économique difficile et de vulnérabilité des parents qui influe sur l'augmentation du taux des enfants de la rue et en situation difficile ; non mécanisation des certains agents de la Division provinciale des affaires sociales.

## II.1.4. Emploi, travail et Prévoyance sociale

- **Etat des lieux**



Le secteur de l'emploi est caractérisé par un chômage assez élevé, le non-respect de la législation du travail, la prédominance du secteur informel ainsi qu'un sous paiement des employés.

**Dans le secteur formel**, le plus grand employeur est la fonction publique, qui du reste offre des salaires modiques et insuffisant pour les ménages.

Dans le secteur minier, la MIBA qui hier faisait la fierté du pays et en particulier du Kasaï oriental est restée l'ombre d'elle-même. La SACIM vient de relancer ses activités avec le financement privé chinois. Quant aux industries de transformation, seule la BRACONGO n'est plus opérationnelle alors que la SOGAKOR et la BIOPHARKO sont aux arrêts. Au niveau de télécommunication, trois sociétés semblent mieux s'enraciner en province : Vodacom, Airtel, Orange et Africel.

A côté de ces maisons de communication, la province regorge plusieurs entreprises privées de radiotélévision en plus de la chaîne nationale qui est publique.

Au niveau du transport aérien la province est représentée par les compagnies aériennes suivantes, qui du reste sont en majorité privées : CAA, ANERAUTICA SJL et Congo Airways, tandis que pour le transport routier et ferroviaire il existe une représentation de TRANSCO et de la SNCC. Certaines sociétés publiques évoluent dans la fourniture du courant et de l'eau : SNEL, ENERKA et REGIDESO et les ASSUREP qui fournissent de l'eau à partir des bornes fontaines dans les Zones non desservis par la REGIDESO. D'autres entreprises de commerce général et agroalimentaires sont présentes : BELTEXCO, UAC, DIEU M'A DONNE, CONGO STORE, CONGO FUTUR, SAFI, ... Quant aux organismes du système des nations unies et ONG nous avons : OMS, PNUD, Save the children, CRS BUDIKADIDI, ENABEL, GIZ.

L'Office National de l'Emploi (ONEM) a eu à identifier 890 demandeurs d'emploi en 2022 parmi eux, 318 ont été placés en service dont 128 femmes et 190 hommes soit 35,7% dans l'ensemble. Sur les 318 ayant été placés, 59,7% sont des hommes et 40,3% des femmes.

**Le secteur informel** s'est beaucoup développé ce dernier temps dans la Province. Il est marqué par les activités suivantes : le petit commerce, les négociants de diamant d'exploitation artisanale, l'agriculture, le transport privé (chauffeurs voitures et motos taxi, colporteurs pédaleurs, payeurs, l'élevage du petit bétail, etc.).

Quant aux revenus, les plus faibles sont observés non seulement chez les actifs du secteur agricole mais aussi chez les fonctionnaires de l'administration publique alors que ces derniers sont parmi ceux qui ont le niveau d'étude le plus élevé. Comme la majorité des employés de l'administration publique du Kasai Oriental sont des enseignants, cette situation pourrait avoir un impact sur la qualité de l'éducation.

En effet, il a été observé que les revenus mensuels le plus faible sont chez les fonctionnaires de l'administration publique.

Par contre, les revenus les plus élevés se retrouvent dans le secteur privé formel et dans les entreprises para étatique. Les conditions de travail sont précaires dans la province : pas de contrat du travail écrit dument détaillé, pas de sécurité sociale pour les travailleurs œuvrant dans le secteur informel ni leur prise en charge médical, etc. Etant donné que le revenu du travail est généralement trop faible, les ménages s'appuient sur l'informel qui leur procure 96,3% de leur revenu total.

- **Analyse diagnostique**

**Forces** : l'existence des structures administratives du ministère d'emploi, travail et prévoyance sociale ; l'existence des organismes publics sous tutelle, l'existence d'un fichier des demandeurs d'emplois ; l'existence d'un service spécialisé en matière d'emploi (ONEM) ; l'existence des textes légaux en matière de l'emploi et de la prévoyance sociale ; la vulgarisation au strict respect des textes de loi régissant la prévoyance sociale ; l'existence des différentes mutuelles ; existence de la CNSSAP dans la Province ; la disponibilité de la main d'œuvre.

**Faiblesses** : la non application des textes légaux ; la non vulgarisation des traités de l'OHADA ; le non assainissement du milieu du travail ; la non application de la politique nationale d'emploi ; la non maîtrise des effectifs des emplois dans le secteur informel ; l'insuffisance d'un personnel qualifié et professionnel ; le faible taux de création d'emploi ; la faible absorption de la population active ; non-respect du SMIG.

**Opportunités** : le développement du partenariat public privé ; la ratification du Gouvernement central à l'OHADA ; la souscription du pays aux différents traités internationaux pour l'amélioration du climat des affaires ; les immenses potentialités naturelles ; l'existence des entreprises publiques et privées.

**Menaces :** les difficultés économiques que subissent les grandes entreprises de la province ; la prédominance du secteur informel ; les tracasseries administratives ; la fuite de la main d'œuvre qualifiée ainsi que la délocalisation des opérateurs économiques vers d'autres lieux ; le mauvais état des routes ; le manque d'électricité ; la non amélioration du climat des affaires ; la modicité et irrégularité des salaires.

### II.1.5. Genre, famille et enfants

- **Etat des lieux**



L'enregistrement des enfants à l'Etat-Civil s'avère encore très faible, 14,4%, presque la moitié de la moyenne nationale (27,8%) avec prédominance du milieu rural qu'urbain.

Selon MICS 2018, 90 % d'enfants de 1-14 ans ont été soumis à une méthode disciplinaire violente quelconque, 77 % ont été victimes d'une agression psychologique, 85 % d'un châtement physique et on observe que 48 % ont subi de châtement physique sévère.

Quant au travail des enfants dans la province 11 % d'entre eux sont impliqués dans les activités économiques au-dessus du seuil horaire spécifique. Au total 14 % d'enfants de 5-17 ans sont victimes du travail des enfants. Les filles (15%) sont autant nombreuses que les garçons (14 %) à en être victimes. Ces cas indésirables sont beaucoup plus fréquents en milieu rural (17 %) contre 12 % en milieu urbain.

Par rapport au mariage, les indicateurs ont des valeurs supérieures à la moyenne nationale selon la même étude. En effet, 13% des femmes au Kasai Oriental se sont engagées en mariage avant 15 ans (moyenne nationale 10%) et 52% des femmes de 20 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans (moyenne nationale 44,6%).

Les violences conjugales ne sont pas rares au Kasai Oriental. En effet, 78,4% des femmes de 15-49 ans au Kasai oriental justifient les violences conjugales (par rapport à la moyenne

nationale de 75,9%). Cette attitude d'acceptation est beaucoup plus l'apanage des femmes du milieu rural (80% contre 67 % de femmes du milieu urbain), des femmes divorcées et des femmes séparées, les femmes moins instruites et des femmes des ménages les plus pauvres.

Quant aux violences sexuelles les indicateurs montrent que les pourcentages ne sont pas à négliger : 30,5 % dans la tranche d'âge de 15 à 49 ans. Parmi les auteurs de ces violences, on peut citer les maris, ex-maris/partenaires, ex-petit amis, père/mari de la mère, autre parent, ami, police/militaire etc.

Le secteur est caractérisé par des avancées significatives dues à l'implication de la Société civile, du gouvernement provincial, des partenaires bilatéraux et multilatéraux. On peut relever le processus de la révision de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Sexuelles Basées sur le Genre qui est en cours.

La promotion du genre et de l'égalité de sexe reste ainsi une préoccupation du gouvernement provincial. Il y a eu, de ce fait, une évolution dans la composition du gouvernement provincial où l'on voit la présence de 3 femmes sur une composition de 10 membres de l'exécutif provincial.

La présence des femmes à des postes de commandement ou dans les organes de prise de décision reste une question majeure qui doit attirer l'attention de tous dans l'administration de l'Etat dans la province.

Pour les dernières années la situation de la représentation de la femme à l'assemblée provinciale, au sein du gouvernement provincial et la fonction publique se présente dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 10 : Représentation des femmes dans les organes de prise de décision**

N°	INSTITUTION	PERIODE							
		DERNIERE				ACTUELLE			
		H	F	T	%	H	F	T	%
1	ASSEMBLEE PROVINCIALE	62	4	66	6	21	3	24	12.5
2	GOUVERNEMENT PROVINCIAL	13	3	16	19	7	3	10	30
3	FONCTION PUBLIQUE	51	3	54	5.3	48	6	54	11

Source : Div. Prov. Genre

La lecture du tableau ci-dessus présente une amélioration de 6.5 points en termes de participation de la femme dans l'institution assemblée provinciale de la première législature à la deuxième. Il est constaté malheureusement une situation contraire à l'exécutif provincial où la participation de la femme a augmenté de 11 points. Quant à la fonction publique la situation a aussi augmenté de 5.7.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** la Division provinciale du genre ; l'existence d'une organisation de lutte contre les violences sexuelles basée sur le genre ; la prise de conscience par les femmes de leur lutte pour l'émancipation ; la présence du CMFG (Centre Multifonctionnel Genre) ; l'installation dans des divisions et entreprises publiques et privées des cellules Genre ; l'existence d'un personnel administratif compétent ; la présence des coordinations territoriales de luttes contre les violences sexuelles sur le territoire Est-kasaïen ; la présence de la Coordination Provinciale des Groupe Thématiques Genre et autres sous mécanismes de coordination ; l'implication des femmes dans les activités associatives féminines afin de plaider pour le relèvement du statut de la femme et l'égalité de sexe ; l'existence de noyaux des points focaux Genre dans les entreprises publiques et non publiques ; la fonctionnalité de la coordination VBG au sein de la Division provinciale du genre.

**Faiblesses :** la persistance des pratiques rétrogrades dans la population; la faible vulgarisation des textes légaux/instruments du secteur genre ; la faible opérationnalisation du CPE (conseil Provincial de L'Enfant) ; le faible taux de représentativité des femmes dans les sphères de prise des décisions ; la faible vulgarisation des Instruments ou textes/documents stratégiques relatifs à la promotion du genre et du statut de l'Enfant, le taux élevé des violences basées sur le genre (VBG), l'absence des Recherches/enquêtes dans le secteur Genre ; insuffisance des kits informatiques à la Division du genre ; maîtrise insuffisante des thématiques et approches développées actuellement dans le domaine VBG à l'endroit du personnel des APA et autres leaders communautaires impliqués dans la lutte ; faible niveau d'actions de plaidoyer au niveau provincial ; manque des bureaux de service genre dans certains territoires.

**Opportunités :** la présence des PTF (Partenaires Techniques et Financiers) ; l'alignement de la problématique genre parmi les priorités du gouvernement ; l'existence des instruments légaux ou textes stratégiques relatifs à la promotion du genre ; l'existence des partenaires œuvrant dans le secteur du Genre et protection de l'enfant ; l'existence des Programmes au niveau provincial et national sur la restauration de l'autorité de l'état ; l'existence des plans d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale sur la promotion du genre, de la lutte contre les violences basées sur le genre ; la construction du Centre Multifonctionnel Genre moderne pour le comité provincial de la femme ; l'existence du Mécanisme de Coordination Provinciale et de la Synergie des acteurs.

**Menaces :** la faible prise en compte de la dimension genre dans les différentes planifications sectorielles ; la persistance des violences basées sur le genre ; l'absence de la priorisation du secteur genre, enfants et familles lors de l'affectation des fonds

budgétaires ; la pauvreté des familles ; la mauvaise appropriation politique et gestion du Centre Multifonctionnel Genre ; absence des frais de fonctionnement pour la Division ; insuffisance de collaboration entre le service genre et autres autorités politico-administratives ainsi que d'autres services sur le dossier VBG ; la faible mécanisation du personnel administratif de la division provinciale du genre ; recours à l'arrangement à l'amiable en matière des violences sexuelles à décourager ; l'impunité ; coutumes rétrogrades.

## II.1.6. Jeunesse, sports et loisirs

### II.1.6.1. Jeunesse

- **Etat des lieux**



Le secteur de la jeunesse dans la province est piloté par un chef de division en charge de la Jeunesse, nouvelle citoyenneté et cohésion nationale et ce secteur est caractérisé par l'existence des services de la jeunesse dans la ville, les cinq communes et les cinq territoires.

Retenons que cette jeunesse étant l'avenir de la province, est confrontée à plusieurs problèmes, entre autres : la drogue, la toxicomanie, l'insuffisance d'infrastructures d'encadrement et de loisirs, le VIH/SIDA, la pauvreté, insuffisance d'emploi, sexualité irresponsable, le mariage précoce, la grossesse précoce, les avortements clandestin etc.

Pour renforcer l'encadrement des jeunes et améliorer leurs conditions d'existence, quelques structures de coordination et de concertation ont été mises en place. Il s'agit des conseils provincial, urbain et local des jeunes, ainsi que du parlement des jeunes. D'autre part, les mouvements et associations des jeunes travaillent en synergie pour la lutte contre la pauvreté et la promotion de la paix et de la citoyenneté.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** L'existence de la Division Provinciale de la jeunesse, nouvelle citoyenneté et cohésion nationale ; l'existence du noyau des pairs éducateurs ; l'existence des centres de formation des jeunes ; la présence d'un grand nombre de jeunes formés ; l'implication des APA dans l'encadrement des jeunes ; l'existence du parlement provincial des jeunes ;

l'existence des conseils provincial et locaux des jeunes; existence du centre multidisciplinaire de la jeunesse ; existence d'encadrement des jeunes à Don Bosco.

**Faiblesses :** insuffisance d'infrastructures adéquates d'encadrement de la jeunesse et des moyens financiers pour la réalisation des activités ; la faible implication des jeunes à la prise de décision dans le secteur; faible accompagnement des jeunes dans l'entrepreneuriat.

**Opportunités :** La présence des partenaires techniques et financiers ; l'existence du document de la politique nationale de la jeunesse ; l'implication des autorités religieuses dans l'encadrement des jeunes ; l'existence des centres de production agricole et d'encadrement des jeunes, et centres de formation professionnelle ; l'existence du projet de construction d'un centre multifonctionnel de formation et réinsertion professionnelle des jeunes ; existence de deux réseaux d'encadrement des activités des jeunes dans différents secteurs (RACOF et RAJACOPOD); l'existence du parlement national des jeunes.

**Menaces :** la délinquance juvénile ; l'utilisation abusive des jeunes dans les activités politiques et manifestations publiques ; la mobilité et l'instabilité des jeunes dues à la pauvreté ; la dépravation des mœurs dans les milieux des jeunes ; le phénomène super 500 et KAPONDA (alcool indigène et drogue), l'exode rural, le VIH/ Sida, et les violences sexuelles ; la modicité des salaires, primes et la non mécanisation des agents admis sous-statut en 2018 ; la déperdition scolaire ; l'insuffisances d'emplois.

## II.1.6.2. Sports et loisirs

- **Etat des lieux**



En ce qui concerne les sports et loisirs, plusieurs disciplines sportives sont pratiquées. Il s'agit : du football, de la boxe, du basketball, du Taekwondo, du karaté-Do, du volleyball, du Kyokushin, du Judo, du Law-Tennis, du Hand-ball, du Cyclisme et de l'Athlétisme.

Il sied de préciser que l'Athlétisme et le cyclisme ne sont pas encore opérationnels au niveau professionnel mais il existe au moins des Athlètes qui évoluent au sein

des clubs.

Le Kasai-Oriental compte deux stades mais le plus viable est le Stade Kashala Bonzola de Mbuji-Mayi dont les travaux de construction sont aux arrêts et se retrouve dans un état de délabrement. Depuis cet arrêt des travaux, on assiste à la disparition des certains matériels ou matériaux de construction entreposés dans les conteneurs et la dégradation de l'air de jeu du stade.

## PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL DU KASAÏ-ORIENTAL 2023-2027

**Tableau n°11: Ligues sportives et nombre d'athlète au Kasai-Oriental**

N°	LIGUES PROVINCIALES		Entente Urbaine		Version féminine		EUFJ		ERF/KOR		ERFKOR		CSKOR		TOTAUX		Observation
			Clubs	Athlètes	Clubs	Athlètes	Clubs	Athlètes	Clubs	Athlètes	Clubs	Athlètes	Clubs	Athlète	Clubs	Athlètes	
1	Football	1	31	1023	06	198	08	176	18	396	18	594	35	1155	116	3542	
2	Boxe	1	18	432	-	-	-	-	-	-	-	-	18	432	36	864	
3	Basket-ball	-	10	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	180	
4	Taekwondo	1	3	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	48	
5	Karaté-Do	1	6	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	96	
6	Volley-ball	-	5	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	30	
7	Kyokushin	1	4	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	64	
8	Judo	-	4	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	44	
9	Lawn-tennis	-	4	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	44	
10	Hand-ball	1	7	42	5	30	-	-	-	-	-	-	-	-	12	72	
11	Cyclisme	-	2	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	12	Non opérationnelles
12	Athlétisme	-	3	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	45	Non opérationnelles
13	Shokando sho sho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Inactive
14	Badmidon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Inactive
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>97</b>	<b>2060</b>	<b>11</b>	<b>228</b>	<b>8</b>	<b>176</b>	<b>18</b>	<b>396</b>	<b>18</b>	<b>594</b>	<b>53</b>	<b>1587</b>	<b>205</b>	<b>5041</b>	

Source : Division Provinciale des sports et loisirs

Tableau n°12: Les infrastructures sportives au Kasai-Oriental					
N°	Désignation	Localisation	Discipline	Propriétaire	Observation
1	Stade KASHALA BONZOLA	Mbujimayi	Football	Etat	Arrêt des travaux
2	Stade TSHIKISHA	Mbujimayi	Football	Privé MIBA	Nécessite la réfection
3	Stade NTITA MANYISHA	Tshilenge	Football	Privé catholique	Sans gradins ni vestiaires
4	Terrain LUKALABA	Lukalaba	Football	Etat	A construire
5	Terrain de KATANDA	Katanda	Football	Etat	A construire
6	Terrain de MIABI	Miabi	Football	Etat	A construire
7	Terrain de KABEYA KAWANGA	Kena nkuna	Football	Etat	A construire
8	Terrain de LUPATAPATA	Tshishimbi	Football et basketball	Etat	A construire
9	Complexe omnisport Club MIBA	Mbujimayi	Basketball, handball, tennis et volleyball	Privé MIBA	A réfectionner
10	Complexe omnisport DON BOSCO	Mbujimayi	Basketball, handball, tennis et volleyball	Privé catholique	A améliorer
11	Terrain MUA NJADI	Mbujimayi	Basketball	Privé scolaire catholique	A améliorer
12	Terrain DIBUA DYA BUAKANE	Mbujimayi	Football, basketball, handball et volleyball	Privé scolaire catholique	A améliorer
13	Terrain St jean Baptiste	Mbujimayi	Basketball et handball	Privé scolaire catholique	A améliorer
14	Terrain UOM	Mbujimayi	Football et basketball	Universitaire	A améliorer
15	Terrain rectorat UM	Mbujimayi	Basketball	Privé MIBA	A améliorer
16	Stadium St Léon	Mbujimayi	Basketball, handball et volleyball	Privé scolaire Saint Léon	Très bon
17	Stadium TANGO FORT	Mbujimayi	Volleyball	21 <sup>ème</sup> région militaire FARDC	A améliorer
18	Ring portable	Mbujimayi	Boxe et catch	Etat	Bon
19	Tatami	Mbujimayi	Judo	Entente de judo de Mbujimayi	Bon
20	Tatami	Mbujimayi	Taekwondo	Ligue de taekwondo	Bon
21	Piscine KAZADI WA MITSHIABU	Mbujimayi	Natation	Privé KAZADI WA MITSHIABU	Non opérationnel
22	Complexe ILA NGONGO	Mbujimayi	Natation et basketball	Privé/ ILA NGONGO	Non opérationnel
23	Piscine KABE DE LUXE	Mbujimayi	Natation	Privé/ Hôtel KABE DE LUXE	Bon
24	Piscine DILENGA	Mbujimayi	Natation	Privé/Hôtel DILENGA	Bon
25	Piscine GLORIA	Mbujimayi	Natation	Privé/ hôtel GLORIA	Bon

Source : Division Provinciale des sports et loisirs

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence de la Division Provinciale des sports et loisirs ; la présence des Athlètes et des clubs ; l'existence de quelques infrastructures et pratique des disciplines sportives ; la présence des formateurs sportifs ; l'existence des aires de jeux ; la présence de quelques encadreurs sportifs qualifiés.

**Faiblesses :** le manque des magasins d'approvisionnement des matériels et équipements des sports et loisirs en Province ; le nombre insuffisant d'infrastructures sportives ; le nombre insuffisant d'encadreurs sportifs qualifiés ; l'indiscipline des athlètes et le non-respect des textes régissant la pratique des activités physiques et sportives, manque de mécanisme de suivi et d'entretien des infrastructures sportives, le manque criant d'un bâtiment devant abriter le centre provincial de la médecine de sport au chef-lieu de la Province et dans les territoires.

**Opportunités :** la présence de la population jeune ; l'existence des textes légaux et réglementaires en la matière ; présence des PTF ; existence des terrains de sport de l'Etat dans les territoires ; existence des cours d'eau et des lacs.

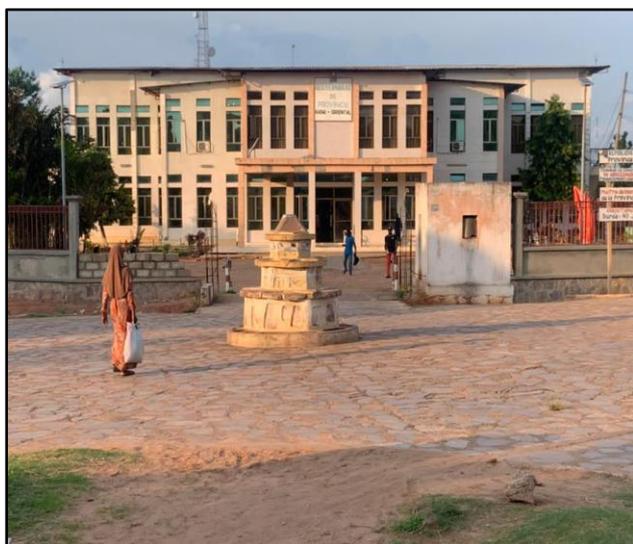
**Menaces :** l'insuffisance de sponsors ; la politisation de la jeunesse ; la spoliation des terrains de jeux ; l'existence des pratiques fétichistes dans le sport, arrêt des travaux de construction du stade KASHALA/BONZOLA seul stade moderne dont dispose la province, Dégradation du sol du stade KASHALA/BONZOLA suite aux puits creusés par les policiers qui occupaient cette infrastructure qui était jadis transformée en leur camp.

## II.2. Gouvernance de la Province

### II.2.1. Gouvernance politique et sécuritaire

#### II.2.1.1. Gouvernance politique

- **Etat des lieux**



L'organisation politique de la province repose sur deux Institutions à savoir :

**L'Assemblée Provinciale** compte 24 députés, dont 22 députés élus au suffrage universel direct et 2 cooptés parmi lesquels 3 Députés femmes remplacées par des hommes.

**L'Exécutif Provincial** est composé d'un Gouverneur, d'un Vice-Gouverneur, des 10 Ministres provinciaux, 3 commissaires Généraux, 1 Secrétaire Exécutif et 2

secrétaires exécutifs adjoints du Gouvernement. L'exécutif provincial compte 3 femmes.

Il y a lieu de noter la présence de la Représentation des institutions d'appui à la démocratie : CENI et CNDH.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** existence des bureaux de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI); présence d'un personnel électoral formé; existence des électeurs et des élus; l'engouement de la population émue par l'esprit d'alternance dans les centres de vote; présence des partis politiques ou leurs représentations et existence des bureaux de la Commission Nationale des droits de l'Homme.

**Faiblesses :** Mauvaise gouvernance; faible collaboration entre les institutions provinciale et entre les gouvernants et les gouvernés; faible maîtrise de l'outil informatique par certains agents électoraux et en ce qui les droits de l'homme, il y a lieu de noter le non-respect du droit économique et social.

**Opportunités :** Présence des PTF (partenaires techniques et financiers); existence de la loi électorale et de ses annexes; existence du fichier électoral; présence des électeurs politiques; organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

**Menaces :** Non organisation du recensement générale de la population ; délocalisation des électeurs potentiels ; troubles de la population dus à l'intoxication des certains politiciens et des structures politiques ; conflits communautaires ; politisation des jeunes en situation difficile ; mauvais état des routes ; instabilité des institutions provinciales démocratiques (déchéance du Gouverneur de Province et son gouvernement, déchéance du Président de l'Assemblée Provinciale) ; non organisation des élections urbaines, municipales et locales ; faible sensibilisation des communautés de base sur le processus électoral

### II.2.1.2. Gouvernance Sécuritaire

- **Etat des lieux**

La province dispose des services de sécurité relevant des structures ci-après :

- 1 Région militaire et 1 camp militaire (camp N'sele) dont les maisons d'habitation sont en état de délabrement très avancé ;
- 1 Inspection Provinciale de la Police en état de délabrement ;
- 1 Ecole de Formation de la Police de proximité à Tshipuka dans le territoire de Tshilenge ;
- 1 camp policier (camp Nyongolo) dont les maisons d'habitation en état vétuste ;
- 1 Direction provinciale de l'ANR ;
- 1 Direction provinciale de la DGM disposant d'un nouveau bâtiment moderne.

Depuis le deuxième semestre 2019 à ce jour, la Province jouit d'un climat relativement calme. Toutefois, des conflits communautaires ont ressurgi dans les Territoires de Tshilenge (entre les Bena Nkelenda et Bena Mpetu sans oublier les effets du phénomène « Kamuena Nsapu » sur le pouvoir coutumier) et de Katanda (entre les Bena Muembia, Bena Kapuya contre les Bena Nshimba).

On dénombre actuellement 60 conflits coutumiers soit 34 pour la succession de pouvoirs coutumiers et 26 pour les limites des terres et l'accès aux ressources.

Il existe aussi le phénomène de banditisme, de criminalité urbaine qui a augmenté à cause du taux de chômage élevé.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** Présence des services des sécurités provinciales ; Déploiement des agents de FARDC, de l'ANR, de la DGM et de la PNC sur toute l'étendue de la Province ; construction des Bâtiments administratifs de la police de proximité ; construction des bâtiments administratifs servant à la formation des Policiers à Tshipuka ; équipement des commissariats en moyens de transport ; mise en place des comités locaux de paix et de sécurité avec la police de proximité dans 4 communes de la ville de Mbuji-Mayi (CLSP) ; construction du bâtiment administratif de la DGM à MIABI et KABEYA KAMUANGA .

**Faiblesses :** Insuffisance des Bureaux de la PNC dans les communes et dans les territoires ; insuffisance des Bâtiments administratifs dans les territoires, secteurs, communes rurales et urbaines ; insuffisance des effectifs des différents services de sécurité dans des milieux ruraux et urbains ; insuffisance d'éclairage public ; insuffisance d'équipements des services de sécurité ; inaccessibilité dans certains quartiers et villages par les services de sécurité faute des infrastructures ; auto prise en charge sécuritaire de la population ; insuffisance d'équipement (tenues, armes, munitions et moyens de communication) ; et des moyens de transport pour la PNC et FARDC ; mauvaise conservation des archives (historiques de succession) ; absence des agents la police et de la DGM affectés à certains postes frontaliers ; faible formation des OPJ et APJ de la PNC.

**Opportunités :** Appui financier de l'Organisation Internationale de Migration (OIM) ; l'existence de la station provinciale de l'Institut Géographique National ; création du Comité Consultatif pour le Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC) , quelques efforts d'amélioration de la rémunération.

**Menaces :** Faible rémunération des agents de la police ; instrumentalisation politique du pouvoir coutumier, politisation des services de sécurité et faible suivi des mouvements migratoires.

## II.2.2. Gouvernance administrative et judiciaire

L'administration publique et la justice constituent des piliers importants pour réussir le développement socioéconomique d'un Etat, d'une Province ou d'une Entité Territoriale Décentralisée.

### II.2.2.1. Gouvernance administrative

#### II.2.2.1.1. Administration Publique

- Etat des lieux



L'Administration Publique est caractérisée par la présence de 53 Divisions Provinciales formant les services déconcentrés placés sous l'autorité de l'Exécutif Provincial et qui répondent au Gouvernement Central ainsi que les services décentralisés qui sont sous la tutelle du Gouvernement Provincial. L'effectif actuel est estimé à 30.832 Agents actifs payés et 16.487 non payés, soit le total des agents s'élève à 47.317 agents de la Fonction Publique du Kasai Oriental dont plus de 80% éligibles à la retraite, 13.369 Agents retraités versés au passif dont 4.358 impayés.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** Existence d'un Edit-cadre portant statut commun aux Agents et Fonctionnaires des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées ; existence du Centre d'Excellence dans le cadre de la réforme de l'Administration Publique.

Existence d'un Ministère Provincial en charge de la Fonction Publique ; présence des Agents et Cadres qualifiés ; présence d'un outil informatique approprié ; existence d'un fichier actualisé des agents éligibles à la retraite ; mécanisation progressive des Agents et mise à la retraite de ceux ayant déjà atteint 65 ans d'âge et le recensement des Agents et Cadres de la fonction publique.

**Faiblesses :** Lenteur dans la mise en place de la fonction publique provinciale ; absence d'une étude d'évaluation des véritables besoins de la Province en termes des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;

**Opportunités :** Existence du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ; mise à niveau des cadres de l'Administration publique par l'ENA ; présence des partenaires techniques et financiers (PTF) ; affectation des jeunes professionnels (JPO) dans le cadre de la réforme de l'administration publique ; processus en cours de la mise en retraite.

**Menaces :** Faible respect du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et du code de bonne conduite ; mauvaises conditions de travail ; rémunération modique ; non maîtrise des effectifs du personnel et des cadres organiques de la Fonction Publique ; faible utilisation de l'outil informatique commis au service de l'Etat par manque de l'énergie électrique ; mauvaises conditions de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat par manque des infrastructures adéquates ; politisation, clientélisme et tribalisme dans l'Administration Publique .

### II.2.2.1.2. Décentralisation et Affaires coutumières

- **Etat des lieux**

L'organisation territoriale de la Province comporte : 1 Ville ; 5 communes urbaines et 7 communes rurales ; 5 Territoires ; 16 secteurs ; 1 chefferie et 153 groupements.

La ville, les secteurs et la chefferie sont encore administrés par les animateurs nommés, suite au retard dans l'organisation des élections municipales et locales.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** Mise en place de l'organe délibérant de la province et du gouvernement provincial ; gestion autonome des ressources humaines ; présence des animateurs de la décentralisation ; installation et opérationnalisation des services techniques de décentralisation à tous les niveaux de la Province ; création du Comité Consultatif pour le Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC).

**Faiblesses :** Inexistence du conseil provincial de la décentralisation ; faible renforcement en capacité des animateurs de la décentralisation ; faible sensibilisation de la population sur la fiscalité et la parafiscalité des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ; faible autonomie financière ; insuffisance des Plans de Développement Locaux (PDL) ; absence des Comités Locaux de Paix et de Développement (CLPD) ;

**Opportunités :** Existence des initiatives locales pour garantir l'auto prise en charge ; l'existence des PTF en appui aux ETD ; existence de la Direction Générale des Recettes du Kasai Oriental (DGR-KOR).

**Menaces :** non-tenu des élections municipales, urbaines et locales qui bloque le parachèvement de la mise en œuvre de la décentralisation ; recrudescence des conflits intercommunautaires et de succession au pouvoir coutumier ; non opérationnalisation de la caisse nationale de péréquation ; empiétement des compétences.

## II.2.2.2. Gouvernance judiciaire

### II.2.2.2.1. Justice

- **Etat des lieux**



Le secteur de la justice repose sur deux juridictions : d'une part, **les juridictions civiles** : 1 Cour d' Appel (Mbuji mayi), 2 Tribunaux de Grande Instance (Mbuji mayi et Tshilenge), 2 Tribunaux de Paix (Mbuji mayi et Tshilenge) , 1 Tribunal pour enfants (Mbuji mayi), 1 Tribunal de Commerce (Mbuji mayi), à ces juridictions sont rattachés à 1 Parquet Général (Mbuji mayi), 2 parquets de la République (Mbuji mayi et Tshilenge) ainsi qu' 1 Inspection des services judiciaires , 2

parquets près les tribunaux de paix de Tshilenge ; et d'autre part, **les juridictions militaires** : 1 Cour Militaire, 1 Tribunal de Garnison, 1 Auditorat Militaire et 1 Auditorat de Garnison.

S'agissant des structures, la Province dispose du Ministère Provincial de la Justice et des Droits Humains ainsi que les Divisions Provinciales de la Justice et des Droits Humains.

**Tableau n° 13 : Répartition des magistrats dans la Province**

Instances	Magistrats
Cour d'Appel	6
Parquet général	4
Cour militaire	2
Auditorat militaire supérieur	4
Tribunal militaire de garnison	3
Auditorat militaire de garnison	2
TGI Mbuji mayi	3
TGI Tshilenge	5
Tribunal de commerce	2
Tribunal pour enfants	1

Parquet près Tribunal de Grande Instance de Mbujimayi	5
Parquet près Tribunal de Grande Instance de Tshilenge	3
Parquet près le tribunal de paix de Mbujimayi	2
Tribunal de Paix Mbujimayi	4

Source : Div. Provinciale de la Justice

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** Existence du ministère provinciale de la justice ; présence des APJ et OPJ qualifiés ; organisation des audiences foraines pour le rapprochement de la justice près des justiciables ; présence d'un barreau ayant un nombre suffisant d'Avocats inscrits à ce dernier ; existence des services de notariat.

**Faiblesses :** Absence des Institutions de formation des assistants sociaux au niveau de la Province ; insuffisance des juridictions de justice ; délabrement et insuffisance des centres pénitentiaires et de rééducation pour la réinsertion sociale ; délabrement des infrastructures judiciaires ; justice sélective ; manque de Bâtiment propre pour la Division Provinciale de la Justice ; insuffisance des bâtiments abritant les tribunaux de paix ; faible niveau d'études des Agents de la Division Provinciale ; insuffisance des Tribunaux pour enfants et des centres d'écoute pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles ; insuffisance des assistants sociaux pouvant assister les enfants en conflit avec la loi ; absence des frais de fonctionnement .

**Opportunités :** Existence des cours et tribunaux civils et militaires ; présence d'un certain nombre des magistrats ; **existence** de l'unité antiviolence au sein de la PNC ; appui financier du PNUD ; présence du Barreau dans le cadre de justice pour tous ; existence des Facultés de Droits dans les institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire de la Province ; nomination 2 327 nouveaux magistrats à travers la république par l'ordonnance présidentielle N° 023/071 du 06/ juin 2023.

**Menaces :** Insuffisance des Magistrats ; Corruption ; refus d'affectation par un certain nombre des magistrats dans les milieux ruraux et leurs réaffectations dans les centres villes.

### II.2.3. Gouvernance économique et financière

Ce secteur connaît la mise en œuvre de la réforme des finances publiques en Province avec un comité de pilotage qui a permis la mise en place de la régie financière pour la mobilisation des ressources financières de la Province « DGRK.OR », la mise en place d'un cadre juridique relatif aux finances publiques provinciales fixant les règles de perception des impôts, droits, taxes et redevances dans la province et dans les ETD, les Arrêtés provinciaux fixant les taux d'impôts, droits, taxes et redevances en province du Kasai

Oriental, la mise en place d'un répertoire des contribuables de l'IF et l'IRL, l'adoption et la promulgation d'un Edit sur la passation des marchés publics, la mise en place de la Direction Provinciale de Contrôle des Marchés Publics et de deux Cellules pilotes de Gestion des projets ; la mise en place de la chaine de la dépense publique et de la Cellule de Planification, la numérisation de la perception des recettes , l'installation l'ANADEC(Agence Nationale de Développement de l'Entreprenariat Congolais ).

### II.2.3.1. Finances Publiques, Plan et Budget

- **Etat des lieux**



Les Finances Publiques Provinciales ont comme source des recettes propres générées par la DGRKOR et celles à caractère National générées par les régies financières qui dépendent du pouvoir central : la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Assises (DGDA), ainsi que la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation (DGRAD).

Il existe deux Ministère ayant dans leurs attributions la Planification et la budgétisation ainsi que les finances et dans le cadre des services déconcentrés, nous retrouvons les Divisions Provinciales du Budget, finances et du Plan.

Il est à savoir que la Division du Plan a la coordination de toutes les activités relatives à la planification du développement économique et sociale de la Province ainsi que des actions des Partenaires Techniques et Financiers.

#### **Analyse diagnostique**

**Forces :** Canalisation des recettes à la Banque ; volonté du gouvernement provincial à mener des réformes dans le secteur ; existence de la Direction provinciale des recettes (DGRKOR) ; existence de la chaine des dépenses ; présence d'un certain nombre d'agents qualifiés ; création du guichet unique qui se trouve à la DGRKOR ; numérisation de la perception des recettes provinciales, installation de la représentation de l'autorité de régulation du secteur public, cession du péage sur la route nationale n°1 au Fond national d'entretien routier (FONER) .

**Faiblesses :** Déséquilibre budgétaire avec un taux faible de mobilisation des ressources internes et externes ; faible taux du budget d'investissements publics ; non maitrise par certains Agents de la gestion des finances publiques ; non maîtrise des statistiques

provinciales ; manque d'équipements adéquats pour la Division Provinciale du Plan ; manque de sensibilisation et de vulgarisation de la nomenclature d'impôts et taxes ; faible sensibilisation par la DGRKOR et la société civile sur l'impôt sur les revenus locatifs et fonciers .

**Opportunité :** Présence des PTFs ; existence de la nomenclature des impôts et taxes ; existence des Régies Financières.

**Menaces :** Instabilité des institutions provinciales ; irrégularité et non-respect de la rétrocession par le pouvoir central ; évasion fiscale ; détournement de deniers publics ; l'incivisme fiscale.

### II.2.3.2. Climat des Affaires

- **Etat des lieux**

Le climat des affaires dans la Province est morose et par conséquent, il y a très peu d'investissements tant des nationaux que des étrangers, pas de création des nouveaux emplois et l'aggravation de la pauvreté de la population.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** Existence de la Cellule Provinciale d'amélioration du climat des affaires ; existence des organisations féminines ; existence de la chambre de commerce et du syndicat patronal (FEC) ; existence de la FENAPEC et de la COPEMECO ; existence d'un esprit entrepreneurial ; existence des unités de production.

**Faiblesses :** lenteur administrative dans le traitement des dossiers ; faible vulgarisation des textes légaux et règlementaires pour la promotion du climat des affaires ; insuffisance de l'organisation des forums économiques pour la promotion des investissements ; absence de l'implantation des zones économiques spéciales dans la Province ; tracasseries administratives et fiscales ; absence des antennes provinciales du cadastre minier ; manque de cabinets d'expertise d'encadrement dans les domaines d'investissement (ANAPI).

**Opportunités :** Existence des lois sur le climat des affaires ; existence de quelques initiatives privées en matière de création des unités économiques ; existence d'un code d'investissement incitatif ; existence du plan national d'industrialisation ; existence des lois sur la libéralisation des secteurs de l'eau et de l'énergie ; création de l'agence de régulation de la sous-traitance en RDC ; existence de la loi sur la sous-traitance.

**Menaces :** Persistance des antivaleurs au sein des institutions publiques (corruption, concussion, etc.) ; insécurité ; mauvais état des infrastructures frontalières constitue un frein à l'amélioration du climat des affaires ; enclavement de la Province ; esprit de pillage et de destruction méchante de la part de la population.

### II.2.3.3. Portefeuille de l'Etat

- **Etat des lieux**

La Province compte quelques directions ou représentations des entreprises du portefeuille de l'Etat dont certaines viennent d'être réformées et sont devenues des Sociétés Commerciales, établissements d'utilité publique ou des Services de l'Etat.

Les entreprises, les établissements et les services dont les directions sont fonctionnelles dans la province sont : REGIDESO, SNEL, ENERKA, SONAS, OVD, OR, CONGO AIRWAYS, INPP, INS, RVA, CNSS, OCC, RNTC, ACP, RENATELSAT, SCPT, SNCC, SACIM, BIOPHARCO, MIBA, SOGAKOR, FPI, FPNS, OVDA, SMK, FONER, FOMI, SEC KAMBAYI.

La Minière de Bakwanga ou MIBA qui était jadis la seule société d'économie mixte sur laquelle reposait l'économie de la Province, mais actuellement en difficulté financière, attend le recouvrement de sa créance auprès de l'Etat congolais. Une autre société d'économie mixte, à savoir Société Anhui Congo d'Investissement Minier, SACIM, a pris tant soit peu la relève et occupe actuellement plus ou moins 500 travailleurs encadrés par l'expertise des anciens de la MIBA.

- **Analyse Diagnostique**

**Forces :** Existence de plusieurs directions des entreprises étatiques, établissements privés et services publics dans la province ; fourniture de certains services sociaux à la population, utilisation d'une importante main-d'œuvre, réduction de la criminalité urbaine.

**Faiblesses :** Non mise en place d'un cadre de concertation permanent entre la société civile, la FEC, les services déconcentrés, les services décentralisés, les services de sécurité et le gouvernement ; faible représentation des entreprises publiques en province ; faible décentralisation technique des entreprises ; insuffisance des entreprises industrielles et agricoles ; insuffisance de l'énergie électrique.

**Opportunités :** Réforme des entreprises publiques ; appui des partenaires au développement ; présence des entreprises privées ou d'économie mixte ; timide relance des activités de la MIBA ; poursuite des travaux des projets de réhabilitation et d'équipement de la REGIDESO, RVA/Aéroport de Bipemba ainsi que du projet Tshilejelu pour la voirie, présence de la FEC.

**Menaces :** Politisation de la gestion ; persistance des antivaleurs (corruption, le clientélisme ; népotisme et concussion ; impunité ; les contrats léonins) ; enclavement de la province ; paiement irrégulier des créances de la MIBA par le pouvoir central ;

insuffisance de l'énergie électrique ; fermeture des unités économiques (SOGAKOR, BRASSIMBA, ...)

## **II.3. Secteurs productifs**

### **II.3.1. Agriculture, Pêche et Elevage**

#### **II.3.1.1. Agriculture**

##### **Etat des lieux**

La Province pratique des cultures vivrières saisonnières, notamment le maïs, le manioc, l'arachide et le niébé comme principales spéculations. A celles-là s'ajoutent les cultures secondaires : le riz paddy, le soja, le voandzou et la patate douce.

En ce qui concerne les cultures pérennes, seule la culture de palmier à huile est largement pratiquée dans la Province car celle-ci n'étant pas forestière. La culture de caféier est pratiquée sur petites échelles d'où l'intérêt de mettre un accent particulier sur cette culture. Il faut signaler l'émergence de la culture de cacaoyer qui doit attirer notre attention. Quant aux cultures maraîchères, elles sont opérationnelles pendant toutes les saisons surtout pendant la saison culturale C.

La Province dispose aussi des bassins de production où l'on produit : la tomate, l'aubergine, le piment, le chou, poireaux, etc.

La production agricole est aujourd'hui essentiellement réalisée par les paysans suivant un système cultural semi- moderne du type familial. L'expérience de la mécanisation, partielle, n'a pas réussi du fait des plusieurs raisons : organisationnelle, technique et financière (le cout exorbitant de carburant et de lubrifiant) sans oublier l'interférence politique sur la technique. Même celle de PVA qui semble être complète, est à améliorer. L'insuffisance et ou le cout élevé des intrants connexes (engrais, pesticides, herbicides, fongicides, etc). La quantité des denrées alimentaires reste déficitaire par rapport au besoin de la population, car leur offre est généralement comblée par les importations. C'est le cas du maïs qui est la denrée alimentaire de base consommée par la majorité de la population de la Province. Bref, c'est une agriculture de subsistance.

La Province a bénéficié d'un grand investissement dans ce domaine avec le Programme Volontariste Agricole (PVA) qui a commencé à NKUADI dans le Territoire de Tshilenge et aurait pu s'étendre dans d'autres Territoires de la Province. Sans oublier l'appui en développement de l'ENABEL, PRODAKOR, Groupe CRS (BUDIKADIDI et TUDIKOLELA) et aussi de la FAO, PAM, CAP- Santé, Save the children en urgence. Ces appuis n'ont pas

rencontré la satisfaction de la population et l'atteinte de résultat de sécuriser l'alimentation de la Province.

C'est dans cette logique que le programme de réserves stratégiques alimentaire est initié par le Gouvernement Provincial.

En effet, le PVA Nkwadi qui a bénéficié d'un appui consistant pour la production de 4.000 hectares de maïs et 2500 hectares de manioc, ce qui n'a assurément pas eu un impact positif sur le marché de la province (vol, non-respect de calendrier agricole, la mégestion).

Signalons que, la Province dispose en plus d'une unité industrielle de transformation de la minoterie MIBA nécessitant environ avec 185.000 hectares de terres arables ; a deux autres unités dont une pour le maïs et l'autre pour le manioc avec le PVA Nkwadi.

Il sied de relever que l'agriculture dans la Province reste une activité de subsistance dont la production est insuffisante pour la survie des familles paysannes. La faible maîtrise de GIFS ( la Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol), l'outil de travail tant pour la production et la transformation , faible accompagnement/encadrement des producteurs, faible motivation et prime des techniciens et professionnels , le vieillissement du personnel dont le mouvement de la retraite est en cours et la non mécanisation de la majorité de travailleurs , l'étroitesse de la surface cultivée et le changement climatique sans oublier le faible budget accordé au secteur tant par le gouvernement central que provincial ( cfr. Accord de Maputo) peuvent expliquer cette situation

La province du Kasai oriental compte 12 bassins de production ci-après :

Les bassins de Kalenda-Kashila et Kasansa dans le territoire Tshilenge ;

Les bassins de Tshitolo et Tshiala dans le territoire de Katanda ;

Les bassins de Mabaya, Tshiaba et Mukumbi dans le territoire de Lupatapata ;

Les bassins de Tshijiba et Tshilundu dans le territoire de Miabi ;

Les bassins de Tshitshianku, Ndomba et Munkamba dans le territoire de Kabeya Kamwanga

La province comprend aussi quelques fermes agricoles, notamment :

La Ferme agro-pastorale Réhoboth à Mabaya dans le territoire de Lupatapata ;

La Ferme KABAMBI WA BEYA à Mukumbi dans le territoire de Lupatapata ;

La ferme MUDIBA KALALA MUTOMBO à Bakwa Tshilanda dans le territoire de Lupatapata ;

La Plantation KASEYA TSHIDINDA à Bena Mpoyi Territoire Lupatapata ;

La Plantation NDUNDULA TSHIBOMBO à Nzaba commune de Bipemba ;

La Plantation Emmanuel KABEYA à Bena Kapuadi Territoire Lupatapata ;

La Ferme Abbé MUTOMBO à Bena Mpunga dans le territoire de Tshilenge ;

La Ferme NSENDA MWANA à Bena Tshimanga dans le territoire de Tshilenge ;

La Ferme ADIMIR à Bena Ntambua dans le territoire de Tshilenge ;

La Ferme NANSHA BISHI à Bena Kadima dans le territoire de Tshilenge.

**Tableau n° 14 : Répartition des populations en insécurité alimentaire**

Territoires	Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire limite	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire globale (Sévère + Modérée) (%)	N = Population (2020)	Pop. en insécurité alimentaire globale (modérée + sévère)
Mbuji-Mayi	5,30%	28,10%	47,90%	18,70%	66,60%	3427551	2 282 749
Tshilenge	1,20%	15,90%	38,60%	44,30%	82,90%	586853	486 501
Miabi	1,10%	18,10%	41,20%	39,60%	80,80%	382797	309 300
Kabeya-Kamwanga	0,00%	7,20%	32,10%	60,70%	92,80%	210712	195 541
Lupatapata	0,90%	25,70%	46,40%	26,90%	73,40%	361281	264 819
Katanda	1,50%	15,80%	51,10%	31,60%	66,60%	444131	367 296
<b>Total (Kasaï Oriental)</b>	<b>3,20%</b>	<b>22,50%</b>	<b>44,90%</b>	<b>29,40%</b>	<b>84,80%</b>	<b>5413325</b>	<b>4 022 100</b>

Source : Evaluation approfondie de la Sécurité Alimentaire en situation d'urgence (EFSA) dans la province de Kasaï Central et Kasaï Oriental, FAO-INS/Décembre 2020.

Suivant le rapport de l'INS de 2020 sur l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire en Situation d'Urgence dans les provinces du Kasaï Central, Kasaï Oriental, Lomami et Sankuru, la Province affiche un indice d'insécurité alimentaire le plus élevé de l'Espace Grand Kasaï.

### Analyse diagnostique

**Forces :** l'existence de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, l'existence d'un cadre de concertation provinciale (Public-Privé : CCPA,CARG), la présence du ministère provincial en charge de l'agriculture ; la présence de l'inspection provinciale de l'agriculture ; l'existence des ménages agricoles ; l'existence des terres arables ; la présence des organisations paysannes agricoles (OPA) et leurs faitières ( FEC, CRONG,FOPAKOR, COPEMECO) ; l'existence des agri-multiplicateurs et leurs regroupements (APSKO, COPROSEM) ; la diversité des spéculations vivrières, pérennes, maraichères et fruitières ; l'implication des autorités politico administratives dans les travaux champêtres ; l'existence des bas-fonds ; la présence des agriculteurs et des fermiers ; la présence des zones culturales ; l'existence des itinéraires techniques ; l'existence de la main d'œuvre.

**Faiblesses :** faible accompagnement/ encadrement des producteurs sur les techniques agricoles et résilientes ; le faible appui dans le secteur ; l'insuffisance et coût élevé d'intrants agricoles ; le faible budget alloué au secteur ; l'insuffisance d'énergie pour la transformation et la conservation des produits ; l'impraticabilité d'un grand nombre de kilomètre de routes de desserte agricole ; l'absence des mesures d'accompagnement de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et leurs vulgarisation ; l'absence du décret relatif à l'opérationnalité du CCPA et CARG ; l'insuffisance d'outils, matériels, machines et équipements de production, conservation, transformation et commercialisation ; l'inexistence d'entrepôts au niveau des bassins de production ; la commercialisation des produits agricoles avant la maturité physiologique ; la non mise en œuvre de la politique hydroagricole ou d'irrigation pour la production en toute saison ; la non subvention des producteurs ; l'insuffisance des semences améliorées ; l'absence des fermes semencières ; l'insuffisance de mobilité des encadreurs techniques ; la modicité des primes des agents du secteur ; l'insuffisance d'équipements adéquats pour le SENASEM (Service National des Semences) ; l'absence des crédits agricoles et des coopératives agropastorales ; le manque d'inventaire et d'études des terres arables ; l'insuffisance des institutions de microfinances, la non actualisation de la carte pédologique ; le non fonctionnement des CCPA.

**Opportunités :** la présence du climat tropical humide favorisant trois saisons culturales ; l'existence de la Faculté des sciences Agronomiques ; la présence des marchés de commercialisation ; la présence des écoles techniques agricoles ; la présence des routes de desserte agricole ; la présence des PTFs (FAO, ENABEL, CRS et CAP santé) ; la présence de l'INERA ; l'existence du réseau routier ; la présence de la chaux ; l'existence de la loi sur la décentralisation ; la proximité de l'INERA NGANDAJIKA ; l'existence de la loi sur la décentralisation.

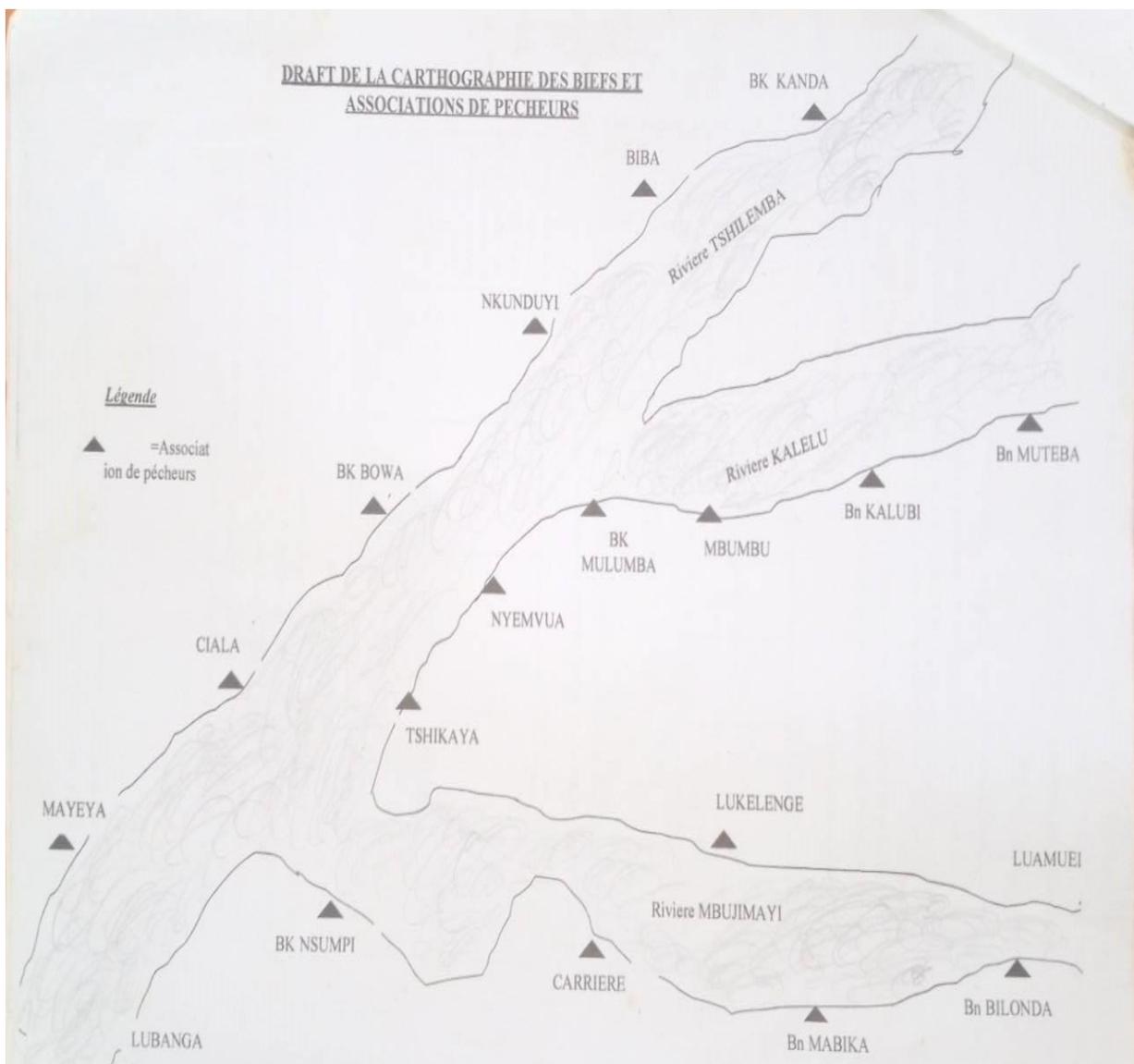
**Menaces :** les perturbations climatiques ; non-respect des normes environnementales ; l'insuffisance du courant électrique et autres sources d'énergie qui bloquent le développement des petites unités de transformation ; l'insuffisance des produits phytosanitaires ; le délabrement du tissu socio-économique et mauvais climat des affaires ; le mauvais état de routes de desserte agricole ; le manque d'assurance agricoles ; la présence des maladies et ravageurs ; le non-respect des textes en matières de feu de brousse ; la recrudescence des conflits coutumiers et fonciers ; le taux élevé de perte des produits agricoles avant , pendant et après la récolte (vol, pourriture, attaque des insectes... ) ; les tracasseries routières ; la présence des intermédiaires indésirables dans la vente des produits agricoles « diamanyi » ; l'Exode rural ; la mise en œuvre de la politique d'aménagement hydro-agricole ou d'irrigation pour la production en toute saison ; Le non fonctionnement de l'INERA KASAI ORIENTAL , la confusion des rôles entre la politique et la technique.

### II.3.1.2. Pêche

#### Etat des lieux



La pêche qui reste encore au stade d'exploitation artisanale se pratique au niveau de nos lacs et rivières, et surtout dans les biefs repris dans le draft de la cartographie ci-dessous.



**Tableau n° 15 : Production de la Pêche en 2020**

ENTITE	POPULATION	BESOIN ALIMENTAIRE EN PRODUIT DE PECHE	PRODUCTION ANNUELLE	ECART NEGATIF	OBSERVATION
Kasaï-Oriental	5.000.000	20.000 T	280 T	19.720 T	Cet écart négatif est comblé par les poissons importés, ce qui accroît la dépendance extérieure de la Province.

Source : Div. Prov. Pêche et Elevage

**Tableau n°16 : Production de la Pêche en 2022**

Entités	Site	Quantités pêchées (kg)				Destination	Observation
		Pêches rurales	Pêches artisanales	Pêches industrielles	Totales		
KATANDA			10300		10300		
TSHILENGE			2650		2650	VILLE DE MBUJIMAYI ET LES 5 TERRITOIRES	Par manque des balances de précisions, la prise des poids est estimative
LUPATAPATA			4050		4050		
KABEYA KAMUANGA			6450		6450		
MIABI			630		630		
MBUJIMAYI			1680		1680		
<b>TOTAL</b>					<b>25760</b>		

Source : Division Provinciale de Pêche et élevage 2022

De nos jours, nous constatons une certaine organisation des pêcheurs :

- Associations structurées des pêcheurs : 16 groupes pour les territoires de KATANDA, TSHILENGE, LUPATAPATA, KABEYA KAMUANGA et de MIABI ;
- Associations non structurées des pêcheurs : elles sont composées de 13 groupes.

**Tableau n°17 : commercialisation**

Entités	Site	Espèces pêchés				Observation
			Débarquement	Prix (CDF)	Marchés	
KATANDA		Mormyris		10.000	KATANDA	La pêche pratiquée au Kasai Oriental est du type traditionnel et artisanal. Elle nécessite beaucoup d'effort pour la rendre professionnelle en commençant par les études de faisabilités.
TSHILENGE		Clarias		10.000	TSHILENGE	
LUPATAPATA		Hydrocion Labes		10.000	BAKUADIANGA A MBUJIMAYI	
KABEYA KAMUANGA		Citharinus Disticodus Schilbé		10.000	KENA NKUNA MUNKAMBA	
MIABI		Barbus Chryschtis Alistes Auchenoglan Tilapias Polypterus Synodontis Anguilles		10.000	MIABI	

Source : Division Provinciale de Pêche et élevage 2022

**Tableau n° 18 : Infrastructures, équipements et matériels de Pêche**

ENTITE	CENTRE DE PECHE	NOMBRE DE BIEFS DE PECHE	NOMBRE DE PÊCHEURS			EMBARCATION			MATIEREL DE PECHE
			Industriel	Artisanal	Traditionnel	Bateau de pêche	Pirogue motorisée	Pirogue non motorisée	
Province	Néant	111	Néant	882	791	Néant	Néant	70	Filets, hameçons, nasses, etc.

Source : Div. Prov. Pêche et Elevage 2020

**COMMENTAIRES** : la pêche au Kasai Oriental est caractérisée par le type artisanal et traditionnel. Les pêcheurs utilisent presque les mêmes matériels (pirogues, filets dormants, dérivants et éperviers) sur toute l'étendue de la Province.

### Analyse diagnostique

**Forces** : la présence de nombreux lacs et des rivières poissonneux ; l'existence d'étangs naturels pour la culture et la production des poissons ; la présence des pêcheurs et des associations des pêcheurs ; l'existence des biefs de pêche ; la présence de la diversité des

poissons ; la présence de la division provinciale de la pêche et élevage ; la disponibilité des compétences en la matière.

**Faiblesses :** la non application de la législation dans le domaine de la pêche pour certains, et l'ignorance totale pour les autres, qui du reste jusque-là non vulgariser ; le faible encadrement et formation technique des pêcheurs ; l'insuffisance des intrants de pêche ; l'inexistence de la chaîne de froids (depuis la pêche jusqu'au centre de consommation); le vol des équipements et matériels de pêche ; le manque d'unités modernes de stockage et de transformation ; le manque des centres de formation de pêcheurs; l'inexistence d'investissements dans le domaine de la pêche ; le manque d'unité des mesures légales dans la vente des produits halieutiques ; le manque de monitoring ; faible fiabilité des données statistiques relatives à la pêche ; le manque d'inventaire et étude ichtyologique ; le non-respect de la réglementation en matière de la pêche ; Absence des gardes de pêche ; non existence d'une chaîne de froid fiable ; le manque d'analyse des eaux de rivières et lacs.

**Opportunités :** la présence des PTFs ; la présence de la loi sur la décentralisation ; la présence des écoles et facultés d'agros-vétérinaires ; la volonté de l'autorité provinciale à la promotion des activités de la pêche à travers de solennités de la pêche (24 juin de chaque année).

**Menaces :** la pollution des eaux ; le réchauffement climatique ; les conflits coutumiers et des leaderships ; déviation des cours d'eau suivi d'empoisonnement.

### II.3.1.3. La pisciculture

#### Etat des lieux

La pisciculture reste aujourd'hui une alternative dans la compensation de la carence en protéine d'origine animale, et dans la fréquence de cette denrée sur le marché. Elle peut constituer un secteur générateur des recettes capable de booster l'économie de la province, malheureusement il est peu développé dans la province, par manque d'appuis financiers ; l'insuffisance d'encadrement à tous les niveaux ; le désintéressement de la population aux activités de pêche.

**Tableau n°19: AQUACULTURE**

ENTITES (Territoires)	SITE	ETANGS			Nombre des pisciculteurs		Observation
		Types	Nombre	Superficie	individuel	association	

KATANDA	BENA KASENGULU TSHINGE		25	375	26		
TSHILENGE	LUKALABA		88	1320	18		
LUPATAPATA	BA NZEVU		12	144	8		
KABEYA KAMUANGA	NDOMBA, KALELA, KEENA NKUNA		46	828	23		
MIABI	TSHILUNDU, TSHIJIBA, BK SUMBA		329	3.948	38		
<b>TOTAL</b>			<b>500</b>	<b>2667</b>	<b>113</b>		

Source : Division Provinciale de Pêche et Elevage 2022

**COMMENTAIRES :** outre les pisciculteurs individuels, il y a la structure Entre Terre et Ciel (ETEC) qui fait l'élevage en cage sur le Lac MUNKAMBA et a chargé 4 cages flottantes avec une capacité de 14154 alevins. La production visée étant de 20 tonnes, la récolte n'a donné que 5 tonnes à cause de manque d'alimentation appropriée et d'expertise à cette phase expérimentale.

### Analyse diagnostique

**Forces :** la présence des pisciculteurs ; l'existence de la division provinciale de la pêche et élevage ; la présence d'une espèce adaptée à la pisciculture (le Tilapia).

**Faiblesses :** la faible connaissance des techniques et pratiques aquacoles ; l'insuffisance d'intrants ; le manque de centre d'alevinage ; la faible structuration des pisciculteurs ; le manque de monitoring ; non fiabilité des données statistiques.

**Opportunités :** la présence des PTFs ; l'existence des textes réglementaires sur la pêche ; la présence d'un réseau hydrographique traversant tous les territoires de la province ; la présence des bas-fonds ; la présence d'un sol propice à la construction des digues ; la présence des matériaux locaux pour la construction des moines ; la présence des marchés potentiels de commercialisation ; la loi sur la décentralisation.

**Menaces :** les perturbations climatiques ; les conflits inter-ethniques ; les inondations ; le faible pouvoir d'achat de la population, le vol à grande échelle.

### II.3.1.4. Elevage

#### Etat des lieux

En ce qui concerne l'élevage, il y a lieu de distinguer entre l'élevage de gros bétails, du petit ruminant, de la volaille et autres animaux domestiques. Les espèces animales exploitées pour la production de viande et d'œufs de consommation comprennent les mammifères et les oiseaux.

La province dispose des fermes pastorales de :

Gros bétail (bovins)

Petit bétail (Porcin, caprin et ovin)

La basse-cour (poules, canards, pintades...)

Animaux d'agrément (compagnies) : nous avons les chiens, les chats et les perroquets...

L'élevage de la volaille, de même que celui du petit bétail, source de revenu des ménages, est de pratique courante dans la province ; cependant, cela n'a pas d'impact visible sur le vécu quotidien des éleveurs.

#### II.3.1.3.1. Elevage du gros bétail

Les bovins sont élevés en système ranching. Ces fermes appartiennent à des personnes physiques ou morales.

**Tableau n°20 : Les fermes de gros bétail opérationnels**

N°	ENTITE ADMINISTRATIVE	FERME	PROPRIETAIRE	ADRESSE	NOMBRE DES TETES	DISTANCE	Superficie
1	Territoire de Tshilenge	1. FC ICCI	KANSEBU	MUTOKOYI	208 têtes	45-80 km	420
		2. AGB	BULABA	Bena MPUNGA	112 têtes	80 km	990
		3. FORDEK	TSHIBANDA	Bena kayembe	60 têtes	60 km	135
2	Territoire de katanda	1. F. MPOYI MUKULUMPE	MPOYI MUKULUMPE	Bakua NDABA	25 têtes	30 km	225
		2. F. KAMATABALA	-	Bakua BOWA/Bena TSHIKAYA	14 têtes	30 km	80
3	Territoire de Miabi	1. F. NGOYI NTITA	NGOYI NTITA	BASHINGALA	16 têtes	70 km	90
		2. FABK	MUSASA	MIKETA	32 têtes	55 km	730,100

4	Territoire de lupatapata	1. F. REHOBOTH	Past. KABALU	DIJIBA	412 têtes	50 km	730
5		2. F. KABE	KABAMBI	MUDIBA	25 têtes	8km	-
6		3. F. TSHILANGA	KALAMBAYI	Bena MUAMBA	6 têtes	25 km	10
7		4. NEW STAR	Past. BERTIN	NZABA	6 têtes	7 km	10
8		2.F. KABEYA MULEMBA	PRIVE	TSHINTSHIANKU	26 têtes	75 km	239
9		3.F. 27ème CMCO	PRIVE	KENA NKUNA	47 têtes	55 km	243
10		4.F. CAM/VMI	PRIVE	AU LAC MUNKAMBA	46 têtes	90-100 km	212
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>568 têtes</b>		

Source : Division Provinciale de Pêche et Elevage 2020

### II.3.1.3.2. Elevage du petit bétail

Cet élevage est répandu dans la province mais souffre de manque de structuration, d'appui et d'encadrement.

Le petit bétail (Porcin, caprin et ovin) est largement répandu dans la Province, il est du type traditionnel. Les chèvres et les moutons sont en divagation ; cependant, pendant la saison sèche dans les villes et villages mais au piquet pendant la saison des cultures, la divagation étant interdite. Quant aux porcs, ils sont élevés en claustration dans des porcheries de fortune en ville, et dans les villages en divagation tolérée et gardée pendant la période culturelle.

### II.3.1.3.3. Basse-cour

Elle comprend les diverses espèces des volailles dont les poules, canards, dindons élevés en claustration et/ou en semi-divagation. Les lapins et cobayes sont élevés en claustration.

L'élevage traditionnel des volailles est le mode d'exploitation le plus répandu. Il est caractérisé par le type extensif, les différentes espèces de volailles sont en divagation. Dans le cadre de la relance des activités de DAIPN Lukelenge, la Province a réceptionné en 2019 environ 18.612 poussins dont 12.480 poussins de ponte et 6.132 poussins de chair.

Il existait aussi des infrastructures de la MIBA pour l'élevage des volailles, mais non exploitées au regard de la conjoncture que traverse cette dernière. Ces infrastructures sont restées en état de vestiges.

#### II.3.1.3.4. Animaux d'agrément et de compagnie

Ces animaux : chiens, chats, singes et perroquets remplissent des rôles variables selon leur dressage. Mais, il est indiqué de plus songé aux soins préventifs pour établir une cohabitation (Prévention par vaccination).

**Tableau n° 21 : Production de l'élevage en 2022**

NOMBRE DE FERMES	NOMBRE DE TETES GROS BETAIL	NOMBRE DE PORCS	NOMBRE DE CAPRINS	NOMBRE D'OVINS	NOMBRE DE VOLAILLES	NOMBRE DE PALMPIEDES	NOMBRE COLOMBES	NOMBRE DE LAPINS	NOMBRE DE COBAYES	NOMBRE D'ANIMAUX DE COMPAGNIE
14	3.154	34.703	96.367	1.008	4.173.692	46.211	7.938	74.893	58.508	12.727

Source : Division Provinciale Pêche et Élevage 2022

**Tableau n°22: CONSERVATION**

N°	NOM PROPRIETAIRE	DU	NOMBRE DES CHAMBRES FROIDES	ADRESSE
01	SHALOOM		3	ROND POINT PETROMBU ROND POINT KALALA WANKATA
02	FTM		1	AV. INGA
03	MONALUX		1	AV. INGA
04	NEW STAR		1	AV. INGA

Source : Division Provinciale de Pêche et Elevage 2020

**Tableau n°23 : INFRASTRUCTURES**

N°	LIBELLES	NOMBRE	ADRESSE
01	DIPPING	1	FERME + CCI MUTOKOLE
02	COULOIR D'ASPERSION	1	F. CAM/ VMI AU LAC MUNKAMBA
03	KRAAL HOPITAL	1	FERME ICCI MUTOKOYI

04	AIRE D'ATTAGE	5	VILLE DE MBUJIMAYI
05	BOUCHERIE	3	VILLE DE MBUJIMAYI
06	CHARCUTERIE	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NUMBER ONE</li> <li>- FAKAM</li> <li>- NEW STAR</li> </ul>

Source : Division Provinciale de Pêche et Elevage 2020

### Analyse diagnostique

**Forces :** la présence de la division pêche et élevage ; la présence des pâturages naturels ; la présence des services de l'Etat ; la présence d'une ferme avicole ; la présence des infrastructures de la MIBA-VOLAILLE ; la présence des fermes ; une demande accrue en viande ; la présence de la diversité d'espèces animales ; la présence des médecins vétérinaires et zootechniciens ; la présence des pharmacies vétérinaires privées ; la présence des dispensaires vétérinaires privés.

**Faiblesses :** le faible investissement dans le secteur ; la faible maîtrise des techniques d'élevage et autres exigences ; le manque de provenderie et des produits vétérinaires ; le manque du pâturage amélioré ; le manque des géniteurs ; la faible structuration des éleveurs ; l'insuffisance des vaccins pour les animaux ; le manque de mobilité pour le personnel d'appoint ; manque d'infrastructures (bureaux administratifs et techniques) ; insuffisance des primes liées à la spécialisation ; insuffisance de riposte aux maladies animales ; absence de formation ou recyclage ciblé ; inexistence d'appui aux éleveurs ; carence du personnel vétérinaire dans les territoires ; insuffisance des infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation des produits d'origine animale.

**Opportunités :** le climat favorable à l'élevage ; la présence des PTFs ; la présence de la loi sur la décentralisation.

**Menaces :** la rupture d'approvisionnement en aliment et produit zoo-sanitaires ; l'existence des conflits de terres d'une part, entre les chefs et éleveurs, et d'autre part, éleveurs et agriculteurs ; l'existence de plusieurs maladies des bétails et zoonose avec comme point négatif la mortalité élevée de petits bétails.

### II.3.2. Mines



#### Etat des lieux

Le secteur de mines reste dominé par l'exploitation du diamant. Il existe trois types d'exploitations, à savoir :

- L'exploitation industrielle : deux sociétés sont concernées (la MIBA et la SACIM) ;
- L'exploitation artisanale, on retrouve : (1) les exploitants artisanaux communément appelés les creuseurs regroupés en coopératives minières selon l'exigence de la loi en la matière ;

La province compte 19 coopératives minières, à savoir : Coopérative minière KALTSHIKA, coopérative minière LES AMIS DE JESUS, coopérative minière et agro pastorale de KASONGU MONJI « COOPEKAM », coopérative minière du KASAI « COOMIKAS », coopérative minière de BOYA « CAMIB », coopérative minière et MARANATHAN du Congo « COMIMACO », coopérative de Développement du KASAI « COODEKA », coopérative minière pour le Développement et Progrès du Congo « COOMIDPCO », coopérative minière du KASAI « COMIKA », coopérative Agro Minière de TSHIENDA « CAMIT », coopérative Agro minière NTITA SINATRA « CAMINS », coopérative Agro-Pastorale et Minière du Congo « CAMICO », coopérative minière et Agro Pastorale de TSHIBUE « COOMIAT », coopérative minière et Agro Forestière TSHIMUNA-MIABI « COOMATSHIM », Société coopérative minière pour le PROGRES DU CONGO « S.CO.M.P.C. », coopérative minière et AGRICOLE SATURNE « SOCOMIAS SCOOPS »,

coopérative minière MU YA KABASELA « COOSOMUKA », coopérative minière BOBUMUA « COOMIBO » et la coopérative minière DIEU VIVANT COOMIDIV/ SCOOP.

L'on peut également signaler la présence de :

- Les négociants (appelés communément les « trafiquants ») qui achètent les diamants entre les mains des creuseurs ;
- Les comptoirs agréés d'achat des diamants : MALABAR GEMS, SAGA, AMAZONA et MIABI GEMS.

L'exploitation semi- industrielle, nous avons :

- Les suceuses savamment montées par les techniciens locaux pour exploiter les diamants dans les rivières ;
- Les dragues selon leur capacité en nombre des pouces.

Outre l'exploitation de diamant énumérée ci- haut, il existe des carrières pour l'exploitation des matériaux de construction (le sable, le moellon... ).

La MIBA dispose de 71 Permis d'Exploitation (PE) couvrant la superficie de 9683 carrés Miniers (826,12 km<sup>2</sup>) dont 34 seulement sont actifs et 37 en renouvellement. Le cadastre minier renseigne en ce jour que la SACIM est détentrice de 2 permis d'exploitation.

MIBA dispose aussi de 8 Permis de Recherche (PR) couvrant une superficie de 1.574 carrés Minier dont 6 sont en renouvellement de l'octroi et 2 à déchoir pour non-paiement. Il sied de signaler que 7 permis concernent le diamant et un seul concerne les autres substances dont le cuivre, le plomb et le zinc.

Par ailleurs, la Province dispose d'autres gisements miniers découverts et non encore exploités :

- **Le cuivre avec ses dérivés (malachite)** à Katende et Kakangayi dans le Territoire de Miabi ;
- **Le calcaire de ciment** dans les territoires de Katanda, Tshilenge, et de Kabeya Kamwanga ;
- **Le calcaire à chaux** à Katende dans le territoire de Miabi, à Bena Mpoyi, Tshiaba, Bena Ntumba, Ndomba dans le territoire de Kabeya-Kamwanga ; à Tshibombo dans le Territoire de Lupatapata et à Tshienda dans le territoire de Tshilenge ;
- **Le fer** à Tshintshianku dans le Territoire de Kabeya Kamwanga et à Kankelenge dans le Territoire de Lupatapata ;
- **Le cobalt** dans le territoire de Kabeya-Kamwanga ;
- **L'or** à Kalela dans le territoire de Kabeya-Kamwanga ;
- **Le granite** dans les territoires de Tshilenge et de Miabi ;
- **Le Kaolin** dans les territoires de Tshilenge et de Kabeya-Kamwanga ;

- **Le moellon** à Dibindi dans la ville de Mbuji-Mayi, à Nsangu dans le territoire de Katanda, à Mukumbi dans le territoire de Lupatapata, à Kakangayi dans le territoire de Miabi et à Kalela dans le territoire de Kabeya-Kamwanga ;
- **Le sable** à Muya dans la ville de Mbuji-Mayi, à Nsangu dans le territoire de Katanda et à Mukumbi dans le territoire de Lupatapata.

**Tableau n°24 : Evolution des statistiques de Production industrielle**

PERIODE SOCIETE	2019	2020	2021	2022	2023
	Janv.- Mai				
SACIM	3.984.863,52	4.386.963,57	3.613.479,00	3.073.736,88	604.246,87
MIBA	19.694,32	37.447,09	150.903,174	53.596,46	16.669,12
<b>TOTAUX</b>	<b>4.004.557,84</b>	<b>4.424.410,66</b>	<b>3.764.382,174</b>	<b>3.127.333,34</b>	<b>620.910,99</b>

Source : Div. Prov. des mines

**Tableau n°25 : Production Artisanale**

PERIODE NATURE	2019		2020		2021	
	JANVIER- Décembre		JANVIER- Décembre		JANVIER-aout	
	Caratage	Valeur en \$ US	Caratage	Valeur en \$ US	Caratage	Valeur en \$ US
COMPTOIRS AGREES	5.714.122,91	22.450.866	4.762.661,17	13.776.088,00	2.274.673,49	9.001.983,45
NEGOCIANTS	79.725,22	297.500	435.493,39	1.099.354,10	445.336,80	1.311.900
<b>TOTAUX</b>	<b>5.793.848,13</b>	<b>22.743.366</b>	<b>5.198.154,56</b>	<b>14.875.442,10</b>	<b>2.720.010,29</b>	<b>10.313.883,45</b>

**Production Artisanale (suite)**

PERIODE NATURE	2022		2023	
	JANVIER- DECEMBRE		JANVIER- MAI	
	Caratage	Valeur en \$ US	Caratage	Valeur en \$ US
COMPTOIRS AGREES	2.939.716,76	16.011.275,50	1.316.255,38	5.873.359
NEGOCIANTS	504.578,75	1.906.610,00	90.629,94	523.257,8
<b>TOTAUX</b>	<b>3.444.295,51</b>	<b>17.917.885,50</b>	<b>1.406.885,32</b>	<b>6.396.616,80</b>

Source : Div. Prov. des mines 2023

## Analyse diagnostique

**Forces :** l'existence de la Division des Mines et Géologies ; la présence d'importants Gisements de diamants très riches et d'autres gisements de minerais ; la présence de la MIBA et de la SACIM ; le début d'exploitation artisanale des gisements de calcaire à Kabeya Kamwanga et à Lupatapata ; l'existence d'une structure de certification et d'évaluation des substances minérales ; la présence d'autres gisements miniers non quantifiés ; l'existence des coopératives minières ; l'existence de la cartographie géologique.

**Faiblesses :** la baisse drastique de la production du diamant ; la non-transformation du diamant ; l'inefficacité des organisations d'encadrement des exploitants artisanaux ; l'inexistence d'une industrie de taille de diamant ; la non exploitation d'autres matières minérales ; la non-évaluation et certification des réserves minières de la Province y compris pour la MIBA ; la thésaurisation des certaines concessions minières par les détenteurs des titres bloquant les investissements ; le manque de salle technique pour la division provinciale des mines.

**Opportunités :** la libéralisation de l'exploitation artisanale de diamant ; l'existence du code minier et du règlement minier ; l'existence d'une Faculté des Mines à l'université de Mbuji-Mayi et une Faculté des Sciences (département de géologie) à l'université officielle de Mbuji-Mayi ; l'existence des mini-marchés, des bureaux d'achat de diamant et des comptoirs agréés ; l'implantation des dragues de fabrication artisanale (suceuses).

**Menaces :** la morosité du climat des affaires ; l'insuffisance de l'énergie électrique pour les sociétés d'exploitation ; la Fraude fiscale ; les Conflits fonciers parfois meurtriers ; les violences perpétrées dans les zones minières ; l'insuffisance et la dégradation des infrastructures de base (énergie et routes) ; l'exploitation artisanale de diamant dans les parcelles résidentielles ; la propagation du VIH/SIDA et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dans les milieux d'exploitation artisanale du diamant ; la présence des mineurs dans les mines.

## II.3.3. Industries et PME

### II.3.3.1. Industries (PMI)

#### Etat des lieux

Le secteur industriel de la Province reste dominé par les sociétés ci-après : MIBA, SACIM, REGIDESO, SNEL, ENERKA, FOMI, POTO WATER (SAFI), EAU GLORIA, Super marché BASIL, BOULANGERIE GOSHEN, BOULANGERIE DYANTEM, JOSPRINT, SYCOMORE, JENOVIC IMPRIMERIE, BIOPHARCO, SOGAKOR, etc. Toutes ces unités industrielles se trouvent concentrées à Mbuji-Mayi.

Nonobstant l'existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et énergétiques, l'industrialisation de la province est loin d'être acquise du fait de plusieurs contraintes liées notamment à l'offre limitée de l'énergie électrique couplée avec toutes les difficultés d'accès aux gisements, aux capitaux et approvisionnement en matières premières.

**Tableau n°26 : Les principales industries de la Province**

**A. En fonctionnement**

DENOMINATION	LOCALISATION	ACTIVITES
REGIDESO	Mbujimayi	Distribution d'eau
SUPER MARCHÉ BASIL	Mbujimayi	Biscuiterie et pains
SAFI (POTO WATER)	Mbujimayi	Traitement et mise en bouteille de l'eau potable, et jus
ENERKA	Mbujimayi	Distribution d'électricité
SNEL	Mbujimayi	Distribution d'électricité
REMCO	Mbujimayi	Atelier Mécanique
BOULANGERIE GOSHEN	Mbujimayi	Fabrication de pains
SYCOMORE	Mbujimayi	Fabrication des aliments pour volailles
BOULANGERIE DYANTEM	Mbujimayi	Fabrication et commercialisation des pains
SACIM	Territoire de Miabi à Tshibué	Extraction de Diamant, production d'eau et d'électricité
MINZANGI	Territoire de Miabi à Tshijiba	Fabrication d'huile de palme
JOSPRINT	Mbujimayi	Imprimerie moderne
FOMI	Mbujimayi	Production d'eau
EAU GLORIA	Mbujimayi	Traitement et mise en bouteille de l'eau potable

Source : Division Provinciale de l'industrie 2022

**B. En fonctionnement, mais nécessitant soit les moyens financiers, soit un bon approvisionnement en matières premières et/ou l'appui du gouvernement**

DENOMINATION	LOCALISATION	ACTIVITES
MIBA	Mbujimayi	Extraction de Diamant et Minoterie
SOGAKOR	Mbujimayi	Production des Boissons sucrées
BIOPHARCO	Mbujimayi	Fabrication de sérums
SNEL	Mbujimayi	Production d'énergie électrique
BOULANGERIE NGALULA TSHIBANGU	Mbujimayi	Fabrication des pains
OXYM	Mbujimayi	Gaz d'oxydation

Source : Div. Prov. Industries 2022

### C. A l'arrêt complet de production

DENOMINATION	LOCALISATION	ACTIVITES
BRASIMBA	Mbujimayi	Production de la bière
NELLY COLOR	Mbujimayi	Fabrication des papiers hygiéniques
SAVOKA	Mbujimayi	Fabrication des savons
BOULANGERIE DU PONT	Mbujimayi	Fabrication de pains

Source : Div. Prov. Industries 2022

#### Analyse diagnostique

**Forces** : la présence d'un tissu industriel ; l'existence de services administratifs et techniques ; la présence d'une main d'œuvre qualifiée ; l'existence de la division provinciale de l'industrie ; existence des industries et barrages de production énergétique (SNEL, ENERKA, TUBI TUBIDI, MOVO NKATSHIA ET BIBANGA).

**Faiblesses** : la faible valorisation des intrants locaux ; le faible taux d'investissement dans le secteur ; l'insuffisance des matières premières ; le délabrement très avancé des routes provinciales ; insuffisance des opérateurs industriels qualifiés.

**Opportunités** : la présence des minerais dans la province ; l'existence des espaces agricoles ; l'existence d'un fort potentiel économique et d'importantes réserves en ressources naturelles et énergétiques (calcaire, cobalt, fer, argiles et chaux, cuivre et ses dérivés, agro-industrie, etc.) ; la Construction du barrage hydroélectrique de Katende au Kasai central et le projet de soutirage du courant électrique sur la ligne Inga-Kolwezi à Tshimbulu ; l'existence d'une réglementation à la matière ; la possibilité d'accès à d'autres sources d'énergie alternative (photovoltaïque, éolienne, etc.) ; la présence de plusieurs produits alimentaires favorables à l'éclosion d'industries alimentaires ; l'esprit de créativité au sein de la population ; existence des sites non valorisés pouvant produire le courant électrique (site de lukula : rivière lukula à Kabeya kamuanga ; site de Kena nkuna : rivière lubi à kabeya kamuanga ; site de Nkatshia : rivière Nkatshia à Miabi ; site de tshilenge: rivière de Lubilanji ; site de tshipuka : rivière lubilanji ; site de kalelu : rivière lubilanji ; site de lukalaba : rivière de lukalaba ; site de mulengi : rivière tshilemba ; site de katanda : rivière de lubilanji ; site de Tshiala ), et les sites déjà valorisés (sites Lubilanji 1 et 2 ; site petit Tshiala ; site Tubitubidi) ;

**Menaces** : le délabrement très avancé des routes nationales et provinciales ; les difficultés d'accès aux crédits ; la morosité du climat des affaires ; la délocalisation des activités des opérateurs économiques ; les déficits énergétiques ; la vétusté de la voie ferrée Ilebo-Lubumbashi-Kasumbalesa ; les érosions ; les coupures intempestives du courant électrique.

### II.3.3.2. PME

#### Etat des lieux

Au Kasai Oriental notre Province, Les PME et l'artisanat couvrent plus ou moins 98% d'activités économiques en dépit des grandes entreprises et des grandes industries qui, ne représentent que 2 %. Cette action est justifiée presque partout dans toutes les Provinces de la R. D. Congo (c'est-à-dire le nombre des PME par rapport au nombre des grandes entreprises ou grandes industries); c'est à quoi ces dernières se retrouveront toujours en concurrence des informels ; d'où le mieux est de promouvoir les PME. Ceci se justifie encore par le fait que le cadre juridique mis en place s'intéresse tant à la PME qu'à la grande entreprise, et que les activités des grandes entreprises dans notre pays ne se limitent qu'à l'exportation des matières du secteur primaire (secteur de production) et non au secteur secondaire (secteur de transformation).

Comme ressources locales de PME et Artisanat nous avons :

**Du secteur primaire ou artisanat de Production** des matières premières, citons : agriculture, pêche, élevage, mines, carrières d'extraction des pierres précieuses, l'extraction des minerais non métalliques ainsi que la filière bois. Ce secteur ne représente que 20% d'activités en province selon la nomenclature indicative de métiers artisanaux (culture de maïs 3%, culture de manioc 2%, culture arachide 1%, culture café 0,5%, culture-riz 0,5%, culture-maraichère 0,5%, culture- palmier à huile 0,5%, extraction diamant 7%, extraction- argile 1,8%, menuiserie 0,1%, maçonnerie 0,1%, extraction- sable 1%, coupe et production graines 0,5% et fabrication- braise 1.5%.

**Du secteur secondaire ou artisanat de transformation**, citons : agro-alimentaire, habillement, textile, cuir et chaussures, atelier de couture, bois, matières chimiques, bâtiments ou fabrique des constructions mécaniques et métalliques, beaux-arts artisanaux n'affichent que 0.9% d'activités en province (Boucherie 0,1%, Boulangerie 0, 5%, Brasserie 0,1%, minoterie 0,1%, coupe et couture 0,1%);

**Du secteur tertiaire ou artisanal de commercialisation**, citons : encadrant les commerces et les services, les entretiens, maintenances, transports, tourisimes, loisirs, soins publiques, l'artisanat des beautés, les interventions et les représentations, les associations professionnelles d'encadrement. Ce secteur couvre 79,1% selon la nomenclature indicative des métiers artisanaux en province (le commerce par route 7%, Boutique 7%, Petit magasin 10%, Dépôt et vente 4%, Entretien et maintenance 10%, Tourisme et loisir 0,1%, Transport et communication 10%, Soins et santé publique 6%, Artisanat de beauté 9%, Artisanat de représentation et d'intervention 11% et Association professionnelle d'encadrement 5%).

Tableau n°27 : Statistique des PME et l'artisanat

DESIGNATION	CATEGORISATION	EMPLOYES	CHIFFRE D'AFFAIRE	NOMBRE RECENSEMENT 2020-2021
PME	Micro- Entreprise	De 1 à 5	De 1 \$ à 10.000 \$	3350
	Petites- Entreprises	De 6 à 50	De 10.001 \$ à 60.000 \$	2150
	Moyennes Entreprises	De 51 à 200	De 60.001 \$ à 400.000 \$	1318
ARTISANAT	Catégorie A	De 1 à 3	De 1 \$ à 600 \$	1370
	Catégorie B	De 4 à 6	De 601 \$ à 15.000 \$	2300
	Catégorie C	De 7 à 10	De 15.001 \$ à 40.000 \$	2715
<b>TOTAL</b>				<b>13.203</b>

Source : Div. Prov. PME 2021

5

### Analyse diagnostique

**Forces :** l'existence de la division provinciale de PME ; la présence des PME ; la présence de la main d'œuvre qualifiée.

**Faiblesses :** le faible accès aux crédits bancaires voire microcrédits par les PME ; les difficultés d'accès aux crédits de FPI (Fonds de Promotion pour l'Industrie) ; l'insuffisance des unités de transformation et d'amélioration de la chaîne de valeurs ; le faible captage de la main d'œuvre ;

**Opportunités :** la présence d'un grand nombre des commerçants ; l'existence des ressources naturelles ; la présence des banques commerciales ; la présence des opérateurs économiques ; l'existence de marchés des biens et services.

**Menaces :** l'étouffement des PME par des Entreprises des expatriés déjà installées en Province ; le manque d'exonération des taxes d'exploitation des matières premières ; la grande préférence des produits étrangers au détriment des produits locaux ; le faible taux de l'électrification de la Province.

## II.3.4. Commerce

### Etat des lieux



Le commerce dans la Province du Kasai-Oriental concerne l'échange de plusieurs biens et services (Produits agricoles, produits miniers, biens et services). La situation du commerce est caractérisée par l'existence d'un important marché avec une demande sans cesse croissante face à une offre fortement déficitaire. Le déséquilibre entre l'offre et la demande reste structurel.

Il est à souligner que la Ville de Mbuji-Mayi et ses environs constituent un des marchés de consommation des produits agricoles, alimentaires et manufacturés de la Province. Le système de transports dans la Province du Kasai Oriental est multimodal, mais les voies restent dans un état de délabrement très avancé.

A ce jour, les voies routière et aérienne se partagent la charge d'acheminement des importations et des exportations. Néanmoins, à partir de Mwene Ditu, dans la province sœur de Lomami, la province a accès à la voie ferrée de la SNCC, qui du reste, tourne au ralenti par suite de la vétusté de son équipement et ses infrastructures causant ainsi le retard dans l'acheminement des marchandises qui arrivent souvent avariées.

La mauvaise gouvernance de la part des autorités de la SNCC demeure également un casse-tête à soulever.

### Analyse diagnostique

**Forces :** l'existence de la division provinciale de l'économie ; l'existence du Guichet Unique de la DGDA ; l'existence de services administratifs et techniques de l'Etat ; la disponibilité des produits locaux à commercialiser ; la rapidité lors de la transmission des dossiers de demande des numéros Import-export, le respect des principes de l'OHADA (RCCM) ; la présence du port de Ndomba ; l'existence des marchés des biens et services ; l'existence du tribunal de commerce, l'existence de la FEC, l'existence d'une direction de l'autorité de régulation du secteur privé (ARSP), l'existence de la loi sur la sous-traitance.

**Faiblesses :** l'absence d'une formation de mise à niveau au profit des agents de la Division ; l'absence sur terrain de la confédération des petites, moyennes entreprises du Congo (COPEMECO) et la fédération nationale de petites et moyennes entreprises au Congo (FENAPEC); non -respect de la structure et de l'affichage des prix ; la corruption des agents ; la non vulgarisation des textes légaux régissant le secteur.

**Opportunités :** l'existence d'un système de transport multimodal ; l'existence d'une réglementation dans le secteur ; l'esprit d'entrepreneuriat au sein de la population ; la présence des partenaires au développement ; l'existence des voies de communication (provinciales et nationales) et des services de télécommunication ; la présence des quelques industries ; la présence des institutions bancaires et de microcrédits, la présence d'une mutuelle financière des femmes africaines à Mbuji-Mayi (MUFFA), la formation des jeunes et femmes en entrepreneuriat.

**Menaces :** le faible pouvoir d'achat de la population ; l'enclavement de la province ; le délabrement des voies de communication ; la morosité du climat des affaires dans la Province ; la délocalisation des importateurs vers le Katanga et ailleurs ; Insuffisance de l'énergie électrique ; évasion, incivisme et fraude fiscales ; l'étouffement des PME par des Entreprises des expatriés déjà installées, la modicité des salaire et prime des agents du secteur, la persistance de la pandémie à COVID-19.

### II.3.5. Banque, Micro finances et Assurances

#### Etat des lieux



Dans le secteur bancaire, la Province est dotée d'une succursale de la BCC et de l'Equity-BCDC. Avec la bancarisation instituée au pays depuis fin 2012, d'autres banques commerciales et micro finance ont vu jour (TMB, BGFIBank, Advans, Finca, Raw Bank,

CADECO, FBN Bank, MUFFA). Malheureusement, toutes ces banques et micro finances sont toutes basées à Mbuji-Mayi.

A côté de ces institutions bancaires, nous avons des sociétés de messagerie financière telles que Western Union, Money Gram, Kin express, Solidaire, Soficom, Express Union, Money Trans, Finca Express, Mpasu Mutombo, Mobile money, etc. qui se sont suffisamment développées ces dernières années en Province.

### **Analyse diagnostique**

**Forces :** la présence d'une Direction Provinciale de la Banque Centrale du Congo (BCC), des Banques Commerciales, des institutions non monétaires, des institutions financières de microcrédit et des messageries financières, l'existence du projet incubakor.

**Faiblesses :** la concentration des institutions bancaires et micro finance à Mbuji-Mayi ; l'absence de stratégie de financement des PME/PMI ; le taux d'intérêt très élevé ; le délai de remboursement de prêts très court et l'insuffisance de garanties, l'exclusion financière pour les milieux ruraux.

**Opportunité :** la présence des PME et des Grandes Entreprises ; la présence des employés ou salariés ; l'existence des projets TRANSFORME, FOGEC,

**Menaces :** la thésaurisation de la monnaie par les particuliers.

### **II.3.6. Tourisme**

#### **Etat des lieux**



Site touristique du Lac Munkamba

La Province compte des unités touristiques pour la plupart naturelles mais qui ne sont ni aménagées ni entretenues. Les statistiques des capacités hôtelières en province comptent 40 hôtels classés et 18 hôtels non classés dont la capacité d'accueil global installée est de 689 chambres.

La ventilation de ce total se présente de la manière suivante :

- 6 hôtels à 3 étoiles avec 210 chambres (Métropole, Dilenga, Kabé de Luxe, Kadje et Gloria, Gertrude) ;

- 6 hôtels à 2 étoiles avec 176 chambres (Tanko, G.K.T, Equinoxe II, Chicago center, Nkumbi Nkumbi et léopard) ;
- 3 hôtels à une étoile avec 30 chambres (Flat temps présent, Flat SSD et Equinoxe I) ;
- 25 hôtels à 0 étoiles avec 273 chambres (Kebase fils, Etoile, Moukasha, M. Tshia, GH Kabé, Kabondoyi, la tortue II, Tarmac I, Tarmac II, Belle vie, Muskal, Galaxie, Bantou, Coin caché, Dally mode, Cristal, Famimpo, auberge Nana, Moulhebert, Sun city, Flat hôtel SSD 1, Bassora, Jésus seul, Diamand et Flat hôtel adry kam).

Concernant les restaurants, la province ne dispose que 10 restaurants classés et tous localisés à Mbuji-Mayi compte :

- Le restaurant Métropole à 3 fourchettes ;
- Le restaurant Gloria à 2 fourchettes ;
- Le restaurant Kabe-de-luxe à 2 fourchettes ;
- Le restaurant Maman MONGALA à 1 fourchette ;
- Le restaurant la Tropicale à 1 fourchette ;
- Le restaurant Château d'or à 0 fourchette ;
- Le restaurant Maman Nathalie à 0 fourchette ;
- Le restaurant TAKE AWAY COIN à 2 fourchettes ;
- Le restaurant Gertrude à 2 fourchettes ;
- Le restaurant Equinoxe à 1 fourchette.

**Tableau n°28 : LES SITES TOURISTIQUES DE LA PROVINCE DU KASAI ORIENTAL**

N°	DESIGNATION	LOCALISATION	COMMUNE OU TERRITOIRE	NATURE DU SITE	DISTANCE DE MBUJIMAYI	PARTICULARITE ATTTTRAIT
VILLE DE MBUJIMAYI						
	Polygone minier de Bakwanga	Polygone MIBA sogakor	Kanshi	Industrie	05km	Exploitation du diamant, mine à ciel ouvert et engins appropriés
	La fontaine de lukelenge	Quartier lukelenge	Dibindi	Artificial/ industriel hydrographique	12 km	Propriété et probabilité de l'eau servant à l'approvisionnement de la population
03	La grotte de bena kabongo	Quartier bena kabongo	dibindi	Naturel géomorphologique	05 km	Ancien refuge en cas de guerre lieu de retraite des sectes religieux
04	Institut kalenda mudishi	lubilanji	kanshi	Socio-culturel	10 km	Milieu scientifique
05	École primaire 4 janvier		diulu	Socio-culturel	2 km	Milieu scientifique
06	L'université de Mbuji-Mayi (U.O.M)	Quartier tshikama,	dibindi	Socio-culturel	6 km	Milieu scientifique

07	Université officielle de mbujimayi	Quartier kasenle	muya	Socio-culturel	2 km	Milieu scientifique
08	ISP Mbujiayi	Quartier bonzola	kanshi	Socio-culturel	2 km	Milieu scientifique
09	Monument de l'indépendance	Mbujiayi	ville	historique	2 km	Histoire de la ville
10	La bibliothèque de diocèse	Quartier bonzola	kanshi	Socio-culturel	2 km	Lecture et recherche
11	Tabernacle de Mbujiayi	Quartier de la poste	Muya	Socio-culturel	2 km	Style élégant
12	La cathédrale de Bonzola	Quartier bonzola	kanshi	Socio-culturel	2 km	Style élégant
13	Hospital dipumba	Quartier tubondo	kanshi	Socio-culturel	3 km	Belle vue
14	Hospital blaise	Quartier tshikisha	kanshi	Socio-culturel	2 km	Belle vue
15	Hospital saint jean de kansele	Quartier kansele	muya	Socio-culturel	2 km	Belle vue
16	Hospital de la muya	Quartier ngombangole	muya	Socio- culturel	5 km	Belle vue
17	Le nouveau batiment du Gouvernorat de Province	Centre ville	diulu	Socio-culturel	500 m	Belle vue
18	Les grands hotels: kadje, ka-be, G.K.T, tanko, equinoxe, Gloria, metropole, flats dilenga	Centre ville	Ville de Mbujiayi	Socio-culturel	0 km à 1 km	Styles élégants A, 1, 2, ou 3 niveaux
19	le monument saint jean de bonzola	Quartier bonzola	kanshi	historique	2 km	Histoire de 1960
<b>TERRITOIRE DE KABEYA KAMUANGA</b>						
01	Lac munkamba	Secteur de lac munkamba	Kabeya kamuanga	Naturel hydrographique	95 km	Utilisé pour la fabrication de serums; forme physique d'une personne couchée
02	Lac FWA	Mulowayi wa nzaba dans le secteur de munkamba	Kabeya kamuanga	Naturel hydrographique	80 km	Peche fructueuse, Les eaux multicolores
03	Grotte de kabeya kamuanga, grotte de la lubi, chute de la lubi	Kabeya kamuanga	Kabeya kamuanga	Naturel géomorphologique, Naturel hydrographique	45 km	Refuge en cas de guerre, Lieu de retraite de sectes religieux, possibilité barrage
<b>TERRITOIRE DE LUPATAPATA</b>						
01	Mont kankelenge et kalundu	Village de kankelenge	lupatapata	Naturel géomorphologique	25 km	Sa grande hauteur le rend visible à des longues

						distances
02	Grotte Ntumba lubemba	tshishimbi	lupatapata	Naturel géomorphologique	30 km	Selon l'histoire, les émigrés de NSANGA LUBANGU étaient logés dans ladite grotte
03	Pierre de kampema	Tshiaba et kabin	lupatapata	Naturel géomorphologique	35 km	Grosse pierre sciée par les eaux de la rivière Mbujimayi
04	Lac dijiba	mabaya	lupatapata	Naturel géomorphologique	50 km	Divertissement et natation
<b>TERRITOIRE DE MIABI</b>						
01	Grotte de katende	Katende wa kaboka	miabi	Naturel géomorphologique	45 km	Refuge en cas de guerre
02	Etang d'acide naturel	À bena tshiloba	miabi	Naturel géomorphologique	30 km	Poison très puissant
03	SACIM	boya	miabi	Artificial/ industriel	45 km	Exploitation du diamant
04	Chute de movonkatshia	Bakua nsumba	miabi	Naturel géomorphologique	45 km	Possible d'un barrage
<b>TERRITOIRE DE KATANDA</b>						
01	Source de Lukelenge,	Bakua ndaba	katanda	Naturel hydrographique	18 km	Peche
02	chutte de tshiala	Bena tshitolo	katanda	Naturel hydrographique	35 km	Approvisionnement en électricité pour la ville de Mbujimayi
03	Source de ngulungu	ngulungu	katanda	Naturel hydrographique	65 km	Eau potable
04	Chute de bibanga	bibanga	katanda	Naturel hydrographique	67 km	Production d'électricité pour l'hôpital de bibanga
05	Grotte de mbumbu	mbumbu	katanda	Naturel géomorphologique	60 km	Lieu de refuge
06	Grotte de tshitenga	tshitenga	katanda	Naturel géomorphologique	15 km	Lieu de refuge
07	Grotte de Bakua masela	masela	katanda	Naturel géomorphologique	60 km	Lieu de refuge
08	Les tshitoliens	Bena tshitolo	katanda	archéologique	35 km	Os anciens, pierres taillées
09	kasengulu	Bakua ndaba	katanda	historique	17 km	Tombe de martyrs de l'indépendance
10	UNIBRA	tshilenge	katanda	industriel	15 km	Production de la bière
<b>TERRITOIRE DE TSHILENGE</b>						
01	Lac lombaa et lac ndinga	Bena kalenda	tshilenge	Naturel	51 km	Cadre idéal pour le divertissement, et

				hydrographique		evenement mysterieux à caractère ancestral
02	Grotte de tshibujitu	luamuella	tshilenge	Naturel géomorphologique	24 km	Lieu de refuge
03	Grotte de bena kapeta	Bena kapeta	tshilenge	Naturel géomorphologique	48 km	Lieu de refuge de guerre
04	La cour de grand chef de Bakua kalonji	À tshinanu	tshilenge	Socio-culturel	65 km	Le pouvoir coutumier

*Source : Division provinciale de tourisme*

Actuellement les opérateurs économiques privés sont en train de construire des hôtels répondant aux normes internationales. Pour la plupart, la rentabilité financière demeure incertaine. Les infrastructures hôtelières appartenant à la Province n'existent pas, et c'est là où la Province pourrait tirer à 100 % les parts sociales.

### Analyse diagnostique

**Forces :** la présence des sites touristiques ; la présence des hôtels et restaurants ; la présence de la division Provinciale du tourisme.

**Faiblesses :** le non aménagement des sites ; l'insuffisance des cadres d'accueil ; l'insuffisance en personnel qualifié ; les faibles investissements dans le secteur ; Insuffisance des agences de voyage ; le manque de valorisation des sites touristiques ; le manque d'établissements publics ou privés en matière du tourisme, l'insuffisance d'infrastructures de base et de voies de communication ; l'insuffisance d'options du tourisme dans les universités, instituts supérieurs et enseignement secondaire ; manque de bâtiment et des matériels appropriés, la présence des punaises, inexistence des agences touristiques .

**Opportunités :** l'existence de l'aéroport de Bipemba ; la présence des compagnies d'aviation ; l'existence de la législation en la matière ; le projet de la loi cadre sur le tourisme.

**Menaces :** la dégradation des voies d'accès aux sites ; la faible culture touristique ; le faible pouvoir d'achat des populations ; l'insécurité ; la faible desserte en énergie électrique et en eau (Hôtels et Restaurants), l'apparition de maladies endémiques, le non-paiement des certains agents du personnel administratif.

### II.3.7. Culture et arts

#### Etat des lieux



La société Est-Kasaienne dispose d'une production des œuvres littéraires et des œuvres artistiques riches qui la caractérisent. On cite la littérature orale faite des poèmes, des contes, des proverbes, des devinettes, des chansons en langues locales accouplées à la danse.

Dans la littérature écrite, les écrivains Est-Kasaiens ont produit des œuvres d'une valeur éducative non

négligeable. Beaucoup sont publiées en français et en ciluba. Il y a lieu de noter aussi les arts plastiques, les pièces théâtrales, les cantiques de chorale, les chansons des orchestres des jeunes, des fanfares...

Par ailleurs, la peinture, la photographie, le cinéma, ne sont pas très développés. Ils émergent ce dernier temps au service de la promotion des entreprises commerciales, des actions de développement comme des campagnes de masses et des acteurs politiques et en faveur de la publicité.

Le service de la culture et des arts étant générateur des recettes, celles-ci sont encadrées par deux régies financières à savoir :

- La DGRAD pour les recettes du trésor public ;
- La DGRKOR pour celles de la province.

En définitive, la culture et les arts est- Kasaiens sont fonctionnels. Ils sont vecteurs des idées, de l'éducation et des mentalités. Ils sont sollicités pour les grands évènements (cérémonies de dépouillement de deuils, d'enterrement, de propitiations, de baptêmes, de prières, de célébrations de fêtes de mariages et naissances, d'intronisation des dignitaires et des campagnes électorales etc.).

**Tableau n°29 : Principales unités ou associations culturelles et artistiques opérationnelles**

N°	Associations	Localisation	Activités	Nombre de membres
01	Union des Ecrivains du Congo	Mbujimayi	Production des livres	15
02	Fédération Nationale de Théâtre	Mbujimayi	Production des pièces théâtrales et leurs présentations	50
03	Union Nationale des Folklores du Congo	Mbujimayi et Tshilenge	Production des Chansons et Agrémentation des cérémonies	100
04	Association des Guérisseurs KABUKULU DIALU	Mbujimayi	Traitement des malades	30
05	Conseil des Artistes Peintres	Mbujimayi	Décoration et production des tableaux	5
06	Association des Tenanciers des Cinés Vidéos	Mbujimayi	Projection des films	25
07	Union des Musiciens du Congo	Mbujimayi	Production des chansons, exhibition des danses et agrémentation des manifestations	2
08	Association des Photographes du Kasaï-Oriental	Mbujimayi	Prise des photos et l'exposition des photos des grands événements	15
09	Association Congolaise des Guérisseurs Traditionnels	Mbujimayi	Administration des soins traditionnels aux malades	10
10	Association des Musiciens Chrétiens du Congo	Mbujimayi	Composition des cantiques et agrémentation des manifestations religieuses	50
11	Union des Artisans du Kasaï-Oriental	Mbujimayi	Coutures, réparation des motos, construction des maisons et fabrication des objets artisanaux	150

Source : Div. Prov. De la culture et arts

### Analyse diagnostique

**Forces :** l'existence de la Division Provinciale de la Culture et des Arts ; l'existence des unités ou associations de production, d'animation culturelles traditionnelles et modernes ; la présence des artistes, des artisans, des guérisseurs traditionnels, des opérateurs culturels, artistiques et des associations culturelles ; l'existence du fonds de promotion culturelle.

**Faiblesses :** l'absence des infrastructures administratives et culturelles dans la Ville, Territoires et Chefferies ; l'absence des musées, bibliothèques publiques, centres culturels, salles de spectacles et des studios d'enregistrement musical adéquats ; le

manque de bureaux propres au fonds de promotion culturelle ; le manque de bureaux appropriés de conservation des archives ; le manque d'institutions crédibles de financement des activités des artistes et des opérateurs culturels qui se distinguent par leurs œuvres ; l'absence des partenaires susceptibles d'appuyer le secteur culturel ; le manque d'encadrement des artistes.

**Opportunités :** la présence des différents talents artistiques ; la loi sur la décentralisation ; l'existence de la SOCODA.

**Menaces :** le faible pouvoir d'achat de la population pour se procurer des œuvres artistiques ; la fluctuation monétaire ; l'acculturation.

### II.3.8. Hydrocarbures

#### Etat des lieux



Le secteur des hydrocarbures est constitué essentiellement des activités d'importation, de distribution et de commercialisation des carburants (essence, mazout et pétrole) par des entreprises publique, privées et des pétroliers indépendants appelés communément « Kadafi ».

Aucune étude ne certifie la présence des réserves de pétrole dans le sous-sol de la Province.

#### Analyse diagnostique

**Forces :** la présence du Ministère Provincial des hydrocarbures ; présence des opérateurs pétroliers ; la présence des neufs stations-services publique (SONAHYDROC) et privées (PETROMBU, KCC, MLB, ENGEN, MONALUX, NKALO...) ; forte demande intérieure en carburant ; l'existence de la Division Provinciale des Hydrocarbures ; l'existence de l'association des pétroliers indépendants du Kasai Oriental (APIKOR).

**Faiblesses :** la faible application des textes légaux et règlementaires ; le manque des matériels pour le contrôle technique des véhicules de transport des carburants ; l'absence d'un renforcement des capacités du personnel ; l'absence des sites de stockage des carburants ; Approvisionnement irrégulier en carburant à la SONAHYDROC ; le retard dans l'acheminement des produits pétroliers par la SNCC.

**Opportunités :** l'existence de l'Office Congolaise de Contrôle (OCC); l'existence des routes nationales et provinciales; l'existence des textes légaux et réglementaires; la construction de la route Mbuji-Mayi- Kananga- Kalambambuji.

**Menaces :** le climat des affaires peu attractif dans la province dû au faible pouvoir d'achat de la population ; Les fluctuations monétaires ; les impératifs environnementaux ; le mauvais état des voies de transports pour acheminer les produits pétroliers vers le centre de commercialisation ; l'enclavement de la Province.

## II.4. Infrastructures et Aménagement du territoire

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les plans d'aménagements de nos agglomérations n'ont jamais été faits, faute des moyens financiers du fait que le frais d'établissement des plans d'aménagement étant de l'apanage du Budget de la République.

### II.4.1. Infrastructures de Transport

- **Etat des lieux**

#### Boulevard Laurent Désiré KABILA à Mbuji-Mayi



La Province a un réseau de transport délabré et précaire. Géographiquement enclavée, son accès à d'autres provinces ne peut se faire que par voies terrestres (routes), fluviales et aérienne dont les problèmes liés au coût de transport et à l'état de délabrement avancé restent un casse-tête.

**Le réseau routier** du Kasai-Oriental comprend :

- Routes nationales : RN1 ; RN2 et RN42 avec 307 Km ;
- Routes provinciales : 98,5 Km ;
- Routes de desserte agricole : 1537 Km (d'intérêt local) ;

La voirie urbaine : Le réseau de la voirie urbaine répertorié couvre une longueur totale de 503 km réparti comme suit : la voirie primaire 118 km dont 28 asphaltés et 90 en terre ; la voirie secondaire 236 km en terre ; la voirie tertiaire 149 km en terre. Il est très important de signaler que la plupart de ces artères avaient été asphaltés depuis l'époque coloniale. Faute d'entretien et maintenance et ce, depuis plusieurs années, celui-ci, défoncés sur certains tronçons, se retrouvent à présent dans un état de délabrement très avancés.

Cette situation désastreuse et alarmante perturbe sérieusement le trafic et provoque beaucoup d'accidents de circulation pendant les heures de pointe.

En outre, le disfonctionnement des ouvrages d'assainissement notamment les caniveaux est à la base de la naissance de plusieurs têtes d'érosions étant donné que les eaux pluviales ne sont pas évacuées comme il se doit vers les exutoires appropriés.

Ainsi l'idéal consiste à asphaltier toutes ces chaussées en procédant à un renouvellement complet de toute la structure, c'est-à-dire reconstruire la couche de fondation, la couche de base et la couche de roulement.

Nous signalons également que les autres chefs-lieux de territoires et Communes rurales de la province notamment Tshilenge, Lukalaba, Miabi et Munkamba, Kabeya Kamuanga, et Lupatapata à Madiatu ainsi que Katanda et une agglomération de Boya, disposent d'un réseau de voirie en terre évalué à 80 Km environ, nécessite aussi l'amélioration de l'état de la voirie existante.

Des érosions : de par la nature du sol, la province du Kasai Oriental en général et la ville de Mbuji-Mayi en particulier est caractérisée par des nombreuses érosions. Plus de 450 têtes d'érosions ont été répertoriées dans la ville de Mbuji-Mayi et menacent à la fois le réseau routier, les ouvrages d'assainissement et mêmes les infrastructures immobilières. Bref, les érosions perturbent la vie courante de toute la province.

Toutefois, il convient de noter que la ville de Mbuji-Mayi est présentement en chantier avec le projet Tshilejelu, qui vise la construction de 25 Km de voirie exécutés par l'entreprise CREC-7 qui est actuellement remplacé par l'Entreprise CGCD dont le contrat est déjà signé sous la supervision de l'OVD, le projet de la modernisation de 35 Km de la voirie urbaine exécuté par l'entreprise SAFRIMEX et le projet de la modernisation de 14 Km qui sera exécuté par JMC qui jusqu'à présent est à l'étape de l'étude de faisabilité. L'on ne saura passer sous silence l'intervention du Gouvernement Provincial sur l'avenue Kashala Bonzola (CASOP) où les travaux de canalisation était en train d'être exécuté sur financement du gouvernement provincial, nécessite le redressement des anciens caniveaux pour éviter le débordement des eaux de pluie et quelques têtes d'érosions arrêtées par l'OVD sous financement de FONER et les travaux de construction de 8 Km des routes à Miabi sur financement du gouvernement de la province, dans le cadre des crédits transférés avec BCeCO.

Au vu de ce qui précède, le taux d'exécution par rapport à la dégradation du tissu des infrastructures est encore faible. Toutes les voies routières sont dépourvues de panneaux de signalisation.

**Quant aux infrastructures ferroviaires**, la Province n'est pas couverte. Néanmoins, on peut signaler l'existence du projet ferroutage de Lukelenge qui jusqu'à ce jour s'est limité

à la construction des entrepôts et espace pour les manœuvres des engins suite aux difficultés de la sous-traitance.

**En ce qui concerne le transport fluvial**, la Province dispose de deux cours d'eau navigables, à savoir : Lubi (navigable pendant la saison de pluie) et Lubilanji (navigable toute l'année) où le site de Kansenga nécessite les moyens pour les travaux de dragage et balisage.

Parmi les 3 bacs existants, 2 sont opérationnels (celui de Kasansa dans le territoire de Tshilenge et celui de Tshibombo entre le territoire de Tshilenge et Katanda) qui relie la Province du Kasai Oriental à celle de la Lomami. L'autre ne l'est pas : celui de Ndomba dans le territoire de Kabeya Kamuanga à l'arrêt suite au vol du câble de démarrage et du carburant.

Il y a lieu de noter également l'existence de 26 ponts, 3 buses et 38 pirogues en bois appartenant aux particuliers (privés) à rame flottant qui relient les territoires de Katanda et de Tshilenge.

**Pour ce qui est des infrastructures aéroportuaires,**

la Province dispose d'un aéroport et 3 pistes disponibles (aéroport international de Bipemba qui occupe la 4<sup>ème</sup> place du point de vue trafic de la RDC à Mbuji-Mayi et qui est en pleine modernisation ; la piste de Tshibue dans le Territoire de Miabi en construction en terre battue appartenant à la société SACIM qui mesure 1500m ; la piste de Munkamba dans le Territoire de Kabeya Kamuanga appartenant à l'Etat (non exploitée) et enfin une piste privée de Bibanga de la 31<sup>ème</sup> CPC dans le territoire de Katanda.

**Tableau n°30 : Statistiques des passagers, frets aériens et Cargos.**

N°	Années	Libellé	Nbre/tonnage	Observations
01.	2020	Passagers	13.054 pers	
02.	Août 2021	Passagers	11.878 pers	
03.	2020	Frets aériens	165.998 kg	
04.	Août 2021	Frets aériens	806.592	
05.	2020	Agences de frets	25 agences	
06.	2021	Agences de frets	17 agences	
07.	2020	Compagnies aériennes	4 compagnies	CAA, Congo airways, Gomair et Malu Kasai
08.	2021	Compagnies aériennes	5 compagnies	CAA, Congo airways, Gomair, Malu Kasai et SGL
09.	2020	Cargos	4 services	Service air, transair, CAA et Gomair

10.	2021	Cargos	3 services	Servair, transair et CAA
11.	2022	Passagers	51.269 personnes	
		Fret aérien	1.154879 kg	
		Agence de Fret	7 Agences	ADGE (Agence Déo gracia Expresse); AGP (Agence Agapao Express); AVV (Agence Vanité de Vanité); AAS Fret (Agence Aigle Service Fret); ACF (Agence Congo Fret); AMC (Agence autres Miroir du Congo) et ADM Fret.
		Cargos	3 Services	Gomair ; CAA ; Servair.
		Compagnies aériennes	3 Services	CAA, Congo Airways et AB Airlines
12.	De Janvier à Mai 2023	Compagnies aériennes	3 Services	CAA, Congo Airways et AB Airlines

Source : Div TRANSCOM 2022

Hormis le canevas des infrastructures de transport présenté et mis à la disposition de la commission des infrastructures, il convient de noter également les infrastructures immobilières qui ne peuvent pas passer inaperçues.

La Province dispose d'un nombre insuffisant des infrastructures du domaine public de l'Etat qui sont vétustes nécessitant soit d'une réhabilitation totale, soit d'une reconstruction.

Par **infrastructures du domaine public de l'Etat**, nous entendons :

- Les bâtiments administratifs ;
- Les hôpitaux ;
- Les centres de santé ;
- Les écoles publiques ;
- Les maisons pénitentiaires ;
- Les garages,
- Les commissariats de police ...

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence de la Division provinciale de transports et voies de communication ; l'existence d'un réseau routier ; la présence d'infrastructures aéroportuaires ; la présence

des services techniques de transport et ITPR ; l'existence des compagnies aériennes et d'agences de fret aérien ; la présence du charroi automobile pour la Division provinciale de transport et voies de communication ; l'application de la réglementation de transport ; l'existence des infrastructures du domaine public, existence du FONER.

**Faiblesses :** l'insuffisance de l'entretien et maintenance des infrastructures routières et aéroportuaires ; l'insuffisance des moyens de transport public adéquats ; l'absence d'un plan directeur routier ; l'insuffisance de moyens financiers pour la réhabilitation des routes ; la vétusté des Infrastructures routières revêtues existantes ; le mauvais état des routes en terre ; l'inexistence des garages provinciaux pour entretien ; l'insuffisance des matériels de terrassement ; la non application des mécanismes de collaboration pour suivi et évaluation des travaux par les acteurs du secteur des infrastructures ; le manque d'agences routières officielles ; le manque d'agences de transport fluvial ; le manque de renforcement des capacités des agents du secteur de transport ; l'insuffisance des panneaux de signalisation routière ; le manque des moyens de transport du personnel pour assurer une bonne surveillance de la réglementation ; le manque d'outils informatiques ; manque d'un service de transport en commun.

**Opportunités :** la disponibilité des PTF ; l'existence des entreprises de construction ; la disponibilité des matériaux de construction ; la disponibilité de l'usine d'asphaltage et de la station de concassage à l'état neuf non installée faute de moyens conséquent à la Direction Provinciale de l'Office des Routes ; l'existence d'un service spécifique pour l'identification des gîtes d'emprunt des matériaux de rechargement à l'Office des Routes pour d'autres axes des routes provinciales ; l'existence des sites pour la construction des ports (Ndomba et Kansenga) ; le raccordement du chemin de fer de Lukole – Kamiji – Miabi – Mbujimayi ; la construction d'une route de Kalamba Mbuji – Kananga - Mbujimayi, la construction d'une route Mbujimayi - Lusambo, la construction d'une route Mbujimayi – Ndomba, la construction d'une route Mbujimayi -Katanda – Panya Mutombo, la construction d'une route Mbujimayi – Kansenga, l'existence de Bus TRANSCO pour le transport en commun.

**Menaces :** la fluctuation des prix du carburant ; la présence des érosions ; les tracasseries administratives et policières ; l'utilisation des embarcations en bois et des pirogues de pêche pour le transport des personnes sur certaines rivières ; l'abatage incontrôlé des arbres sur les axes routiers ; l'insécurité ; la non application de la Politique Routière ; l'utilisation anarchique et spoliation de l'emprise du domaine public de l'Etat ; la démotivation des agents commis à la réglementation ; insuffisance de bus TRANSCO en province .

## II.4.2. Infrastructures Energétiques

### II.4.2.1. Energie électrique

- **Etat des lieux**



En dehors de la ville de Mbuji-Mayi qui est desservie à une faible proportion (1%) par la centrale hydroélectrique de Tshiala, dont la capacité installée est d'environ 18 MW avec 12 machines installées, dont 2 machines tournent et les autres ne fonctionnent pas ; le reste de la Province est dans l'obscurité. La MIBA a construit des barrages hydroélectriques pour ses propres besoins. A l'heure actuelle, cette société dispose de trois centrales hydro électriques : Tshiala (1 MW), Lubilanji 1 (7,4 MW), Lubilanji 2 (9 MW).

A ce jour, la production du courant électrique au site de Tshiala est d'environ 3 MW sur une puissance installée de 18 MW, seules 2 machines sont opérationnelles (1 sur Lubilanji 1 avec 3,2 MW). La MIBA consomme pour son besoin actuel 0,9 MW, la REGIDESO 1,4 MW et le reste est destiné à la consommation des tiers. Il y a lieu de signaler l'existence du site de Tshiala ayant un potentiel énergétique de 35 MW.

Actuellement la société SACIM a construit 2 centrales hydroélectriques sur Movo (4 MW) et l'autre sur Tubi Tubidi (12 MW). Depuis la mise en service de Tubi Tubidi, la centrale de Movo est à l'arrêt.

Il sied de signaler l'existence d'un autre barrage hydroélectrique de BIBANGA appartenant à la 31<sup>ème</sup> CPC avec une puissance installée de 5 MW dont la consommation est limitée à 2 MW.

La Province dispose d'un potentiel important des chutes réparties dans vingt sites identifiés pour la production de l'énergie hydro électrique.

Face à de nombreuses contraintes auxquelles elle se trouve confrontée, la SNEL fonctionnant uniquement sur 2 groupes thermiques d'une puissance totale de 2500 KVA, ne parvient pas à couvrir les besoins de ses abonnés.

Tableau n°31 : Potentiel hydroélectrique du Kasai-Oriental

N°	TERRITOIRE	SITE/RIVIERE	PUISSANCE EN KW
1	KABEYA KAMUANGA	LUKULA	18000 KW
2	KABEYA KAMUANGA	LUBI	Non définie
3	KABEYA KAMUANGA	KENANKUNA	Non définie
4	KATANDA	TSHIALA 2	12000 KW
5	KATANDA	KATANDA	15500 KW
6	KATANDA	TSHIALA Extension	10000 KW
7	KATANDA	KANSENENA	Non définie
8	KATANDA	TSHIANTAKU	Non définie
9	LUPATAPATA	TSHIBASA	20000 KW
10	MIABI	NKATSHIA	100 KW
11	LUPATAPATA	LUPATAPATA	Non définie
12	VILLE DE MBUJIMAYI	LUKELENGE	400 Kw
13	MIABI	KAKANGAYI	1000 KW
14	TSHILENGE	KALELU	4000 KW
15	TSHILENGE	LUKALABA	1500 KW
16	TSHILENGE	LUBILANJI	20000 KW
17	TSHILENGE	KAKAJI DIJIBA	Non définie
18	TSHILENGE	MULENGA	Non définie
19	MIABI	TUBI TUBIDI	12000 KW
20	MIABI	MOVO	4000 KW
21	MIABI	MUJILA	Non définie
22	TSHILENGE	TSHIMONYI	Non définie

Source : Division Provinciale de l'Energie.



- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence du Ministère Provinciale de l'énergie et de la Division Provinciale ; la présence de la Direction Provinciale de la SNEL ; l'existence de l'ENERKA ; l'existence du personnel qualifié ; l'existence des centrales hydroélectriques et sites identifiés favorables à l'érection des centrales hydroélectriques ; l'installation des lampadaires solaires sur les artères de la ville de Mbuji-Mayi et dans les chefs-lieux des territoires ; l'existence des potentialités photovoltaïques ; l'existence d'un protocole d'accord entre la province et la Direction Générale de la SNEL pour la construction d'une ligne de transport de 4 MW de Tubi Tubidi vers Mbuji-Mayi en passant par Miabi et Kabeya Kamuanga, la présence d'ANSER (Agence National d'Electrification et de Service Energétique en milieu rural).

**Faiblesses :** la très faible couverture en électricité ; l'inadéquation des outils de travail par rapport à Tshiala 1, Lubilanji 1, Lubilanji 2 et SNEL ; la faible prise en charge du personnel ; l'insuffisance et la vétusté des ouvrages (bâtiments, machines) ; le vieillissement du personnel ; l'insuffisance en approvisionnement de carburant ; l'insuffisance d'investissements ; l'insuffisance de compteurs d'énergie électrique prépayer ; manque de réseau basse tension de support ; spéculation des prix des produits pétroliers par les opérateurs économiques pour créer la rareté.

**Opportunités :** la présence d'un réseau hydrologique riche ; l'existence des textes légaux libéralisant le secteur ; la disponibilité des matériels photovoltaïques sur le marché ; la présence des PTF ; l'existence du projet de soutirage à Tshimbulu sur la ligne Inga-Kolwezi et le quota de la province dans la centrale hydroélectrique de grand Katende ; la création d'ANSER (Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain), la construction de la centrale photovoltaïque de CIPUKA.

**Menaces :** le raccordement illicite au réseau de distribution ; le vol des câbles ; lampadaires et divers équipements électriques ; la destruction des ouvrages par les inciviques ; les changements climatiques ; difficultés d'acheminement des produits pétroliers par voie ferrée du Katanga au Kasai ; l'utilisation exagérée de la bioénergie qui conduit à la désertification.

#### II.4.2.2. Alimentation en eau



- **Etat des lieux**

L'alimentation en eau potable dans la province du Kasai Oriental est assurée au moyen des réseaux de grande et moyenne taille, des mini réseaux ou encore des points d'eau (puits busés, forage avec pompe à motricité humaine, sources aménagées, ...).

Toutes ces infrastructures sont réalisées sur financement du gouvernement, de certains bailleurs de fonds, des ONG et des privés. On y trouve de ce fait :

- Les réseaux de grande et moyenne taille exploités par la REGIDESO. Ces réseaux sont installés dans la ville de Mbuji mayi et la commune rurale de Katanda. Le réseau de Katanda est actuellement en arrêt depuis plus de 10 ans et celui de Mbuji mayi a bénéficié de l'appui financier de la BADEA en 2011 et actuellement de la KFW et de la BAD ;
- Les mini réseaux développés par le gouvernement, des ONG et de privés parmi lesquels il y a :
  - Les mini réseaux développés sur financement de DFID puis ENABEL dans la zone périphérique de Mbuji mayi ; Ces mini réseaux sont exploités par les ASSUREP ;
  - Les mini réseaux développés sur financement de la BAD, à travers le projet PRISE, dans les localités de Lukalaba, Bakwa Sumba, Bibanga, Commune rural Miabi, commune rural Katanda, Katende Kaboko, Munkamba, Mupompa, Tshibombo, Tshilenge, Tshilunde et Tshinanu.
- Les points d'eau constitués de sources aménagées, des puits busés ou des forages avec pompes à motricité humaine développés par le gouvernement ou les ONG.

Les données des différents systèmes d'approvisionnement en eau potable identifiés dans cette province ressortent que près de 2.900.000habitants de la province du Kasai Oriental n'ont pas accès à l'eau potable (Source : *Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, Novembre 2022*).

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence du ministère de l'énergie et de la Division Provinciale de l'Energie ; la présence des services de la REGIDESO ; l'existence des sources et puits d'eau aménagés ; l'existence des usines de production des chlores pour le traitement d'eau ; la

réhabilitation et extension du réseau d’approvisionnement en eau potable à Mbuji-Mayi et en milieu rural.

**Faiblesses :** la faible desserte en eau potable en milieu rural ; le faible budget alloué à l’adduction d’eau ; l’insuffisance d’unités de traitement d’eau en milieu rural ; la destruction des ouvrages et vol des tuyaux galvanisés par la population.

**Opportunités :** la présence du réseau d’approvisionnement des mini réseaux autonomes dans la ville de Mbuji-Mayi (projet eau ENABEL, GIZ...); le projet d’installation des centrales photovoltaïques en vue d’alimenter en énergie électrique tous les réseaux de l’INTER-ASUREP à Mbuji-Mayi ; l’existence d’unités de production de l’énergie électrique ; la présence des PTF ; l’existence des ONG desservant la population en eau potable.

**Menaces :** la faible desserte en électricité ; les catastrophes naturelles.

### II.4.3. Communication et Medias

- **Etat des lieux**

Le paysage médiatique dans la Province est composé :

1°) **Entreprise de presse audiovisuelle :** Au Kasai-Oriental, plus de 40 médias audiovisuels, en ligne sont répertoriés dans la province dont 7 Radios télévisions, 9 radios, 17 presses en ligne et 7 correspondants. Toutefois, leur identification est plus que nécessaire pour leur conformité aux lois et règlement en la matière.

On peut citer :

**Radios télévisions :** Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC), Radio Télé Evangélique Libre d’Afrique RTEELD’A, Radio Télé Débout Kasai (RTDK), Radio Télé océan Pacifique (RTOP), Radio Télé Zoé (RTZ), Radiotélévision Fondation Daniel Madimba (FDM-R) et Radio Télé Lotus (RTL) ;

**Radio :** Radio Télé Fraternité (RTF), Radiotélévision de l’Eglise Evangélique Témoins du Christ (RTEETC), Kasai Horizons Radio Télé (KHRT), Radio Mont Carmel et Télévision (RMC), Radio Télé Sentinelle (RTS), Radio Nsanga Fm, Espoir Radio Télé, Radio Groupe Steve Mbikayi (GSM-R), Tabernacle de Mbujimayi-Radio, Radio Télé Arbre Sacré (RTAS), Radio Mont Sion, Radio FONANDAM, Radio communautaire de la Paix (RCP), Radio Télé Communautaire de Tshilenge (RTCT), Radio le Peuple d’Abord, Radio Télé Liberté du Kasai (RTLK), Radio Télé Kankamana, Top Congo HD et Radio Télé Lumière de Miabi ;

**Presse :** URGENTNEWS.NET, COULISSE.NET, MUENA NTANDA TV, ESPACEGRANDKASAÏTV, CLAIRON PRO TV, INVESTIRAUSAI.NET, CONGO-ACTU.NET, ADFONTAINE TV, DUO TV, AFRICA.NET, TAMBOUR MATIN, ETOILENEWS, HORIZON 24, GRAND KASAI MEDIA TV, AIGUILLON TV et KASAINNEWS TV.

**2°) Des ONG et Associations de presse :** Au Kasai Oriental, toutes les associations et ONG de presse, seule l'Association des Journalistes Sportifs détient l'autorisation provisoire de fonctionnement du Ministère de la Communication et des Médias. Les autres associations et regroupements des Journalistes fonctionnent dans l'illégalité. Il s'agit entre autres de :

Union National de la Presse du Congo « UNPC », Union Congolais des Femmes de Medias « UCOFEM », Reseau des radios associative et television de proximité « RATEPROKA », Association des Editeurs du Congo « ANECO », Medias pour l'environnement et le tourisme « MPET », Union des Journalistes de la Presse Ecrite « UJPEKOR », Association des Journalistes pour l'agriculture et le développement « AJAD », Association des Journalistes Sportifs « AJS », Union des Journalistes pour la protection et la défense des droits de l'enfant « UJPRODEE », Club des Journalistes pour l'éducation des Enfants « CJEE », Association des Communicateurs en Santé « ACSA », Dynamique des Journalistes pour le développement de la Santé « DJDS » et Association des Directeur des Radios.

**3°) Entreprise de presse écrite :** Au Kasai-Oriental, la presse écrite locale privée est limitée avec faible couverture. Cela est lié au faible tirage avec un lectorat très réduit, 3 titres locaux ont apparu sporadiquement (CONGO ESPOIR, PLUME D'OR, TOURBILLON) et se trouvent confrontés à plusieurs problèmes. Toutefois, seul le journal officiel de l'Agence Congolaise de Presse « ACP » apparait régulièrement en nombre limité aux abonnés.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence du ministère provincial et sa division provinciale de communication et médias ; la présence des stations radios et télévisions de proximité publiques et privées ; la prestation quotidienne de professionnel de médias.

**Faiblesses :** le faible taux de couverture de certains médias, insuffisance ou absence d'infrastructure de base ou d'équipement pour la presse, manque de la formation tendant au renforcement de capacité, condition très précaire des journaliste, manque de la subvention aux radios privées médiatiques ; le faible contrôle du secteur de la communication ; l'insuffisance d'infrastructures de base et d'équipements pour la presse ; l'insuffisance des quotidiens de la presse écrite ; le manque de renforcement des capacités des agents du secteur de la communication et médias ; le manque d'équipements appropriés ; la précarité des conditions de vie des journalistes ; le manque de subventions aux journalistes.

**Opportunités :** la croissance démographique ; la présence des institutions supérieures du domaine technique ; la présence des ONG et Associations de presse, la disponibilisation du pilonne de SCPT au profit des organes de presse audiovisuelle pour la diffusion de leurs programmes ; la présence d'une imprimerie JOSPRINT au diocèse de Mbuji-Mayi.

**Menaces :** les coupures intempestives du courant électrique qui constitue un casse-tête pour les organes de presse audiovisuelle ; le manque des subventions pour les organes de presse ; le faible pouvoir d'achat de lectorat loin de favoriser la culture de presse.

#### II.4.4. Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC)

- **Etat des lieux**

En ce qui concerne le secteur de PTNTIC gère les aspects de fréquence et des émetteurs, la province exploite deux types de services courriers à savoir :



- **Le service courrier amateur** qui s'effectue d'une province à l'autre dont l'exploitation est soit publique (assurée par la SCPT) ou soit privée (assurée par les agences des frets) ;

- **Le service courrier social** qui s'effectue dans la même Province (assurée par les personnes de bonne volonté).

Dans le secteur des télécommunications et nouvelles technologies, la province possède 4 grands opérateurs télécoms qui sont Orange, Vodacom, Airtel et Africell. Les moyens des télécommunications suivants :

- 25 radios diffusions dont 1 publique qui est la RTNC et 24 privées ;
- 9 radios télévisuelles dont 1 publique (RTNC) et 8 privées ;
- 4 sociétés de télécommunication cellulaire (Orange, Vodacom et Airtel, Africell) ;
- Nouvelles technologies (exploitation de l'Internet) ;
- Station terrienne qui est un support d'émission et réception des informations captées à partir de satellite. Il existe deux types des stations terriennes, à savoir :
  - Station terrienne réceptrice (antenne parabolique) ;
  - Station terrienne d'émission réception (VSAT).

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** la présence du ministère provincial de la PTNTIC et de sa division provinciale ; la présence des sociétés de télécommunication ; la présence des stations radios et télévisions publiques et privées ; la présence des radios communautaires dans les territoires ; la présence de la Direction Provinciale de la SCPT ; l'installation des câbles de la fibre optique ; la présence des courriers postaux ; la présence des stations terriennes d'émission et réception ; la présence des techniciens du domaine de télécommunication ; la présence des agences de fret courrier.

**Faiblesses :** le faible accès au réseau de télécommunication ; l'insuffisance en renforcement des capacités des agents aux nouvelles technologies ; l'inexistence des zones gratuites au wifi dans la province ; le manque d'analyseur de contrôle de fréquence.

**Opportunités :** la présence de la fibre optique ; la croissance démographique ; la présence des entreprises utilisatrices des réseaux de télécommunication ; la présence des institutions supérieures du domaine technique ; l'existence de la nouvelle technologie de la communication et de l'information.

**Menaces :** Les fluctuations monétaires ; le faible pouvoir d'achat de la population ; le coût élevé de la connexion internet ; la piraterie des documents et comptes électroniques ; l'absence des entreprises de montage des équipements ou matériels de télécommunication ; l'insuffisance de l'énergie électrique.

## II.4.5. Urbanisme et Habitat

### II.4.5.1. Urbanisme

- **Etat des lieux**

A ce jour, l'urbanisation de la ville de Mbuji-Mayi est estimée à 35% mais non viable, et de moins de 20% dans le reste de la Province.

Par ailleurs, le cadre légal régissant l'urbanisme étant devenu obsolète (le décret du 20 juin 1957) ne tient plus compte des avancées technologiques et scientifiques, signalons tout de même que dans le secteur de l'urbanisme une loi portant code d'urbanisme et la construction est en gestation, la croissance démographique et du besoin en logement.

Dans le domaine de la construction pour la période allant de 2020 et 2021, il y a eu des ouvrages que nous catégorisons en trois parties : les ouvrages d'utilité publique, à usage commercial et à usage résidentiel dans la ville de Mbuji-Mayi et dans les cinq (5) territoires de la Province du Kasai Oriental repris dans le tableau ci-après :

**Tableau n°32 : Statistiques des ouvrages réalisés dans le domaine de la construction**

Catégories	Période	Nbre en règle	Non en règle	Localisation
Usage public	2020	8 antennes de relai communautaire	-	Miabi et Kabeya Kamuanga
Usage résidentiel	2020	31 maisons privées et 14 maisons préfabriquées de l'Etat	35 maisons	Mbuji-Mayi
Usage commercial	2020	-	-	-
Usage public	2021	Clôture du gouvernorat de province,	-	Mbuji-Mayi
Usage résidentiel	2021	37 maisons privées	24 maisons	Mbuji-Mayi
Usage commercial	2021	17 bâtiments privés	-	Mbuji-Mayi
Usage résidentiel	2022	172 Maisons		Mbujimayi
Usage résidentiel	2023 De Janvier à mai	62 dossiers d'autorisation de bâtir solvable		

Source : Division Provinciale de l'Urbanisme

Le secteur organise une Division Provinciale de l'Urbanisme ayant 5 bureaux logés dans 2 locaux non équipés au bâtiment administratif de la Fonction Publique, un bureau urbain à la Mairie de Mbuji-Mayi et une station dans chaque commune de la ville de Mbuji-Mayi ainsi que dans chaque territoire du Kasai Oriental.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence de la Division Provinciale de l'Urbanisme ; la présence des techniciens et des agents de métiers de construction ; l'existence d'un plan directeur pour la ville de Mbuji-Mayi ; l'existence des centres urbains et semi urbains ; la présence des sites à lotir ; la présence des entreprises de construction et des matériaux de construction, l'existence des imprimés de valeurs.

**Faiblesses :** l'insuffisance du personnel qualifié en matière de l'urbanisme ; le vieillissement du personnel des services publics ; la non application des règles urbanistiques dans les sites nouvellement lotis ; l'insuffisance d'équipements et infrastructures adéquats ; la non-élaboration d'un plan d'urbanisation actualisé, les constructions anarchiques, la spoliation des terrains d'intérêt public ; manque de

recyclage du personnel ; manque d'outils informatique pour l'enregistrement sécurisés des documents ; de l'insuffisance du budget alloué pour l'élaboration de plan d'aménagement.



**Opportunités :** la disponibilité des textes légaux en la matière ; l'existence d'un projet de loi portant code d'Urbanisme et de la Construction ; la présence d'un sol argileux pour la fabrication des briques ; l'existence des potentialités forestières ; la création d'une école de cadastre ; l'intégration de l'urbanisme dans les instituts supérieurs ; l'existence d'une roche calcaire pour la production du ciment et la chaux dans les territoires de Katanda ;

Miabi et Kabeya Kamuanga ; la création de la Division Provinciale de l'Aménagement du Territoire.

**Menaces :** les catastrophes naturelles ; les érosions et les inondations ; manque de frais de fonctionnement ; la déforestation ; non-paiement de plus de 50% des agents ; faible rémunération et manque de prime ; la substitution des pouvoirs coutumiers au service technique dans le lotissement ; le trafic d'influence ; l'envahissement des emprises et des espaces verts ; conflit d'attribution entre les services de l'urbanisme, de cadastre et des titres immobiliers ; le lotissement anarchique et les conflits fonciers et coutumiers.

#### II.4.5.2. Habitat

- **Etat des lieux**

La situation de l'habitat dans la Province est très précaire, tant en milieu rural qu'urbain. Le cadre de vie ne réunit pas les conditions minimales. Le nombre de logements construits soit par l'Etat, soit par un organisme public ou privé est insignifiant par rapport aux logements produits par les habitants eux-mêmes. Conséquence, plusieurs cadres de la fonction publique sont locataires.

Selon l'enquête E-QUIBB1, la population du Kasai Oriental habite pour la plupart dans des maisons en matériaux naturels (82,1%), matériaux rudimentaire (0.0%) et en matériaux élaborés (Parquet/bois ciré, ciment, carrelage ou moquette) 17,1%.

En rapport avec les matériaux utilisés pour les toitures des habitations, le donné de l'enquête E-QUIBB1 indique que 50,4% de toit sont en matériaux naturel, 0,1% en matériaux rudimentaire et 49,5% en matériaux élaboré (essentiellement les tôles). Quant aux matériaux des murs extérieurs 11,3% sont en matériaux naturel, 60,3% en matériel

rudimentaire (essentiellement du bambou avec terre et brique adobes non couverte) ; les ménages avec un logement fait de matériel des murs extérieurs élaborés représentent 28,4% en province.

On constate une promiscuité dans l'ensemble de la province soit 24,1% sont les occupants d'une maison à une pièce, 56,2% pour les occupants de deux pièces, 15,9% pour les occupants de trois pièces et pour les occupants d'une maison à quatre pièces le nombre est de 3,8% ; la moyenne de pièces utilisées pour dormir est de 2,0% pour l'ensemble de la province.

Dans la province, concernant le statut d'occupations de logement, 68,1% sont propriétaire de leur logement, contre 24,6% de locataire et 7,1% sont de ménage logé par une tierce personne (parent, ami, employeur) 0,2% de la population sont sous logé.

Par ailleurs, la Province est très pauvre en matière d'urbanisation, à part la concession de la MIBA, la ville de Mbuji mayi n'a pas été urbanisée en grande partie. Cette situation est due au non-respect des normes urbanistiques et à la non actualisation de plan directeur ainsi que le schéma d'aménagement urbain, d'où le phénomène « TSHIASASA » / bidonville.

L'état de l'habitat au Kasaï Oriental reflète le niveau de pauvreté de sa population est de 91,3% Selon E-QUIBB1. Il a été relevé que les logements sont encore à 74,8% en sol naturel couverts d'une toiture en paille et 77,4% ont des murs en matériaux rudimentaires ou naturels.

En somme, la qualité de logement par milieu de résidence varie d'une manière à une autre, c'est ainsi qu'en milieu urbain 46,5% de logement sont de mauvaise qualité, 18,2% assez bonne qualité, tandis que 35,3% est de bonne qualité. En milieu rural la proportion des logements de mauvaise qualité est de 94,3%, la qualité est assez bonne à 5,0% et de bonne qualité à 0,6%.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** l'existence du ministère provincial des affaires sociales, urbanisme et habitat et sa division provinciale ; l'existence d'un plan cadastral de l'habitat ; la présence des services de l'Urbanisme et Habitat fonctionnels ; l'existence immense des étendues des terres disponibles pour la construction ; l'abondance des matériaux de construction (sable, bois, calcaire, etc.) ; l'érection d'immeubles en matériaux durables par des particuliers.

**Faiblesses :** l'Habitat indécents ; la présence de plusieurs cadres de l'Etat non logés par l'administration publique ; le non-respect des normes urbanistiques ; l'absence du plan d'aménagement urbain ; la forte promiscuité ; le nombre insuffisant des logements sociaux ; les constructions anarchiques à travers la province ; la mauvaise urbanisation.

**Opportunités :** la présence des roches calcaires (à Mbuji-Mayi, Lupatapata, Katanda et Kabeya-Kamuanga); l'existence d'une option « Bâtiment » à l'ISPTK/MIBA, IBTP et UM/CIKAMA ; la présence d'un sol argileux pour la fabrication des briques et l'existence de plusieurs carrières des matériaux de construction ; l'existence de plusieurs sites miniers avec le calcaire à ciment exploitable pour le développement des cimenteries ; l'ouverture d'une école de cadastre ; la présence des entreprises de construction et des matériaux de construction.

**Menaces :** le coût élevé des matériaux de construction ; les catastrophes naturelles ; la spoliation des espaces verts et ceux destinés à la construction des équipements collectifs ; l'absence d'une politique de l'habitat ; les érosions.

#### II.4.6. Aménagement du territoire

- **Etat des lieux**

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les plans d'aménagements de nos agglomérations n'ont jamais été faits, faute des moyens financiers du fait que le frais d'établissement des plans d'aménagement étant de l'apanage du pouvoir centrale.

La Province se mobilise pour le fonctionnement effectif de la Division Provinciale de l'Aménagement du Territoire qui vient d'être créée il y a à peine quatre ans. Cette situation relevait de la compétence de législateur qui a fait la migration des services de l'aménagement de territoire auprès des administrations.

En effet, dans le cadre de la dynamisation des services, l'Autorité Nationale après créations des Divisions Provinciales a organisé un programme de renforcement des capacités pour la nouvelle vision de réforme du secteur.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** la présence de la Division Provinciale de l'aménagement du territoire ; l'existence d'un personnel qualifié ; la présence d'un patrimoine immobilier et foncier propre à la province ; la sécurisation des titres fonciers ; l'engagement du gouvernement Provincial dans l'accompagnement du secteur ; l'existence des territoires aménagés et en cours d'aménagement, l'existence du projet de développement local PDL 145T.

**Faiblesses :** l'absence du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire ; la mauvaise gouvernance du secteur ; le non-respect de la loi foncière ; l'insuffisance du personnel qualifié ; le manque d'équipements appropriés ; manque de la collaboration parfaite avec les autres services ; la vétusté du patrimoine immobilier du domaine public de l'Etat ; l'insuffisances des bâtiments administratifs dans les territoires ; l'insuffisance de renforcement des capacités des agents de la division de l'aménagement du territoire.

**Opportunités :** la présence des PTF ; la présence des matériaux et entreprises de construction ; l'existence d'une politique nationale d'Aménagement du Territoire ; la collaboration du pouvoir coutumier et l'Etat dans le lotissement ; l'existence du projet de loi sur l'aménagement du territoire ; la présence de la roche calcaire.

**Menaces :** l'insécurité suite aux conflits fonciers ; la non application des normes urbanistiques ; le trafic d'influence ; l'empiètement des services techniques ; la spoliation des patrimoines publics, conflits de pouvoir coutumier et les limites de terre ; le danger du ravinement du site PMKO (site présidentiel où on construit les maisons préfabriquées) suite à la nature du sol (sablonneux).

## II.5. Environnement et Développement Durable

### II.5.1. Environnement

- **État de lieux**

#### A) Climat

Le réchauffement climatique a modifié le rythme saisonnier du climat du Kasai Oriental notamment, les températures journalières qui sont devenues supérieures à 25°C, la saison sèche qui s'allonge pour égaler la saison de pluie. La pluviométrie varie entre 1000 et 1500 mm d'eau par an avec une précision de 1230 mm d'eau par an. Les débits des cours d'eau ont sensiblement diminué et la vitesse de vent a augmenté.

#### B) Sol

La province du Kasai-Oriental dispose d'un type de sol dont la teneur en argile est très faible, avec un rapport limon/argile faible et profondément lessivé. Certes, le sol de la province est majoritairement couvert de 80% de sable et 20% d'argile. C'est le sol sablo-argileux lequel du point de vue pédologique et agricole, est acide.

#### C) Végétation

La Province du Kasai-Oriental, est naturellement savanicole, cette savanisation devient très prononcée suite à une forte pression démographique, déforestation, au feu de brousse permanent, à la culture sur brulis ainsi que à l'exploitation de diamant artisanale. Cette végétation est dominée par les Impe rata cylindrique (musona) andropogon (ndumba) et Hypernia (masela).

#### d) Sous-Sol

Quant au sol et sous-sol de la province, le schiste et quartzites de grès de calcaire et les dolomites comportant plusieurs minerais sont là les caractéristiques fondamentales du sous-sol de la province. De même, il s'y remarque une formation métamorphique et granitique. C'est dans ces formations géologiques que l'on trouve le diamant (dans la ville de Mbuji Mayi et le reste des Territoires de la province), la malachite (dans les territoires de Miabi et Kabeya Kamuanga), le chrome et le fer (Territoire de Kabeya Kamuanga), le calcaire (dans tous les Territoires de la Province).

- **Analyse diagnostique**

**Forces** : la présence de la Division de l'environnement ; la présence des nappes aquifères ; l'existence des ressources du sol et du sous-sol ; la présence de la faune et de la flore. Cette flore induit les pâturages pour les activités agro-pastorales, ainsi que le terrain disponible pour la pisciculture.

**Faiblesses** : la mauvaise exploitation des ressources naturelles ; la culture sur brulis ; la faible prise en charge des agents du service de l'environnement ; mauvaise exploitation des ressources naturelle ; l'insuffisance des infrastructures de travail pour le service de l'environnement ; la mauvaise gestion des impacts environnementaux ; l'absence des frais de fonctionnement du service de l'environnement ; l'absence de certains documents stratégiques ; l'insuffisance de vulgarisation des lois, insuffisance des moyens de déplacement et d'équipement.

**Opportunités** : la présence de plusieurs cours d'eau, (des rivières et des lacs) ; la disponibilité des PTF ; l'existence de plusieurs ressources naturelles ; la présence d'un climat tropicale humide ; la main d'œuvre potentielle des jeunes, esprit d'initiative pour les projets de développement.

**Menaces** : la carbonisation et la déforestation ; les effets des températures élevées permanentes (réchauffement climatiques) ; le feu de brousse permanent ; les érosions ; lotissement anarchique ; le chevauchement dans la mise en œuvre des activités avec certains ministères (Santé, mine...), salubrité des milieux (Mbuji-Mayi) ainsi que le conflit des terres.

## II.5.2. Ressources en eau, hygiène et assainissement

- **État des lieux**



La province comprend un bassin de rivières qui s'orientent vers le Nord pour alimenter la Lubilanji (Sankuru) où elles se jettent. Il s'agit principalement des rivières : Mbuji-Mayi située principalement à l'Est qui traverse la ville de Mbuji-Mayi et le Territoire de Tshilenge au sud en longeant les Territoires de Katanda (Secteur de Nsangu) ; Kalelu qui traverse les territoires de Ngandajika et Tshilenge et se jette dans la rivière Tshilemba (Lubilanji) au niveau du village Nkusu (territoire de Tshilenge) ; Lubi qui traverse le territoire de Miabi et de Kabeya Kamuanga

pour aller se jeter dans le Sankuru à Lusambo ; Lukula qui se jette dans la Lubi au niveau du village de Bena Kazadi dans le secteur de Lac Mukamba.

Tant d'autres sources d'eau et lacs sont signalés notamment Movu, Nkatsha, Mudiba, Muya, Kanshi, Nzaba, Kakangayi, Dipila, Kamanyanga, Mpemba, Mulenda, Bufua, Mulunguyi, Luvula, Nunu, Kunduyi, Lukalenga et Mutuayi.

S'agissant des lacs naturels : Lac Mukamba et Fwa dans le territoire de Kabeya Kamuanga ; Lac Lubombu et Malengu dans le territoire de Katanda et Lac Lomba et d'Inga dans le territoire de Tshilenge (Groupement de Bakua Kalonji). Tous ses cours d'eau et lacs sont poissonneux.

S'agissant des sources d'eau naturellement potable, il y a Lukalenge 1 (à Mbuji mayi), Lukalenge 2 et source Albert à Tshitenge dans le territoire de Katanda.

L'assainissement de base demeure un problème majeur de santé publique dans la province suite à la prolifération des maladies d'origines environnementales. (Diarrhée, cholera, fièvre typhoïde) En effet, 38,4% de la population utilisent des installations sanitaires améliorées ; 61,6% utilisent des installations sanitaires non améliorées Selon les données MICS 2019.

Quant aux ordures ménagères, il n'y a aucune organisation dans la gestion de déchets au niveau de la province (le réseau d'ouvrage d'assainissement). Néanmoins dans le cadre du village assaini, un programme d'assainissement couvre 7 zones de santé (Bonzola, Tshilenge, Tshitenge, Tshishimbi, Miabi, Kasansa et Cilundu) sur 19 de la province dont une seule dans la ville de Mbuji-Mayi (Bonzola).

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** la présence des Divisions Provinciales de la santé, de l'environnement, de l'énergie et ressources hydraulique et de la présence de plusieurs sources d'eau ; l'appropriation des pratiques clés par les communautés ; l'existence des brigades d'assainissement dans la ville de Mbuji-Mayi ; l'effectivité de l'approche centre de santé assaini dans certaines formations sanitaires, l'existence des services de voirie urbaine.

**Faiblesses :** la faible application de la Politique Nationale d'Assainissement (PONA) et l'arrêté Urbain (N° 610/01/004/CM/MBM/2000 du 02/08/2000 portant mesure de réaménagement et assainissement de la ville de Mbuji-Mayi) ; le faible fonctionnement de la brigade d'hygiène et d'assainissement ; la mauvaise gestion des fonds alloués à l'assainissement ; l'insuffisance des investissements locaux dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement ; la faible sensibilisation de la population sur la construction et l'utilisation des latrines ; le faible leadership des Associations des Communautés Locales

dans le secteur, absence des espaces verts, absence de dépotoirs publics des déchets, insuffisance des ONG dans le domaine d'assainissement et absence d'équipement et matériels d'assainissement.

**Opportunité:** la présence des partenaires techniques et financiers; présence des brigades d'assainissement dans les communes urbaines et rurales dans la province.

**Menaces:** la résurgence des maladies des mains sales (diarrhée, cholera, fièvre typhoïde); la pollution de l'environnement; le tarissement des sources d'eau; la faible implication des privés dans le domaine d'assainissement; l'insuffisance de la culture de gestion des déchets dans les communautés; les érosions.

### II.5.3. Forêts et biodiversité

- **État des lieux**

La Province du Kasai-Oriental est couverte dans sa quasi-totalité par la savane avec quelques galeries forestières et forêts bois résistant à la pression démographique au nord des territoires de Kabeya Kamuanga, Lupatapata et Katanda. L'augmentation de la consommation de charbon de bois, de bois de chauffe et de bois d'œuvre ainsi que l'exploitation artisanale des diamants ont entraîné de plus en plus la déforestation et la dégradation des forêts au Kasai Oriental.

Cette même situation associée aux activités champêtres et aux feux de brousse ont conduit également à la disparition par exemple de la forêt de Mabaya, Ntshintu -Mwanza, ditu diankashama et la forêt bois de Tshibombo dans le Territoire de Lupatapata.

**Tableau n°33 : Espèces exploitées et leurs noms vernaculaires**

Essences	Noms vernaculaires	Fréquence (%)
Entada abyssinica	Tshitefu	26,6
Hymenocardia acida Till	Muheta	20
Milletia versicolor	Tshifumba	20
Turraea holstii	Muhenga	20
Cassia siamea	Ndunda	13,3

Source : Div. Prov. environnement

Les espèces les plus utilisées dans la fabrication de charbon de bois (braise) sont plus consommées dans la ville de Mbuji Mayi. La flore est à prédominance savonnière avec comme espèces phare : Hypernia et Imperata cylindrica, est adropogon.

La faune est quasi totalement décimée mais quelques espèces d'animaux tel que : antilopes, cercopithecus talapix (singes), artherurus (porc-épic, Hystrix (aulacode), cricetomys gambia (mutumba), Nimida Melagris (dikangala), Agelastes melagris (Nkuadi), Gallinula chloropus (poule d'eau d'Afrique, Baliarica regulorum, Hipportragus Niger (Mbudi), Manis Temmineki (Nkaka), Tytonidea (Hibou), Psittacus crithacus (perroquet), Bubuleus ibis (garde bœuf), Accipiter umelanoluccus (Épervier). Ainsi que les moineaux et les corbeaux.

Cependant la faune aquatique est importante avec la présence des espèces phare notamment protégées (hippopotames (Hippopotames) et (crocodiles (crocodylus) niloticus) ainsi que les espèces halieutiques (capitaine, carpes, nilotica, Citharinus congicus, Chrysithys ornatus, Chrysithys duttoni, Chrysithys auratus, campylomormyrus rhynchophorus (posa), Barbus cutonia, Barbus cardozoi, Anchenoglamis occidentalis). Qui peuplent les rivières et qui meurent de vieillesse.

- **Analyse diagnostique**

**Forces :** La présence de la Division provinciale de l'environnement ; la présence des agents qualifiés dans le domaine forestier ; la présence des potentialités naturelles (sols, rivières, poissons, ...) l'existence de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement durable.

**Faiblesses :** la faible vulgarisation des textes légaux et leurs mesures d'accompagnement tenant lieu à la conservation et la protection de l'environnement ; l'insuffisance des moyens de transport pour le service ; l'insuffisance d'équipements et matériels adéquats de l'environnement ; l'insuffisance d'énergie électrique ; la non mécanisation de 80% du personnel de services de l'environnement.

**Opportunités :** la présence des PTF ; l'existence des textes légaux (calendrier de chasse et pêche, ...) et réglementaires en matière (code forestier, code minier).

**Menaces :** la forte croissance démographique (croissance géométrique de la population nationale d'assainissement) ; le déboisement, la déforestation et les pollutions qui entraînent les effets de réchauffement climatique.

#### II.5.4. Développement Rural

- **État des lieux**

La Province compte 1913 Km des routes de dessertes agricoles dont 1042 Km entretenus soit 54,46% avec le financement du FONER (Fond National d'Entretien des Routes) et 871 Km des routes de dessertes agricoles sont impraticables soit 45,54%. Certaines d'entre elles ont été réhabilitées par le PRODEKOR (Programme de Désenclavement du Kasai-

Oriental) avec le fonds de Royaume de Belgique mais qui se détériorent rapidement faute d'entretien.

En plus la réhabilitation de 80 Km de routes dans les Territoires de Kabeya Kamuanga et de Miabi avec le financement de FONER dans le programme d'urgence. Construction d'un double dalot dans l'axe de Dikundi, Tshienza avec le financement FONER ; Construction d'un pont dans le Territoire de Kabeya Kamuanga sur l'axe de Tshienze et Mupompa avec le financement de FONER sur la rivière Katebudi.

**Tableau n°34 : la situation des axes routiers dans le Kasai-Oriental**

N°	TERRITOIRES	SECTEURS	AXES ROUTIERS	PRIORITE	LONG. (Km)	JONCTIONS
1	Kabeya Kamuanga (13)	Lac Munkamba (Mulunguyi)	Lac Munkamba - Mupompa	1	42	RN 1
		(RN 1) (1)	Kabeya Kamuanga - Kabala	2	44	RN 1
			Lac Munkamba – Kaboto	4	30	RN 1
		Kalela (RP 819) (2)	Kabala - Tshintshianku - Pont Lubi	2	32	RP 819
		Mpemba (Tshintshianku)	Bena Tshimpanga - Ndomba	3	30	RN 1
		(RP 819) (3)				
		Ndomba (Mpanda)	Lac Munkamba - Pont Ndomba	3	20	RN 1
	(RN 1) (4)					
	<b>S/TOTAL (1)</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>198</b>	<b>-</b>
2	Lupatapata (14)	Mukumbi (Tshikapa) (RIL) (2)	Makala - Tshilunde – Bakamba	2	70	RN 1
		Kabala (Mukeba)	Mbujimayi - Tshishimbi – Miabi	2	24	RN 1
		(RP 819) (1)	Tshishimbi - Riv. Mudiba - Tshaba - Bakwa Sumba – Bashingala			
				1	24	RP 819
		Mudiba (Tshiaba) (RN 1) (4)	Riv. Mudiba - Riv. Mbujimayi	4	19	RN 2
		Mulenda (Tshimbombo) (RN 1) (3)	Tshimbombo - Bena Tshimpanga	3	12	RN 1
	<b>S/TOTAL (2)</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>149</b>	<b>-</b>
3	Tshilenge (10)	Tshipuka (Bena Kabinda) (RN 1) (2)	Bena Mulumba - Bakwa Lukusa	2	15	RN 1
		Lukalaba (RN 1) (1)	Riv. Mbujimayi - Mukongo - Lukalaba - Pont Kasansa	1	36	RN 1
		Kalela (RN 2) (3)	Bena Mpunga - Kasumbi - Lac Lomba – Nkuadi	3	40	RN 2
		Kompatshi (RN 1) (4)	Tshilenge - Luaba - Buzungu	5	6	RN 2
			Bena Tshinda - Bena Kadima	6	5	RN 2
		Kalonji Sud (Kakona) (RN 2) (5)	Bena Kanyiki - Bena Mulumba - Luanga - Kafumu - Ngandajika	4	50	RN 2
	<b>S/TOTAL (3)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>152</b>	<b>-</b>
4	Katanda (9)	Baluba Lubilanji (RN 2) (1)	Katanda - Pont Luvula – Bajilamembele	1	13	RN 2
		Mutuayi (RN 2) (3)	Bif. Lukangu - Bibanga - Bac Kaponji	3	59	RN 2
			Bif. Kaponji – Tshitolo	4	12	RIL

		Tshitolo (Tshibila) (RL) (2)	Bif. RN 1 - Barrage Tshiala - Tshitolo - Kabala -			
			Riv. Nunu Amont - Kashindi	2	150	RN 1
		<b>S/TOTAL (4)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>234</b>
5	Miabi (15)	Kakangayi (Dibungi) (RN1) (2)	Tshibombo - Miabi - Bashingala	1	31	RN 1
		Tshilundu (Kasanga) (RP 818) (1)	Miabi - MC. Merode - Lim. Kasaï Occidental	1	60	RP 818
		<b>S/TOTAL (5)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>91</b>
		<b>TOTAL GEN.</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>824</b>

Source : DRU/OVDA (Office des Voies des Dessertes Agricoles)

**Tableau n°35 : Axes routiers identifiés afin de délocaliser l'axe RN2 Tshiala - Mpanya Mutombu dans le Territoire de Katanda 202Km**

N°	AXE ROUTIER	NBRE DE KM	VILLAGES	COURS D'EAU	PORTEE	OBSERVATION
1	RN2 Saint Etienne - Bena Mulumba	10	Bena Mulumba - Coline Nyenvua	Rivière Lubulanji		
2	RN2 Tshimbayi - Kahala	10	Bakwa Mulumba - Bief	Rivière Lubulanji		
3	RN2 Tshimbayi - Bakwa Bowa	12	Tshimbayi - Bakwa Bowa			
4	Bac Tshilemba - Biffir Tshikuyi	9	Tshiovo - Tshikuyi	Pont Kalenga	8 m	Réhabilitation
5	RN2 Nkolongu - Tshiluayi 2 - Nomba	25	Nkolongo - Tshiluayi 2 - Nomba - limite Lomami		4 m	
6	RN2 Lukangu - Mpanza - Nsengiyabu	45	Lukangu - Mpanza - Manji - Nsengiyabu	Rivière Nkunduyi - Tshibila, Kajiba	15 m	
7	Nsengiyabu - Biffir Bena Nkelenda	16	Nsengiyabu - Lukunga	Lukunga	5 m	
8	Manji - Bena Nkelenda	26	Manji - Tshikila - Bena Nkelenda	Bief Lubilanji		
9	Bena Nkelenda - Rivière Mpatshi - Bakwa Nseka - Nkundunyi	20	Bena Nkelenda - Bakwa Nseka	Rivière Mpatshi	7 m	Pont à réhabiliter
				Rivière Nsenga	10 m	
				Rivière Nkunduyi	25 m	
10	Tshiovo - Masanga	17	Tshiovo - Masanga - Tshimpoko - Ntamba - Bena Kelenda	Rivière Mulambu	15 m	Pont à réhabiliter
				Rivière Mpungu	12 m	
				Rivière Kabilanji	8 m	
11	Ngulungu - Tshilanzula - Kalunda	12	Ngulungu - Tshilanzula - Kalundu			
	<b>Total Km</b>	<b>202</b>				

Source : Direction Provinciale OVDA

- Analyse diagnostique**

**Forces :** Présence de la Division provinciale de développement rural ; l'existence des routes de desserte agricole ; l'existence des coopératives et organisations paysannes

pour le développement dans les différents territoires ; la présence des agents et cadres qualifiés de l'Inspection Provinciale de Développement Rural ; la présence des barrières des pluies.

**Faiblesses** : Faible entretien des routes de desserte agricole ; Insuffisance des moyens de transport pour les agents ; le non-paiement des chefs des cellules ; le manque de frais de fonctionnement, non-respect des instructions relatives aux barrières des pluies

**Opportunités** : Existence des PTF ; la présence des coopératives minières ; l'existence des routes nationales ; la présence des barrages hydroélectriques, photovoltaïques et éoliennes ; la présence de la Regideso et de la SNEL ; la présence des marchés construits à Tshilenge, Tshinanu, Lukalaba, Miabi, Katende, Tshilunde, Tshibombo et Kabeya Kamuanga. (Projets PRISE 2017-2021)

**Menaces** : les érosions ; l'exode rural ; baisse de la production agropastorale, la baisse du pouvoir d'achat.



## II.6. Analyse de la situation des ODD et des objectifs New Deal

### II.6.1 Situation des ODD

Le concept des Objectifs de Développement Durable (ODD) est né à la Conférence des Nations Unies pour le Développement durable de Rio +20, qui a eu lieu en 2012.

En Septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit d'un cadre international destiné à mobiliser les efforts de tous les pays pour rendre la planète durable et équitable avant 2030. Ce programme qui vise à instaurer **un monde sans pauvreté, sans inégalité et durable, d'ici quinze ans, comporte 17 objectifs assortis de 169 cibles et de 231 indicateurs.**

**Les 17 objectifs** sont : 1. Pas de pauvreté ; 2. Faim zéro ; 3. Bonne santé et bien-être ; 4. Education de qualité ; 5. Egalité entre les sexes ; 6. Eau propre et Assainissement ; 7. Energie propre et d'un coût abordable ; 8. Travail décent et croissance économique ; 9. Industrie, Innovation et Infrastructures ; 10. Inégalités réduites ; 11. Villes et Communauté durables ; 12. Consommation et production durables ; 13. Lutte contre les changements climatiques ; 14. Vie aquatique ; 5. Vie terrestre ; 16. Paix, Justice et Institutions efficaces et 17. Partenariats pour les ODD.

La situation des ODD localisés et priorisés pour le Kasai Oriental se présente comme :

Tableau n°36 : Package priorisé des cibles et indicateurs ODD

<b>Résultats-synthèses</b>		<b>Nombre de cibles</b>	<b>Nombre de cibles analysées</b>	<b>Cible non complétée</b>	<b>Nombre de cibles urgentes</b>
<b>TOTAL DES CIBLES POUR LES 17 ODD</b>		<b>169</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>70</b>
	ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	7	7		5
	ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	8	8		3
	ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	13	13		8
	ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	10	10		7
	ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	9	9		4
	ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	8	8		4
	ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	5	5		2
	ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	12	12		5
	ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	8	8		3
	ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10	10		5

ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	10	10		5
ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables	11	11		3
ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*	5	5		4
ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable	10	10		1
ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	12	12		3
ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	12	12		6
ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	19	19		2

POPULATION
PROSPÉRITÉ
PLANÈTE
PAIX
PARTENARIATS

## II.6.2 Le New Deal

**Le New Deal** est une approche qui définit les bases d'un nouveau partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et intègre la problématique du développement durable dans les pays en situation de conflit et de fragilité pour l'engagement international fondé sur les 5 objectifs de la consolidation de la Paix et du renforcement de l'Etat.

Ces 5 objectifs sont :

1. **Légitimité Politique** : Encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits ;
2. **Sécurité** : Etablir et renforcer la sécurité des personnes ;
3. **Justice** : Remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice ;
4. **Fondements Economiques** : Créer des emplois et améliorer les moyens de substance ;
5. **Revenus et Services** : Gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables.

Cette situation est bien traduite par l'analyse des résultats du spectre de fragilité qui classe la Province dans la phase de crise (1) tel que démontré par le tableau ci-dessous :

**Tableau 37 : spectre**

PSG	Phase 1 : Crise	Phase 2: Reconstruction	Phase 3: Stabilisation	Phase 4: Transformation	Phase 5: Résilience
Politique inclusive	1,67				
Sécurité	1,4				
Justice	1,33				
Fondements Economiques	1,2				
Revenus et Services	1,5				

Source : Matrice de fragilité de la province

Au regard de ce qui précède, la situation décrite ci-dessus reflète bien les résultats du diagnostic sectoriel :

- **Pour ce qui est de développement social** : le faible budget alloué à tous les secteurs sociaux (dysfonctionnement des systèmes sociaux) ; la forte dépendance vis-à-vis des partenaires ; une incidence de la pauvreté très élevée, une forte dépendance démographique et le parasitisme familial, l'existence des problèmes sociaux engendrés par la croissance rapide des villes notamment la délinquance juvénile et un taux de chômage élevé, l'inversion des coutumes et des valeurs morales, une mentalité opposée au changement et résistance ou rejet de certaines innovations technologiques ;
- **Sur le plan de la gouvernance** : la faible effectivité de la décentralisation se traduisant par la non organisation des élections locales et donc par l'absence d'organes exécutifs est délibérants dans les ETD ; la persistance des techniques de gestion centralisée ; la faible appropriation des concepts de décentralisation et de bonne gouvernance, surtout en ce qui concerne la représentativité de la femme dans la vie publique et politique de la province ; l'existence des facteurs réels de risques notamment la recrudescence des conflits coutumiers et fonciers liés à la vente anarchique des terres ; le taux élevé de chômage de jeunes susceptibles d'être manipulés par les acteurs politiques et religieux ; l'inexistence de la fonction publique décentralisée ; la non implication de la population dans la gestion de la chose publique ; la mauvaise distribution de la justice ; les violations des droits humains ; l'inadéquation des politiques de gestion des ressources humaines et celles du personnel de carrière de services publics de l'Etat ; la culture de l'impunité ; le maintien de la conception traditionnelle du budget (Budget de moyens ou des facteurs à acquérir) ; la faible mobilisation des recettes ; la faible rétrocession des recettes à caractère national ; le faible taux d'exécution de budget provincial ; le niveau élevé d'exécution des dépenses non budgétisées ; la faible appropriation des outils modernes de gestion financière et budgétaire (cadre macroéconomique et cadre des dépenses à moyen terme) ;
- **En ce qui concerne le développement économique** : l'insuffisance des unités de production et de transformation des matières premières locales ; la faible demande locale la faible mécanisation des activités agricoles et le difficile accès aux crédits agricoles ; l'insuffisance d'études de prospection minière entraînant leur faible exploitation ; la vétusté de l'outil de production ; les faibles rendements et l'insuffisance de compétitivité des industries locales ; les prix de vente élevés des produits de l'industrie locale dus aux prix de revient prohibitifs, conséquence des prix des matières premières importées, de la forte pression fiscale et des coûts de transport élevés, la faible intégration des unités économiques ; la détérioration et la vétusté des infrastructures de transports ; les faibles taux desserte en énergie électrique ;

- **Quant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable** : la dégradation des équilibres des écosystèmes (disparition des poissons et des organismes aquacoles, ... ) ; la pollution atmosphérique due aux émissions de gaz à effet de serre (gaz carbonique, monoxyde de carbone, poussières de ciments,...) ; l'état dégradé des ressources végétales et pédologiques se manifestant par la déforestation et l'érosion des sols, phénomène largement lié à la pression démographique en milieu rural et à l'augmentation de la demande urbaine avec comme conséquence l'anéantissement du capital forestier, la stérilisation des sols, la malnutrition et la famine; l'accès difficile à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement avec comme conséquence « l'approvisionnement en eau demeurant une corvée pour les femmes et les jeunes filles obligées de parcourir de longues distances pour chercher l'eau potable et donc exposées aux risques divers (viols, vols, crimes, etc.), l'insalubrité quasi généralisée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (absence de politiques de gestion et de traitement de déchets, inexistence de services d'évacuation de déchets solides et liquides , manque de politique d'éducation de la population spécialement scolaire en matière de règles de salubrité du milieu, recrudescence des infections urinaires pour la femme, des maladies des mains sales, de la malaria, des maladies d'origine hydrique etc.); l'insuffisance des politiques et programmes de développement et d'aménagement du territoire se traduisant par l'occupation anarchique des espaces (inondations récurrentes et érosions entraînant de destructions des infrastructures) et l'incapacité des ménages à accéder à un logement décent et salubre.

## II.7. Défis et Enjeux

### II.7.1. Défis

**Sur le plan social** : les défis portent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation de qualité ; l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans le contexte de la couverture sanitaire universelle ; l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables ; l'amélioration de l'emploi et des conditions de travail tant du secteur public que privé ; la réduction des inégalités en matière du genre ; la protection sociale et la promotion des activités de la jeunesse, sports et loisirs.

**Sur le plan de la gouvernance** : les défis sont liés à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, à l'accès équitable à la justice pour tous ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance économique et financière pour le développement de la province, à la stabilité politique, à la lutte contre les conflits intercommunautaires affectant la cohésion sociale et au développement de la coopération interprovinciale.

**Concernant les secteurs productifs** : les défis de la Province sont ceux de la relance de la production agroindustrielle, de l'exploitation minière, de la modernisation des sites

touristiques et de l'amélioration du climat des affaires pour le développement du commerce, des Banques, des Micro finances et assurances.

**Pour le secteur des infrastructures :** les défis sont liés à l'accès pour tous à l'eau potable et à l'électricité, le désenclavement de la Province grâce à l'amélioration des voies de communication provinciales et nationales pour assurer la mobilité des personnes, à l'amélioration de la couverture médiatique ainsi qu'à l'extension de la couverture en PTNTIC dans toute la province.

**Sur le plan environnemental :** les défis sont ceux de la protection de l'environnement par une gestion durable des écosystèmes fragiles, du développement des milieux ruraux, de l'implication de la population et des Autorités Politico-Administratives dans le domaine d'assainissement.

### II.3.2. Enjeux

Dans le moyen terme, les enjeux du Gouvernement Provincial se focalisent sur les aspects suivants :

- La mobilisation des investissements privés (créateurs d'emplois et des richesses) ;
- La Promotion des droits humains dans un environnement d'une paix et sécurité soutenues ;
- La mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers le Programme d'Actions Prioritaires.
- La mobilisation de l'Aide Publique au Développement.

## CHAPITRE III. VISION, OBJECTIFS ET STRATEGIES

### III.1. Vision de développement de la Province

Conformément, à la vision Nationale de Développement, édictée dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) énoncée comme suit : « **En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté** » et dans le respect des engagements internationaux et instruments nationaux, La Province du Kasai-Oriental à travers le Gouvernement Provincial pour ce quinquennat, compte procéder à « **la diversification de l'économie provinciale, à l'amélioration des infrastructures routières et à la relance du secteur minier** ».

Le Gouvernement Provincial se propose, de baser ses actions sur les leviers suivants :

- Accroître les secteurs générateurs de recettes ;
- Diversifier l'économie provinciale au-delà du secteur diamantifère ;
- Redynamiser et accroître son industrialisation ;
- Promouvoir les droits humains dans un environnement d'une paix et sécurité soutenues ;
- Mobiliser les investissements privés et ceux des partenaires techniques et financiers ;
- Moderniser l'Administration publique Provinciale.

### III.2. Objectifs Généraux

Ce PDP poursuit objectif :

- Investir massivement, qualitativement et efficacement dans l'homme pour plus de progrès économique, démographique et social.
- Consolider la démocratie et garantir la sécurité pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance.
- Promouvoir la création des richesses dans un cadre macro-économique sain et stable en vue de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif.
- Disponibiliser avec ordre à travers l'espace de la Province et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes culturelles, humaines et économiques.

- Assurer une gestion durable des ressources environnementales et lutter contre les effets des changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.

### III.3. Piliers Stratégiques

Ce Plan de développement est axé sur cinq piliers, à savoir :

- **Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;**
- **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix ;**
- **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ;**
- **Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ;**
- **Protection de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et équilibré.**

#### Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel

##### Stratégie 1.1. Renforcement du système de l'éducation et de la formation

##### Objectif 1 : Améliorer le taux net de scolarisation à tous les niveaux

- Appui à l'organisation de la campagne d'inscription à l'école de tous les enfants en âge légal et orientation de ceux qui dépassent l'âge dans les Centres de Rattrapage Scolaire et centre d'alphabétisation ;
- Amélioration de la capacité d'accueil du système éducatif (Construction des salles de classe).
- Octroi de subventions aux établissements agréés d'enseignement du secteur privé pour désengorger les établissements publics pléthoriques ;
- Création des établissements de l'enseignement spécial au niveau des sous Divisions ;
- Appui à la plantation des arbres dans les établissements d'enseignement. ;
- Construction des latrines séparées (filles, garçons, hommes, femmes et personnes vivant avec handicap) et développement des points d'eau dans les établissements d'enseignement.

**Objectif 2 : Développer un enseignement Pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire de qualité**

- Renforcement des capacités des enseignants à tous les niveaux du système éducatif ;
- Renforcement des capacités des agents de planification du système éducatif ;
- Dotation des établissements d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur et universitaire en matériels et outils nécessaires (bibliothèques, laboratoires, ateliers, studio et cliniques universitaires) ;
- Equipement en matériels informatiques et mobiliers des bureaux des directions des écoles ;
- Dotation des centres de formation professionnelle en laboratoires et/ou ateliers dans les territoires ;
- Création et appui des cantines scolaires dans toutes les écoles primaires publiques ;
- Renforcement des capacités des enseignants sur les méthodes actives participatives en lecture-écriture, maths/calcul et compétence de vie courante ;
- Mise en place d'une structure de production et de distribution des supports pédagogiques au niveau des Provinces éducationnelles
- Remise à niveau des enseignants sur la réforme de SECOPE et sur des thématiques des nouvelles approches (genre, environnement et sanitaire)
- Retraite honorable du personnel enseignant ;
- Rajeunissement du personnel enseignant ;
- Organisation des séances de renforcement des capacités sur l'utilisation de l'outil informatique ;
- Equipement en bancs pupitres dans les écoles publiques ;
- Réhabilitation du personnel d'appoint dans les écoles ;
- Création et équipement des terrains sportifs dans les établissements de l'enseignement ;
- Dotation des établissements d'enseignement en trousse d'urgence.

**Objectif 3 : Accroître l'accès, l'équité et la rétention dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel**

- Promotion (appui) d'écoles techniques et professionnelles ainsi que les centres d'apprentissage pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- Construction, réhabilitation et équipement des écoles techniques et professionnelles ainsi que les centres d'apprentissage pour la formation des ouvriers qualifiés ;
- Equipement des infrastructures d'établissement à filières techniques et professionnelles.

#### Objectif 4 : Améliorer la gouvernance du sous-secteur de l'éducation à tous les niveaux

- Identification informatisée des établissements d'enseignement de la Province ;
- Réalisation de la carte d'implantation des établissements d'enseignement ;
- Acquisition d'un logiciel d'identification des élèves et installation d'un serveur central au niveau de la Direction Provinciale du SERNIE ;
- Promotion de la gestion plus efficace et équitable à tous les niveaux ;
- Construction et équipement des bureaux gestionnaires ;
- Dotation des moyens de déplacement aux gestionnaires et inspecteurs pour faciliter l'itinérance ;
- Appui aux campagnes de collecte des données statistiques pour disposer des indicateurs fiables ;
- Décentralisation du SIGE (service d'identification générale de l'éducation) par la construction et équipement de ses services à tous les niveaux ;
- Appui à l'organisation de la RAP (revue annuelle de performance.)

#### Stratégie 1.2. Amélioration des services de Santé, nutrition, VIH/SIDA et lutte contre la COVID-19

##### Objectif 1 : Construire et/ou réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires

- Construction et réhabilitation des HGR et CS de Référence dans la ville et les territoires ;
- Construction d'un laboratoire de la santé publique ;
- Construction des usines de fabrication de l'oxygène dans la ville et dans les 5 territoires
- Dotation en kits informatiques à la DPS, Coordinations, Zones de santés et à l'IPS ;
- Construction et équipement d'un laboratoire provincial ;
- Construction et équipement des centres de santé publics dans les 10 zones de santés urbaines ;
- Relance des activités de la BIOPHARCO ;
- Recapitalisation de Centre de Distribution des Médicaments Génériques (CDMG) ;
- Equipement des structures sanitaires en matériels biomédicaux (kit de base HGR et CS) ;
- Dotation des 19 zones de santé en banques de sang ;
- Augmentation de nombre des frigos mortuaires ;
- Réhabilitation des dispensaires dans les établissements de l'enseignement.

##### Objectif 2 : Former les prestataires sanitaires en matière de prise en charge des maladies et approvisionner les structures sanitaires en médicaments et autres intrants

- Renforcement des capacités du personnel de santé ;

- Approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels y compris les intrants de diagnostic ;
- Approvisionnement des Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Intensives (UNTI) et Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire (UNTA) en intrants nutritionnels ;
- Encadrement clinique des prestataires ;
- Dotation aux structures sanitaires en médicaments d'urgence (le plan de contingence tous risques) ;
- Formation des médecins spécialistes : en médecine interne, radiologie, neuropsychiatrie, dermatologie, ophtalmologie, chirurgie, gynécologie-obstétrique, dentisterie, pédiatrie, ...
- Formation des masters en santé publique ;
- Formation des enseignants sur l'administration des premiers soins aux enfants.

### Objectif 3 : Assurer une bonne gouvernance du secteur de la santé publique

- Promotion des mutuelles de santé dans la province ;
- Systématisation des études de coût et de la tarification forfaitaire subsidiée ;
- Intégration du vaccin contre les Maladies Hydriques (Choléra,...) dans l'assainissement du milieu rural et urbain ;
- Versement des frais de fonctionnement à la DPS, Coordinations, Zones de santé et à l'IPS ;
- Dotation des structures sanitaires en matériels roulant (véhicules 4X4, ambulances et motos marque DT) pour faciliter l'itinérance.

### Stratégie 1.3. Amélioration de la protection sociale et affaires humanitaires

#### Objectif 1 : Promouvoir les droits fondamentaux et Assurer une assistance aux groupes vulnérables et défavorisés

- Appui aux centres d'hébergement des personnes vulnérables ;
- Amélioration de l'accès des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) aux services sociaux de base (Référencement des cas) ;
- Identification des besoins et prise en charge holistique (totale et globale) des personnes vulnérables (EOV, PTA, PVH, réfugiés, déplacés...) ;
- Renforcement des mécanismes de coordination des OEV dans les entités administratives de la province ;
- Dotation des centres d'hébergement en produits de premiers soins et des matériels de consultation ;
- Appui aux journées internationales dédiées aux personnes vulnérables, Handicapés, troisième âge ;
- La dotation des matériels de formation pour les CRS ;
- La prise en charge par l'Etat des encadreurs prestant dans les CRS.

- Mécanisation des agents non payés ;
- Dotation en moyen de transport aux agents de la Division pour faciliter l'itinérance.

**Objectif 2 : Renforcer les capacités du personnel en charge de la protection sociale des groupes vulnérables**

- Appui aux activités des centres de formation spécialisée pour enfant vivant avec handicap ;
- Formation des leaders des groupes vulnérables et marginalisés dans les techniques de mobilisation de fonds et de gestion des projets générateurs de revenus dans les ETD ;
- Renforcement des capacités des cadres et agents de la division des Affaires Sociales ;
- Formation des agents sociaux des services techniques.

**Objectif 3 : Construire et/ou Réhabiliter les infrastructures Sociales en faveur des groupes vulnérables**

- Construction des Centres d'encadrement et de prise en charge des personnes vivant avec handicap ;
- Erection des Centres d'apprentissage professionnel ;
- Construction et équipement des Centres de Rattrapage Scolaire dans les communes et territoires ;
- Construction des Centres d'Actions Sociales et de réinsertion professionnelle des jeunes désœuvrés en ville et dans les territoires ;
- Construction des bureaux pour le Centre de promotion sociale ;
- La construction et équipement des hospices des vieillards et maisons d'hébergement ;
- La construction et équipement des centres d'alphabétisation dans les communes et territoires.
- Construction et équipement des pompes funèbres.

**Objectif 4 : Mettre en place un système performant de protection sociale**

- Mise en place du système d'alerte, de mécanisme de sensibilisation et d'information face aux catastrophes et autres calamités.
- 

**Stratégie 1.4 : Prévenir les violences basées sur le genre.**

**Objectif 1 : Améliorer le statut socio-économique de la femme en réduisant toutes les barrières pour son autonomisation**

- Contribution à l'amélioration de prévention des violences sexuelles basées sur le genre et la protection des survivants des violences sexuelles dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration des conditions socio-économiques de la femme Est-kasaïenne ;
- Construction et équipement de 5 Maisons de la Femme dans les territoires ;
- Appui à l'alphabétisation des femmes ;
- Appui en intrants pour soutenir les activités économiques génératrices des revenus pour les femmes ;
- Organisation des séances d'apprentissage des techniques de transformation et conservation divers produits agricoles.

#### **Objectif 1 : Renforcer la cohésion familiale et protéger les droits de l'enfant.**

- Amélioration du processus éducatif des enfants et des jeunes à travers un appui aux structures d'encadrement et de sensibilisation ;
- Contribution à l'amélioration du dispositif sécuritaire et de protection des populations en vue de réduire l'impact négatif des VBG dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration de la PEC holistique des VBG dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration de l'accès des SVS au service de la justice et à la lutte contre l'impunité des auteurs dans la Province ;
- Contribution à l'amélioration du système de Collecte de données VBG ;
- Coordination des interventions VBG et suivi des activités dans la Province.

### **Stratégie 1.5. Promotion de la jeunesse, des sports et Loisirs**

#### **Objectif 1 : Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures du secteur de la Jeunesse, des sports et loisirs**

- Appui à l'achèvement des travaux du stade KASHALA BONZOLA ;
- Construction et équipement des infrastructures sportives dans les territoires ;
- Création des écoles ou académies sportives des jeunes en province ;
- Construction d'un Centre de Jeux sportifs dans chaque territoire et commune ;
- Construction des Complexes Omnisports dans les chefs-lieux des territoires ;
- Construction d'un stadium pour les différentes disciplines sportives existantes entre autres : le basket-ball, la boxe, le judo, le taekwondo, kyokushin, ect ;
- Dotation de deux pelouses synthétiques aux stades KASHALA BONZOLA et TSHIKISHA ;
- Mise en place d'un magasin d'approvisionnement des équipements et matériels sportifs au chef-lieu de la Province ;
- La mise en place d'une entreprise de loisir pour tous les jeux de divertissement confondus ;
- Construction d'au moins deux complexes omnisports sur la ville de Mbujimayi et un dans chaque territoire du Kasaï-Oriental ;

- Acquisition d'au moins deux rings démontables à dimensions olympiques et d'au moins trois tatamis pour les Arts-martiaux ;
- L'acquisition de 24 vélos professionnels de course ;
- Construction d'un bâtiment pour la pratique des activités des loisirs ;
- Construction d'un centre médico-sportif à Mbujimayi pour les examens des athlètes et leurs encadreurs techniques ;
- Construction d'un stade de football dans chaque territoire.
- Construction et équipement des Centres de Formation Professionnelle (CFP), Centre d'Apprentissage Professionnel "CAP" et Maison d'Apprentissage Professionnelles "MAP" pour les jeunes dans les territoires ;
- Construction d'un bureau pour le conseil provincial de la jeunesse ;
- Construction et équipement des centres de production agricole « CPA » en ville et dans les 5 territoires ;
- Création par territoire d'un centre de réinsertion sociale, professionnel des jeunes « CRSPJ » qui aura pour mission recruter, héberger, former et ramener les adolescents et jeunes à risque à la citoyenneté sur le marché du travail dans le but de faciliter leur adaptation sociale et professionnelle dans la société.

### **Objectif 2 : Mettre en place un partenariat provincial constructif pour l'employabilité de la jeunesse**

- Valorisation de l'expertise des jeunes par la création d'un fonds pour la promotion de l'Entrepreneuriat ;
- Vulgarisation des modalités d'accession au fonds pour la promotion de l'Entrepreneuriat ;
- Formation du noyau des formateurs des corps des assistants et des éducateurs sociaux, des conseillers d'orientation sociale et professionnelle, des formateurs, des services de foyer, de service culturel et sanitaire.
- Organisation des campagnes sur la culture de la paix, la résolution pacifique des conflits en milieu des jeunes et la cohésion sociale ;
- Organisation du dialogue intergénérationnel sur les questions liées à la sexualité considérées comme tabous en province ;
- Appui aux associations et mouvements des jeunes de la Province ;
- Promotion de leadership de la jeunesse ;
- Organisation et participation aux rencontres provinciales et voyages d'étude ;
- Développement d'un mécanisme d'échange d'informations et d'expérience avec les jeunes dans les territoires ;
- Organisation des colonies des vacances ;
- Relance des activités du centre agricole pilote provincial des jeunes de Bipemba (42 hectares)
- Appui à l'exploitation du terrain de 6Ha appartenant à la jeunesse dans le secteur de MULENDA à Lupatapata pour la culture maraichère.

### Objectif 3 : Assurer une bonne gouvernance du secteur des sports et loisirs

- Vulgarisation des instructions relatives aux activités sportives surtout l'arrêté interministériel N°057 de 1977 portant répression des actes de violence dans les installations sportives en RDC ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues des états généraux de MBUELA LODJE à KISANTU.

### Stratégie 1.6. Promotion de l'emploi

#### Objectif : Promouvoir le plein emploi productif et la prévoyance sociale

- Construction et équipement du bâtiment de l'emploi (ONEM, Division de travail, Division de prévoyance sociale, Division de l'inspection) ;
- Octroi des frais de fonctionnement ;
- Appui à l'élaboration de job description de chaque service ;
- Appui à la formation des cadres de chaque service en gestion axée sur les résultats (GAR)
- Renforcement des capacités du personnel attaché au Ministère et Divisions de l'emploi, travail et de la prévoyance sociale ;
- Sensibilisation et vulgarisation de la législation en matière du travail et de la prévoyance sociale (SMIG, la loi organique n°17.002 du 08 Février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité et le régime général de la sécurité sociale) ;
- Organisation des Campagnes pour la conversion des activités informelles aux activités formelles ;
- Relance du secteur agro-pastoral, minier et des entreprises en difficultés ;
- Amélioration des conditions d'accès à l'emploi ;
- Renforcement du système de formation professionnelle et de l'organisation du marché de travail ;
- Appui logistique des activités des Divisions provinciales (équipement et outil informatique) ;
- Octroi des fonds pour la célébration des journées internationales du travail.

## **Pilier 2 : Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix**

Dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement Provincial se propose d'assurer la paix et la sécurité sur toute l'étendue de la province, de consolider la démocratie participative dans un Etat de droit, d'améliorer les recettes publiques et d'assainir le climat des affaires de la province en vue d'augmenter les capacités de financement des dépenses publiques provinciales et renforcer les capacités institutionnelles et humaines.

### **Stratégie 2.1. Renforcement de la Gouvernance politique et sécuritaire**

#### **Objectif 1 : Améliorer la gouvernance provinciale et locale**

- Opérationnalisation du Comité Provincial de Développement (CPD) et des Comités Locaux de Développement (CLD) ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de lois et des textes réglementaires sur la Décentralisation ;
- Sensibilisation et consolidation de la paix, renforcement de la cohésion sociale ;
- Construction et équipement de postes de Police de proximité dans les ETD ;
- Organisation du Forum des PTF et des investisseurs privés pour la mobilisation des ressources ;
- Organisation des ateliers de renforcement de capacités et opérationnalisation du Comité consultatif de règlements de conflits des pouvoirs coutumiers (CCRCC) avec les caravanes de la paix.

#### **Objectif 2 : Renforcer les capacités de gestion du développement provincial et local**

- Formation et recyclage des cadres et agents du Ministère Provincial et de la Division Provinciale du Plan ;
- Redynamisation de la Cellule Provinciale de l'amélioration du climat des affaires ;
- Renforcement des capacités du personnel des organes de passation des marchés publics et des gestionnaires des crédits ;
- Renforcement des capacités des services producteurs de statistiques et de planification au niveau de la Province ;
- Renforcement des capacités des services de la chaîne de dépenses et de recettes.

#### **Objectif 3 : Améliorer la sécurité intérieure et au niveau des limites inter provinciales**

- Sensibilisation des Autorités Politico Administrative (APA), de la population et des agents de services de sécurité sur les questions foncières et respect des limites à l'intérieur de la province et entre les provinces ;

- Organisation d'un cadre provincial de dialogue tripartite (Institutions politiques, Territoriale et Société Civile) sur la cohésion sociale ;
- Mise à niveau des auxiliaires de justice (OPJ et APJ) ;
- Redynamisation du cadre de coopération interprovinciale.

## Stratégie 2.2. Renforcement de la gouvernance administrative et judiciaire

### Objectif 1 : Améliorer la qualité du service public

- Formation permanente des Cadres et Agents des services provinciaux ;
- Formation/recyclage des Autorités Politico Administratives et judiciaires à tous les niveaux.

### Objectif 2 : Accélérer l'installation de l'Administration Publique Provinciale

- Construction de 2 bâtiments administratif moderne à Mbuji-Mayi (fonction publique provinciale et service déconcentré) ;
- Réhabilitation du bâtiment administratif existant à Mbuji-Mayi ;
- Construction et équipement d'un Hôtel du Gouvernement et Résidence du Gouverneur ;
- Mise en place des reformes pour l'opérationnalisation de la Fonction Publique Provinciale ;
- Recrutement des agents et cadres de la Fonction Publique provinciale.
- Construction d'un bâtiment abritant l'Assemblée provinciale.

### Objectif 3 : Renforcer l'indépendance de la justice et améliorer l'environnement juridique

- Construction et équipement des bâtiments pour des tribunaux de travail et tribunaux pour enfants ;
- Construction des établissements de garde des enfants ;
- Construction et équipement du Tribunal de Grande instance et des Tribunaux de paix dans les territoires ;
- Réhabilitation et construction des services pénitenciers et de rééducation ;
- Construction et réhabilitation des fosses septiques et puits perdus à la prison centrale de Mbuji-Mayi ;
- Développement des fermes pénitentiaires et des centres de réinsertion.

### Objectif 4 : Promouvoir les droits et libertés du Citoyen

- Construction des centres des métiers pour la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi ;
- Renforcement des capacités des Organisations de droits de l'Homme ;

- Vulgarisation des textes légaux et réglementaires relatifs aux droits et libertés de l'Homme à travers la Province.

### **Stratégie 2.3 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière**

#### **Objectif 1 : Promouvoir le cadre macroéconomique provincial**

- Redynamisation de la cellule provinciale du Cadrage macroéconomique et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme en sigle CDMT ;
- Création et publication du bulletin provincial de suivi de la conjoncture économique ;
- Création et appui au comité provincial de suivi-évaluation des projets et programmes provinciaux et locaux ;

#### **Objectif 2 : Améliorer le processus de gestion des finances publiques provinciales**

- Acquisition d'un logiciel de gestion des finances publiques provinciales ;
- Installation de l'Antenne du Cadastre minier ;
- Poursuite du renforcement de capacités des cadres et agents de la DGRKOR ;
- Informatisation de la chaîne de mobilisation des recettes provinciales ;
- Numérisation du cadastre et services fonciers.

#### **Objectif 3 : Améliorer le climat des affaires**

- Organisation des ateliers d'évaluation des réformes relatives aux finances publiques et au climat des affaires ;
- Promotion des coopératives minières ;
- Redynamisation de la Cellule Provinciale de promotion du climat des affaires ;
- Implantation de l'antenne provinciale de l'ANAPI ;
- Restauration de la paix et de l'autorité de l'Etat en vue de faciliter les investissements tant publics que privés ;
- Prise en charge des agents commis à la sécurisation aux portes d'entrée des entités territoriales en vue d'éviter la tracasserie ;
- Promotion de l'accès au financement des PMI et PME ;
- Vulgarisation et évaluation des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

#### **Objectif 4 : Renforcer les capacités provinciales de collecte d'impôts et d'autres recettes**

- Formation et recyclage des cadres et agents de l'administration des finances ;
- Formation et recyclage des cadres et agents des structures en charge des recettes de l'Etat avec contrats de performance ;
- Informatisation et sécurisation du système de collecte des impôts, taxes et redevances de la Province avec la numérisation des assujettis ;
- Organisation des campagnes d'éducation au civisme fiscal.

## **Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie**

Dans ce pilier, l'exécutif provincial s'est fixé comme objectifs de construire une économie à croissance inclusive capable d'assurer la sécurité alimentaire tout en développant les chaînes de valeur pour plus d'emplois, de promouvoir la culture et les arts, et de développer le tourisme.

### **Stratégie 3.1. Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage**

#### **Objectif 1 : Promouvoir la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité dans la province**

- Acquisition de 50 tracteurs pour la mécanisation de l'agriculture ;
- Encadrement technique des encadreurs agricoles des ménages agricoles des organisations paysannes et fermes agros pastorales ;
- Développement de l'agro foresterie ayant pour vocation à favoriser la durabilité de la production agricole et du bois de chauffe en province ;
- Acquisition de 1000 têtes de bœufs pour la promotion de la traction bovine ;
- Construction des entrepôts pour le stockage des produits des récoltes dans les bassins de production ;
- Augmentation de la production des semences de maïs ;
- Construction des magasins de stockage des semences dans les bassins de production.

#### **Objectif 2 : Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et à la création des emplois**

- Création des coopératives agricoles ;
- Création des industries agroalimentaires ;
- Structuration du système de production.

#### **Objectif 3 : Augmenter la production végétale, animale et piscicole**

- Production de 500 hectares de maïs et soja destinés à l'élevage des bétails et volailles ;
- Installation d'une provenderie des volailles et bétails ;
- Construction d'un centre d'alevinage ;
- Prévention et traitement des maladies animales ;
- Formation des formateurs en pisciculture, pêche et élevage ;
- Installation des 6 chaînes de froid vétérinaire ;
- Construction des Bureaux, cliniques vétérinaires, abattoirs et annexes ;

- Installation des sites devant abrités les magasins d'intrants de pêche et aquaculture en Province dans la perspective de l'installation de l'office national de pêche et aquaculture.
- Mini programme de réhabilitation de l'élevage du petit bétail et volaille : caprin, porcin, lapin et poules.

### **Stratégie 3.2. Développement du secteur minier**

#### **Objectif : Développer et rendre compétitif l'industrie minière**

- Appui à l'encadrement du secteur minier (professionnalisation du secteur artisanal, appui aux coopératives minières, appui à la transformation locale des produits miniers);
- Actualisation de la cartographie minière de la Province ;
- Création des centres d'enfouissement de déchets miniers ;
- Promotion du partenariat public- privé ;
- Promotion de l'atlas minier ;
- Promotion des études de certification de minerais ;
- Sensibilisation des opérateurs miniers sur le civisme fiscal ;
- Viabilisation des sites miniers qualifiés et validés pour une meilleure productivité ;
- Instauration des zones d'exploitation artisanale.

### **Stratégie 3.3. Développement du secteur industriel**

#### **Objectif 1 : Améliorer la gouvernance du secteur**

- Renforcement des capacités du personnel du ministère provincial de l'Industrie et de la division provinciale de l'Industrie sur les mécanismes d'encadrement techniques ;
- Appui aux micros, petites et moyennes industries ;
- Elaboration d'une politique provinciale d'approvisionnement en matières premières.

#### **Objectif 2 : Développer les infrastructures à même de soutenir l'industrialisation de la Province**

- Développement des projets intégrateurs (barrage hydroélectrique de Katende et soutirage du courant sur la ligne Inga-Kolwezi à Tshimbulu dans le Kasai Central) ;
- Réhabilitation et construction des centrales hydroélectriques en Province ;
- Soutien à l'implantation des industries à forte potentialité en main d'œuvre locale ;
- Appui aux travaux de construction de la terminale SNCC à Lukelenge.

#### **Objectif 3 : Elargir la chaîne de transformation des matières premières localement**

- Implantation des usines de transformation et de conservation des produits agricoles ;

- Octroi des facilités d'accès au crédit aux industries de transformation locales ;
- Implantation des minoteries.

### **Stratégie 3.4. Développement du Commerce, PME, Banques, Micro finances et Assurances**

#### **Objectif 1 : Réduire les tracasseries administratives et fiscales**

- Vulgarisation des textes légaux (affichage des taux de taxes et impôts dans des bureaux des services d'assiettes) ;
- Formation du personnel de la Division des PME en techniques d'encadrement et de protection des PME ;
- Plaidoyer à la révisitation des textes et règlements fiscaux.

#### **Objectif 2 : Développer le commerce et attirer les investisseurs ou entrepreneurs**

- Identification des opérateurs économiques ;
- Promotion de l'octroi des crédits aux opérateurs économiques ;
- Construction d'un grand marché moderne dans la ville ;
- Assainissement du climat des affaires pour attirer les institutions bancaires et créer des nouvelles microfinances capables d'octroyer des crédits aux opérateurs économiques dans les territoires.

### **Stratégie 3.5 : Promotion de la culture et arts**

#### **Objectif 1 : Construire et équiper les infrastructures culturelles**

- Construction et équipement des infrastructures culturelles et administratives dans la ville et les territoires ;
- Construction des centres culturels et un institut de Beaux-Arts.

#### **Objectif 2 Former les cadres, agents et partenaires de la culture et des arts**

- Renforcement des capacités des cadres, agents et partenaires de la culture et des arts.

#### **Objectif 3 : Promouvoir les activités culturelles et les patrimoines culturels, matériels et immatériels de la province**

- Mise en place des stratégies de conscientisation et de sensibilisation de la population sur la protection et la promotion des patrimoines culturels ;
- Appui et promotion des activités culturelles et artistiques dans la ville et dans les Territoires.



### **Stratégie 3.6. Relance du Tourisme**

#### **Objectif 1 : Renforcer le cadre institutionnel**

- Création d'une Agence Provinciale de tourisme.

#### **Objectif 2 : Promouvoir le commerce touristique et la création de l'emploi**

- Exploration des nouveaux sites touristiques ;
- Renforcement des moyens (humains, logistiques et financiers) pour garantir la propreté des sites touristiques et faciliter l'accès à ces sites ;
- Appui au développement touristique des lacs Lomba, Ndinga, Munkamba et Fwa ;
- Aménagement des sites touristiques.
- Construction d'un centre récréatif, type STN (site touristique de nselé) à Mbuji-Mayi

#### **Objectif 3 : Cultiver un tourisme durable**

- Création de nouveaux espaces verts, parcs et jardins botaniques ;
- Construction du bâtiment de la Division provinciale du tourisme.

### **Stratégie 3.7. Développement du secteur des hydrocarbures**

#### **Objectif : Développer les infrastructures du secteur**

- Création des centres de stockage et distribution du carburant ;
- Vulgarisation des textes légaux auprès de tous les intervenants du secteur ;
- Etude prospective d'hydrocarbures.

## **Pilier 4 : Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures**

### **Stratégie 4.1. Développement des Infrastructures de Transports**

#### **Objectif : Assurer la mobilité des personnes et des biens et maintenir en état de praticabilité le réseau de transports**

- Construction et équipement d'un garage provincial ;
- Construction et réhabilitation de la voirie urbaine ;
- Installation des unités de concassage à Mbuji-Mayi ;
- Appui aux travaux d'achèvement de la terminale de la SNCC à Lukelenge ;
- Construction des arrêts et abris des passagers des bus ;
- Recyclage des conducteurs des engins automoteurs ;

- Création des centres de contrôle technique de l'Etat ;
- Vulgarisation des mesures de prévention routière (code de la route) dans les écoles, les émissions radio diffusées, les communiqués et les calicots ;
- Réhabilitation et Installation des panneaux de signalisation, feu de signalisation routière et marquage au sol.

### **Stratégie 4.2. Développement des infrastructures énergétiques**

#### **Objectif : Améliorer le taux de desserte en électricité et en carburant**

- Construction d'une ligne de transport haute tension de l'énergie électrique de Tubi Tubidi vers Mbuji-Mayi ;
- Vulgarisation des textes légaux et règlementaires relatifs au transport, stockage et commercialisation du carburant ;
- Renforcement de l'éclairage public dans la ville ;
- Construction des centrales hydroélectriques et centrales photovoltaïques en cours de réalisation à Cipuka ;
- Renforcement des puissances thermiques et hydroélectrique installées de la SNEL et l'ENERKA ;
- Appui à la réhabilitation du réseau de distribution de la SNEL ;
- Extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable ;
- Appui au projet d'approvisionnement de mini-réseaux autonomes de Mbuji-Mayi ;
- Construction des centres des réseaux de retraitement d'eau ;
- Appui à l'installation des usines pour fabrication de chlore ;
- Appui à l'opérationnalisation de la SONAHYDROC.

### **Stratégie 4.3. Développement du numérique**

#### **Objectif 1 : Assurer la couverture médiatique et de former des cadres**

- Recyclage et formation des professionnels de la communication et des médias ;
- Renforcement des capacités des opérateurs du secteur ;
- Equipement en matériels spécifiques adéquat à la nouvelle technologie.

#### **Objectif 2 : Assurer la couverture en PTNTIC**

- Equipement de la province en NTIC ;
- Recyclage et formation du personnel des PTNTIC en NTIC ;
- Construction des bâtiments abritant les services des PTNTIC dans les territoires ;
- Appui à l'opérationnalisation de la fibre optique.



## **Stratégie 4.4. Développement de l'urbanisation et de l'habitat**

### **Objectif 1 : Faire de l'urbanisme un service efficace au profit de la Province**

- Elaboration des plans locaux et particuliers d'urbanisation des quartiers, des communes et des territoires ;
- Application stricte de la loi sur le lotissement ;
- Actualisation et vulgarisation du plan directeur urbanistique de la ville ;
- Redynamisation de la commission provinciale de lotissement ;
- Création d'un corps des OPJ ;
- Renforcement des capacités du personnel de la Division de l'urbanisme ;
- Equipement des services de l'urbanisme en matériels opérationnels.

### **Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur de l'habitat**

- Renforcement des capacités du personnel de la Division de l'habitat ;
- Elaboration d'une politique sectorielle de l'habitat ;
- Acquisition des titres de propriétés dans différents domaines public de l'Etat en vue de leur sécurisation.

### **Objectif 3 : Construire les logements sociaux à travers la ville et la province dans le but de lutter contre la carence en logement de la population la plus démunie**

- Etude d'identification des besoins en logement ;
- Construction des maisons à caractère social ;
- Sensibilisation de la population à éviter la spoliation des terrains de l'Etat ;
- Réhabilitation des maisons de l'Etat qui sont dans un état de délabrement très avancé ;
- Suppression des lotissements anarchiques défavorisant une bonne habitation de la population ;
- Renforcement de l'autorité de l'Etat.

### **Objectif 4 : Eriger des immeubles du domaine privé pour le logement des fonctionnaires et agents de l'Etat**

- Construction des maisons du domaine privé de la Province ;
- Création des banques de l'habitat ;
- Facilitation de l'accès aux crédits bancaires de la population pour la construction des maisons durables.



### **Stratégie 4.5. Aménagement du territoire**

#### **Objectif : Protéger et moderniser le patrimoine immobilier de l'Etat**

- Numérisation et Sécurisation des titres immobiliers de l'Etat ;
- Elaboration du plan d'aménagement des territoires ;
- Informatisation des services fonciers et des titres immobiliers ;
- Inventaire et établissement des titres immobiliers de l'Etat ;
- Renforcement des capacités des agents de la division de l'aménagement du territoire.

## **Pilier 5 : Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibré**

### **Stratégie 5.1. Protection de l'Environnement et Développement Durable**

#### **Objectif : S'adapter et atténuer les effets des réchauffements climatiques**

- Accompagnement des initiatives locales de boisement, reboisement et agroforesterie de la province du Kasaï-Oriental.

### **Stratégie 5.2. Amélioration des services d'Hygiène et assainissement**

#### **Objectif : Réduire sensiblement le taux de pollution environnementale**

- Appui aux activités de ramassage des déchets dans la ville et les territoires ;
- Appui aux initiatives d'entrepreneuriat environnemental (fabrication des emballages bio dégradables) ;
- Aménagement du réseau d'assainissement dans la ville et les territoires ;
- Renforcement des capacités de la population bénéficiaire ;
- Vulgarisation des textes légaux sur la fonctionnalité des brigades d'assainissement (PONA, Programme stratégique d'assainissement, ... ) ;
- Redynamisation des brigades d'hygiène et d'assainissement
- Approvisionnement en intrants de désinfection ;
- Construction des dépotoirs de transit et définitif dans des communes urbaines et rurales de la province ;
- Formation et équipement des brigades d'assainissement en matériels et outils de travail ;
- Sensibilisation des communautés bénéficiaires par les différents canaux de communication ;
- Promotion de recyclage et compostage des déchets



### Stratégie 5.3. Développement rural

#### Objectif 1 : Augmenter la desserte de la population en eau potable et en électricité

- Electrification des ménages, écoles, centres de santé et éclairage public par l'énergie solaire photovoltaïque ;
- Construction des forages avec pompes intégrées et mini-réseaux d'adduction d'eau dans les cinq territoires ;
- Captage des sources d'eau pour mini-réseaux dans les territoires.

#### Objectif 2 : Construire et réhabiliter des infrastructures de développement rural

- Développement des filières agricoles dans les communes et territoires ;
- Construction des écoles et centres de santé dans les communes et territoires ;
- Entretien de tous les axes des pistes de desserte agricole :
  - Axe Tshibombo – Tshilunde –Tshintu Muanza (70Km) ;
  - Axe Babilembi – Tshikisha (67Km) ;
  - Axe Lac Munkamba – Mupompa : (45Km) Dikundi – Kena Nun (17Km) ; OR
  - Axe Tshintshianku – Rivière Lubi (50Km) ;
  - Axe Matshia – Port Ndomba (31Km) ;
  - Axe Kakangayi – Tshijiba (45Km) ;
  - Axe Tshibombo – Katende PKo ; 16Km
  - Axe Lubo – Kamuji Bena Nganza (30Km) ;
  - Axe Katanda – Kalambayi (30 Km) ;
  - Axe Bakwa Loji – Bilanga – Katanda (30 Km) ;
  - Axe Katanda – Kamponji – Tshimpoko – Masanga – Tshibila 25Km ;
  - Axe Bracongo – Tshiala – Kabala – Nunu – Mpanya Mutombo 232Km ;
  - Axe Nkwadi –Dinsanga 16 Km ;
  - Axe Kasumbi – Nsonga – Kashila : 16Km jusqu'à la rivière
- Construction des logements sociaux en milieu rural ;
- Construction des bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des territoires ;
- Construction des places à vivre (marchés) dans les territoires.
- Campagne de sensibilisation et animation rurales.

## CHAPITRE IV. COÛT ET FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL

### IV.1. Estimation de coûts

L'estimation des coûts de différentes actions (projets) prioritaires retenues pour la mise en œuvre du Plan de Développement Provincial 2023-2027 du Kasai-Oriental dans les différents piliers renseigne qu'il faut globalement un montant de CDF **4058.182.23 millions**.

La répartition de ce coût total sur les piliers stratégiques du Plan de Développement se présente comme suit :

- Pour le premier pilier relatif à la **Valorisation du capital humain, développement social et culturel**, les besoins d'un montant de **CDF 1.525.782 millions** a été indiqué. Ces besoins concernent les secteurs ci-après : Santé, Nutrition, VIH/SIDA et Covid-19 (**CDF 93.236 millions**) ; Renforcement des services de l'Education et de la formation (**CDF 863.121 millions**) ; Renforcement de l'égalité liée au genre et de la protection des familles et enfants (**CDF 20.044 millions**) ; Promotion de la jeunesse, des sports et loisirs (**CDF 331.580 millions**) ; Promotion de l'emploi (**CDF 168.600 millions**) et Amélioration de la protection sociale et affaires humanitaires (**CDF 49.201 millions**).
- En ce qui concerne le deuxième pilier **Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la paix**, les besoins exprimés ont été portés à hauteur de **CDF 48.705 millions**. Les principaux secteurs qui ont été alignés à ce niveau sont : Renforcement de la gouvernance politique et sécuritaire (**CDF 19.630 millions**) ; Renforcement de la gouvernance Administrative et judiciaire (**CDF 17.705 millions**) et Renforcement de la gouvernance économique et financière (**CDF 11.370 millions**).
- En rapport avec la troisième pilier intitulé **Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie**, un coût de **CDF 1.517.382 millions** a été réparti sur les secteurs suivants : Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (**CDF 233.732 millions**) ; Développement du secteur minier (**CDF 27.100 millions**) ; Développement du secteur industriel (**CDF 1.017.900 millions**) ; Commerce, Banques, Microfinances et Assurances (**CDF 5.850 millions**) ; Promotion de la culture et arts (**CDF 13.950 millions**) ; Relance du tourisme (**CDF 188.850 millions**) et Développement des Hydrocarbures (**CDF 30.000 millions**).
- Le quatrième pilier relatif à **l'aménagement du territoire, reconstruction et modernisation d'infrastructures** a été chiffré à **CDF 772.960 millions**. La répartition de ce coût au niveau des secteurs priorités se présente de la manière suivante : Développement des Infrastructures de transports (**CDF 106.880 millions**) ; Développement des Infrastructures Energétiques (**CDF 159.000 millions**) ; Nouvelles

Technologies de l'Information et Communication (CDF 35.000 millions); Développement urbain et de l'habitat (CDF 465.980 millions) et Aménagement du Territoire (CDF 6.100 millions).

- Enfin, en ce qui concerne le cinquième pilier en rapport avec la **Protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, le développement durable et équilibré**, les besoins ont été chiffrés à **CDF 193.353,46 millions**, répartis comme suit : Protection de l'environnement et développement durable (CDF 13.000 millions); Amélioration des services d'eau, d'Hygiène et assainissement (CDF 39.780 millions) et Développement rural (CDF 140.573 millions).

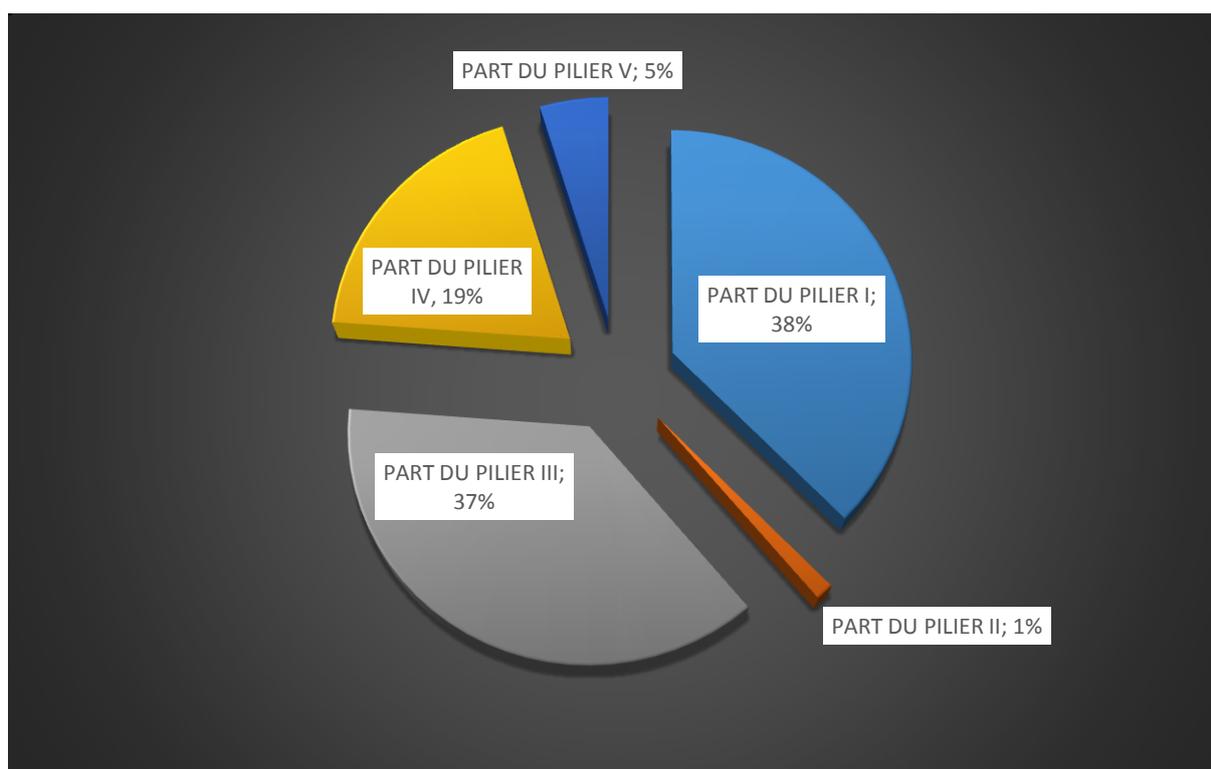
Tableau n°38 : Synthèse des coûts par Piliers

PILIER	Financement	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027
PILIER I	Montant	73335	350694	377644	362054	362054	1525782
	Acquis	33001	152262	159890	155349	155349	655851
	Etat	8800	40603	42637	41426	41426	174893
	Province	13200	60905	63956	62140	62140	262340
	Bailleurs	11000	50754	53297	51783	51783	218617
	A rechercher	40334	187109	196432	190882	190882	805639
PILIER II	Montant	0	18215	7150	18165	5175	48705
	Acquis	0	8152	3218	8174	2329	21872
	Etat	0	2174	858	2180	621	5833
	Province	0	3261	1287	3270	932	8749
	Bailleurs	0	2717	1073	2725	776	7291
	A rechercher	0	9963	3933	9991	2846	26733
PILIER III	Montant	0	469857	501123	298843	247559	1517382
	Acquis	0	206862	222120	131742	108732	669456
	Etat	0	55163	59232	35131	28995	178522
	Province	0	82745	88848	52697	43493	267782
	Bailleurs	0	68954	74040	43914	36244	223152
	A rechercher	0	252832	271480	161018	132894	818224
PILIER IV	Montant	0	203215	194715	186765	188265	772960
	Acquis	0	90302	86477	82899	83574	343251
	Etat	0	24080	23060	22106	22286	91534
	Province	0	36121	34591	33160	33430	137300
	Bailleurs	0	30101	28826	27633	27858	114417
	A rechercher	0	110369	105694	101546	102146	419754
PILIER V	Montant	0	56790	52302	45789	38472	193353



	Acquis	0	24881	22861	19930	16637	84309
	Etat	0	6635	6096	5315	4437	22482
	Province	0	9952	9144	7972	6655	33724
	Bailleurs	0	8294	7620	6643	5546	28103
	A rechercher	0	30410	27941	24359	20335	103044
<b>TOTAL PAP 2023- 2027</b>	Montant	73335	1098771	1132934	911616	841525	4058182
	Acquis	33001	482458	494565	398094	366621	1774739
	Etat	8800	128656	131884	106159	97766	473264
	Province	13200	192983	197826	159238	146648	709896
	Bailleurs	11000	160819	164855	132698	122207	591580
	A rechercher	40334	590682	605479	487796	449103	2173394

Graphique n°1 : Répartition des coûts par piliers en pourcentage



## IV.2. Modalités de financement

La stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du présent Plan de développement repose sur les ressources mobilisées par la Province, les rétrocessions ainsi que le financement extérieur. Cette stratégie devra être combinée avec les autres sources de financements captées dans la période 2023-2027.

Dans l'optique notamment d'attirer différentes ressources qui peuvent émaner de particuliers ou du secteur privé, il est indispensable de mettre en place une caisse de contribution pour le développement de la Province, et ainsi financer le Plan de Développement Provincial. Le recours au collectif budgétaire et la mobilisation des ressources auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux, constitue l'épicentre du financement de la stratégie. Les partenariats stratégiques avec le secteur privé afin de jumeler les démarches constituent également une piste à explorer.

Les mesures pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques seront prises en compte pour une gestion efficiente des ressources qui seront mobilisées. Pour ce faire, le Gouvernement provincial assurera la coordination de tout le processus de mise en œuvre dans le cadre du développement de la Province. Ceci devra impliquer la participation d'autres niveaux de gestion de la Province et acteurs importants, dont les services administratifs et techniques de l'Administration publique, les Entités Territoriales Décentralisées, la Société civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

De ce fait, **le Gouvernement provincial** aura plusieurs missions notamment de : (i) mobiliser les recettes provinciales et locales ; (ii) appuyer la réalisation des actions/projets ; (iii) assurer la cohérence entre les politiques, les stratégies et les interventions ; (iv) organiser les espaces de concertation entre tous les partenaires au développement ; (v) renforcer le partenariat public-privé ; et (vi) améliorer l'environnement des affaires au profit du Secteur privé.

**Les Entités Territoriales Décentralisées (ETD)** auront comme mission de réaliser des actions de développement local avec des recettes rétrocédées et produites sur leurs budgets. Elles auront à conduire le développement autocentré avec leurs Comités locaux de développement dans un mode participatif.

**Le Secteur privé**, vecteur de croissance et créateur d'emplois, y compris les importateurs et les exportateurs, les investisseurs, les entrepreneurs, les commerçants, les artisans et autres acteurs opérant dans l'informel, aura à intervenir dans les secteurs productifs, spécialement dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines et les infrastructures.

**La Société civile** sera impliquée dans la réalisation et le suivi du Programme d'Actions Prioritaires. A travers les organisations locales, elle participera à la réhabilitation des routes de desserte agricole en apportant sa main d'œuvre. Elle contribuera activement à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs et à l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.

**Les Partenaires Techniques et Financiers** apporteront également leurs appuis dans la

réalisation du Programme d'Actions Prioritaires, par la contrepartie pour le financement des activités inscrites dans leurs Programmes de Travail Annuel (PTA).

## CHAPITRE V. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

### V.1. Redevabilité

La redevabilité est nécessaire pour mettre en confiance les différents acteurs concernés dans la mise en œuvre de ce Plan de Développement, lesquels doivent travailler en synergie. Cette redevabilité oblige tout acteur investit d'un mandat ou ayant reçu les fonds publics ou privés pour la mise en œuvre de ce plan de rendre des comptes auprès de ceux qui les lui ont confiés à l'occurrence la population.

Elle répond à trois principes :

- **La redevabilité, c'est répondre à une demande.** En tant qu'acteurs, on doit rendre compte par rapport aux demandes de la population ;
- **La redevabilité, c'est pouvoir sanctionner.** Les partenaires, la population doivent avoir les moyens de sanctionner ou d'interpeller. En cas de mauvaise gestion, il faut porter le cas devant la justice ;
- **La redevabilité n'est pas ponctuelle ou sélective.** On rend compte pendant toute la durée de la mise en œuvre du Plan de Développement (redevabilité continue).

Ainsi, le gouvernement provincial, autour des médias, devra définir les grandes lignes, et surtout les étapes qui constitueront le chemin à suivre dans la communication afin d'arriver à l'appropriation par tous pour ce qui concerne la mise en œuvre du Plan de Développement Provincial du Kasaï-Oriental 2023-2027.

Il s'agira concrètement :

- De renforcer les membres de l'Exécutif provincial sur la mise en œuvre et la manière de communiquer quant à ce Plan de développement Provincial ;
- D'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public autour de ce Plan de développement Provincial ;
- D'organiser des émissions à la radio comme à la télévision pour diffuser des informations sur ce Plan de développement Provincial ;
- De diffuser l'information à travers les réseaux sociaux.

### V.2. Acteurs de mise en œuvre

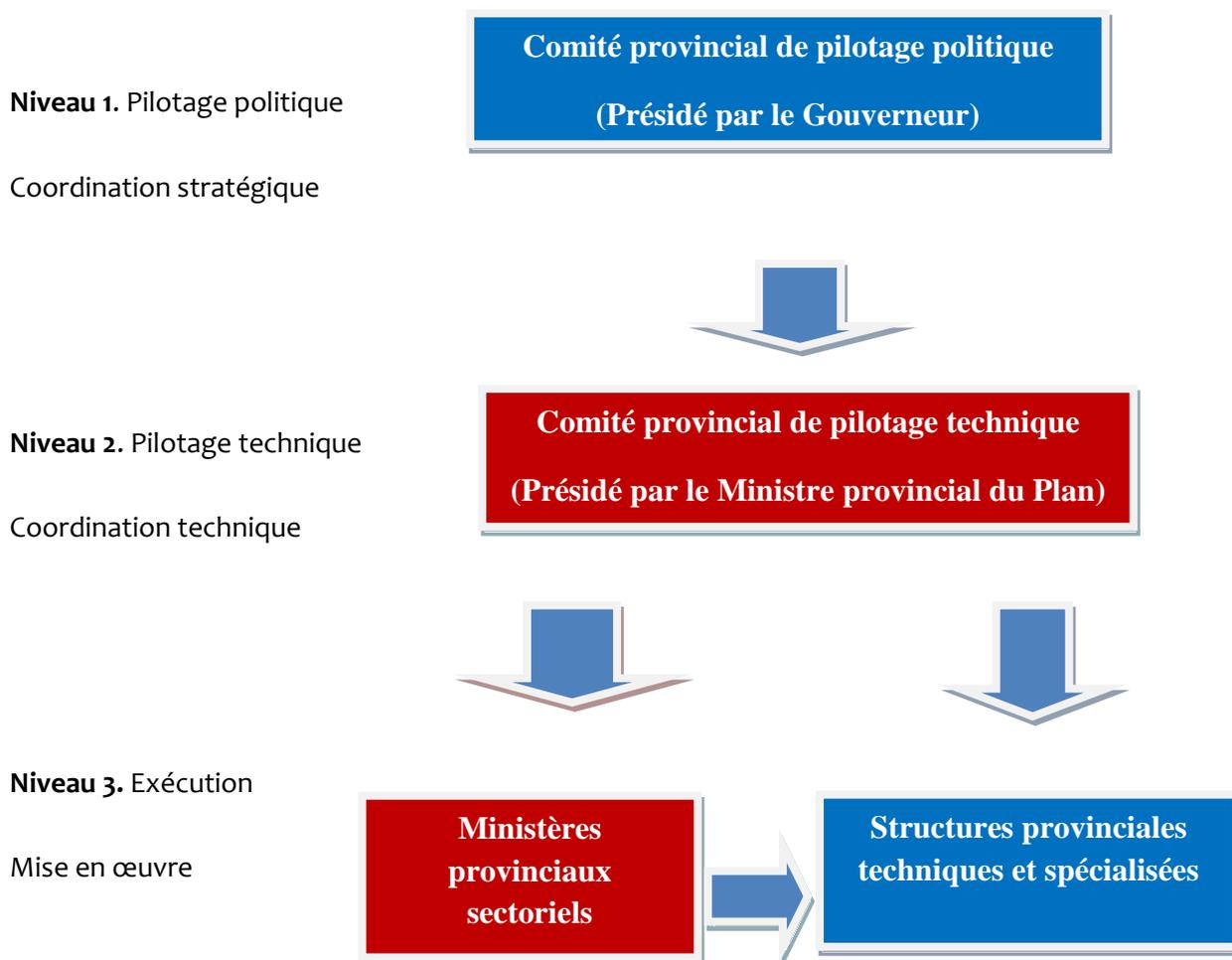
Le gouvernement provincial devra pour la mise en œuvre de ce Plan de développement, en se basant sur le Plan National Stratégique de Développement 2019-2023 ainsi que sur les actions entreprises dans la province de 2018 à 2023, mettre en place un dispositif d'observation et d'analyse de l'évolution de la mise en œuvre du Plan de développement dont le système de suivi-évaluation sera fondé sur les principes de la Gestion axée sur les résultats de développement (GARD), de responsabilités et de délais.

Le Plan de développement sera ainsi mis en œuvre par le gouvernement provincial, sous la coordination stratégique et le pilotage politique du Gouverneur de province, tout en bénéficiant des soutiens de l'Assemblée provinciale, de la Société civile ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers.

Chaque Ministre provincial devra, assurer la gestion du secteur relevant de ses attributions suivant les objectifs sectoriels contenus dans le plan de développement, mettre en œuvre le programme sectoriel à travers un schéma directeur de mise en œuvre, et mettre à profit le dispositif de suivi-évaluation.

Ainsi, pour permettre aux Parties prenantes de recevoir l'information et d'échanger sur le mécanisme de pilotage et de suivi du Plan de Développement Provincial, il sera institué un comité de pilotage politique (placé sous la coordination du Gouverneur de province), un comité de pilotage technique (placé sous la coordination du Ministre provincial du Plan) et les structures provinciales techniques et spécialisées composés des ministères provinciaux Sectoriels s'occupant de la mise en œuvre.

**Graphique n°2 : Cadre de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial**



Il faudrait également signaler que la mise en œuvre de ce Plan de développement requiert l'implication de tous les acteurs au développement. Ainsi, la responsabilité de chaque acteur sera définie comme suit :

1. **Le pouvoir central** devra allouer à la Province les ressources financières telles que prévues par la constitution et les lois organiques.
2. **L'exécutif provincial** devra mobiliser les recettes provinciales et locales, assurer la coordination et la cohérence des politiques, procéder à la reddition des comptes auprès de la population à travers les organes délibérants, renforcer le partenariat avec d'autres acteurs (les services administratifs et techniques de l'administration publique, les Entités Territoriales Décentralisées, la Société civile, le Secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers), associer les partenaires, améliorer le climat des affaires au profit du secteur privé et instaurer un dialogue inclusif entre les acteurs.
3. **Les Entités Territoriales Décentralisées** devront réaliser des actions de développement local avec des recettes rétrocédées et produites sur leur budget. Elles auront à conduire le développement avec leurs Comités locaux de développement (CLD).
4. **Le secteur privé** devra jouer son rôle traditionnel de vecteur de croissance et de l'emploi.
5. **La société civile** devra s'impliquer dans la réalisation et le suivi des actions de ce Plan et renforcer le partenariat avec les autres acteurs au développement. Elle devra contribuer activement à la vulgarisation des textes légaux et réglementaires de différents secteurs et à l'implication de toute la population pour la réussite de la mise en œuvre de cet outil de développement provincial.
6. **Les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG internationales de développement et autres agences de coopération** devront notamment :
  - Renforcer les capacités des structures institutionnelles ;
  - Assurer l'appui matériel, financier et technique nécessaire à travers toute la Province ;
  - Redéfinir les modalités d'appui et de soutien au secteur privé afin que ce dernier réalise des avantages substantiels et durables en faveur des populations.

### V.3. Mécanisme de suivi-évaluation

L'approche choisie pour le suivi évaluation de ce plan provincial de développement met l'accent sur l'implication de toutes les parties prenantes et un partage clair des rôles et des responsabilités de différents acteurs.

Le dispositif devra promouvoir le principe de la responsabilisation des ministères sectoriels et des structures provinciales dans le suivi efficace des actions pour une gestion basée sur les résultats de développement (GARD).

#### V.3.1. Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs de suivi-évaluation sont spécifiés à deux niveaux, à savoir :

1. Le suivi de l'exécution qui concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des projets et programmes identifiés dans le PAP. Il s'effectuera en impliquant les ministères sectoriels, les Entités Territoriales Décentralisées et déconcentrées, le secteur privé, les partenaires au développement, les donateurs et les populations bénéficiaires ;
2. Le suivi d'effets et d'impact qui porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations.

Pour le suivi d'exécution des actions, deux types d'indicateurs seront définis en vue de mesurer le niveau d'exécution des activités de différents programmes et projets : (i) les indicateurs des moyens ou d'inputs (financiers et physiques) mesurant des ressources fournies par la Province et les partenaires au développement et (ii) les indicateurs de résultat opérationnel ou d'outputs évaluant les résultats opérationnels générés.

Concernant le suivi d'effets et d'impact, deux types d'indicateurs seront également définis pour mesurer l'impact des politiques, projets et programmes ; (i) les indicateurs de résultats ou d'effets évaluant les résultats finaux en fonction de l'objectif poursuivi et (ii) les indicateurs d'impacts mesurant les conséquences de l'évolution des résultats.

Les indicateurs des ODD serviront de base sur laquelle les indicateurs de suivi de progrès réalisés dans la Province seront calculés.

### V.3.2. Reporting, périodicités et responsabilités

Tableau n°39 : Outils de reporting

Périodicité	Reporting	Responsable
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes rendus des travaux des groupes sectoriels</li> </ul>	Groupes sectoriels
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableaux de bord « sectoriels » (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)</li> </ul>	Ministères sectoriels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableaux de bord provincial (documentation sur la mise en œuvre des actions indiquées dans le PAP)</li> </ul>	Min. Prov.Plan
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de suivi budgétaire par ministère (états d'exécution financière par programme)</li> </ul>	Min Prov. Plan et Budget
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Synthèse trimestrielle sur la mise en œuvre du Plan provincial</li> </ul>	Div. Provincial du Plan
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports annuels de performance des budgets programmes sectoriels</li> </ul>	Ministères provinciaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel de performance des plans d'actions/Budget programme provincial</li> </ul>	Min. Plan et Gouvernement provincial
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport sur l'utilisation de l'aide extérieure et le suivi sur le partenariat (cfr. Déclaration de Paris)</li> </ul>	Min. Plan/ PGAI Provincial
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tableau de bord pour le suivi des ODD ; rapport consolidé de mise en œuvre du Plan provincial.</li> </ul>	OCDD, Div. Prov. Plan
Rapports supra-annuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de réalisation des ODD</li> </ul>	OCDD, Div. Prov. Plan
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan provincial</li> </ul>	Min. Plan & Div. Provincial/Plan

En dehors de ces outils de reporting, le système d'information conçu pour la mise en œuvre de ce Plan de développement provincial comprendra également des outils de collecte de données nécessaires au suivi-évaluation.

Il s'agit :

**Des statistiques administratives** seront essentielles pour assurer une production d'informations détaillées dans plusieurs secteurs-clés (éducation, santé, eau et énergie, transport, justice, etc.).

**Des missions de supervision** dans les principaux ministères, seront systématisées afin de vérifier l'avancement des programmes et projets. Planifiées annuellement, elles devront

faire l'objet d'une préparation minutieuse et reposer sur l'utilisation des services déconcentrés pour la collecte des données.

**Des réunions périodiques de suivi :** hormis les réunions périodiques sectorielles, elles se tiendront avec les structures techniques et les sectoriels à l'initiative du Ministère Provincial du Plan qui veillera à un meilleur fonctionnement du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du Plan de développement provincial.

#### V.4. Facteurs de risques

Il existe des contraintes de natures diverses au plan interne comme externe pouvant compromettre la réussite du Plan de Développement Provincial, notamment l'atteinte des objectifs économiques et sociaux à l'horizon 2027.

Il s'agit des contraintes majeures ci-après :

- **Absence des organes délibérants et exécutifs prévus dans les Entités Territoriales Décentralisées.**

En effet les ETD sont des parties prenantes importantes dans la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires. Cependant, aujourd'hui, ces Entités ne sont gérées que par les Chefs de secteur et de chefferie. Elles attendent leurs organes délibérants et exécutifs à l'issue des élections locales, communales et urbaines pour leur opérationnalisation. Sans ces organes, la bonne gouvernance et spécialement la transparence dans la gestion de ces entités posent problème et constituent une contrainte majeure dans la mise en œuvre effective du Programme du Gouvernement provincial.

- **Retard dans la mise place de la Fonction publique provinciale.** Le Gouvernement provincial mettra en œuvre son Programme à travers les services administratifs. Jusqu'alors, les agents et fonctionnaires des services décentralisés sont gérés par la Fonction publique nationale. Elle constitue une contrainte qui limite l'autorité du Gouvernement provincial.

- **Lenteur dans le transfert des compétences et ressources.** La Constitution et les Lois accordent la libre administration aux provinces et l'autonomie de gestion des ressources économiques, financières et humaines. Le transfert des compétences et ressources tarde à se concrétiser et constitue également une contrainte à la bonne mise en œuvre du Programme du Gouvernement provincial.

- **Insuffisance de la rétrocession.** Le Gouvernement provincial reçoit la rétrocession du Gouvernement central qui ne tient pas compte de la capacité contributive et de la

démographie de la Province. Cette variable réduit les capacités financières de la Province pour mettre en œuvre son Programme de développement.

- **Situation des provinces voisines.** La situation des provinces voisines peut avoir une incidence sur la Province, particulièrement en cas des conflits armés susceptibles de bloquer les importations, les exportations, de provoquer un afflux de réfugiés avec des conséquences multiples dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement.

En outre, les contraintes pourraient provenir, au plan externe, de la situation dans laquelle se trouve la RDC, liée à la lenteur de la reprise de l'activité économique mondiale, d'une dépréciation des cours des matières premières, du taux de change du dollar et de l'instabilité politique dans la sous-région ainsi que l'instabilité institutionnelle nationale et les retards dans la mise en œuvre des réformes sur le climat des affaires.

Au plan interne, les principaux facteurs de risques concernent les résistances aux changements et la faible appropriation, la faible mobilisation des ressources budgétaires, la faiblesse des ressources humaines requises pour conduire les projets, les dépenses sociales imprévues ainsi que les aléas climatiques (inondations, sécheresse).

Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes, affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du Plan de Développement Provincial. Une faible exécution des dépenses d'investissement pourrait affecter significativement l'action du Gouvernement provincial et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2027.

Les moyens pour minimiser ces risques nécessitent, de la part des différents acteurs, un engagement ferme et une solidarité soutenue.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Draft du Plan Développement provincial 2021-2025 ;
2. Profil résumé : *Pauvreté et conditions de vie des menages*, mars 2009 ;
3. [www.caid.cd/Province du Kasai-Oriental](http://www.caid.cd/Province%20du%20Kasaï-Oriental) ;
4. *Monographie de la Province du Kasai-Oriental*, 2011 ;



# **ANNEXE**

# Résultats-synthèses

	Nombre de cibles	Nombre de cibles analysées	Cible non complétée	Nombre de cibles urgentes	Nombre de cibles prioritaires	Nombre de cibles à moyen terme	Nombre de cibles à long terme	Nombre de cibles à consolider	Nombre de cibles non prioritaires	Nombre de cibles non pertinentes
<b>TOTAL DES CIBLES POUR LES 17 ODD</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>63</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	7	7		1	1	3		2		
ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	8	8		1	2	3		1		1
ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	13	13		3	6	3		1		
ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	10	10		3	3	2		2		

ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	9	9		1		2	1	4	1	
ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	8	8		1		5			1	1
ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	5	5		1	1	2		1		
ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	12	12		4	6			1	1	
ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	8	8		2	5	1				
ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10	10		1	4	4			1	

<p>ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	10	10		1	6	3			
<p>ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables</p>	11	11		1	7	3			
<p>ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*</p>	5	5			2	1		2	
<p>ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable</p>	10	10		1	3	4		1	1
<p>ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	12	12		1	5	3		2	1

<p>ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</p>	12	12		2	4	5		1		
<p>ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>	19	19		2	8	8				1

- POPULATION
- PROSPÉRITÉ
- PLANÈTE
- PAIX
- PARTENARIATS

## Résultats-synthèses de la priorisation des cibles des ODD dans les ETDs

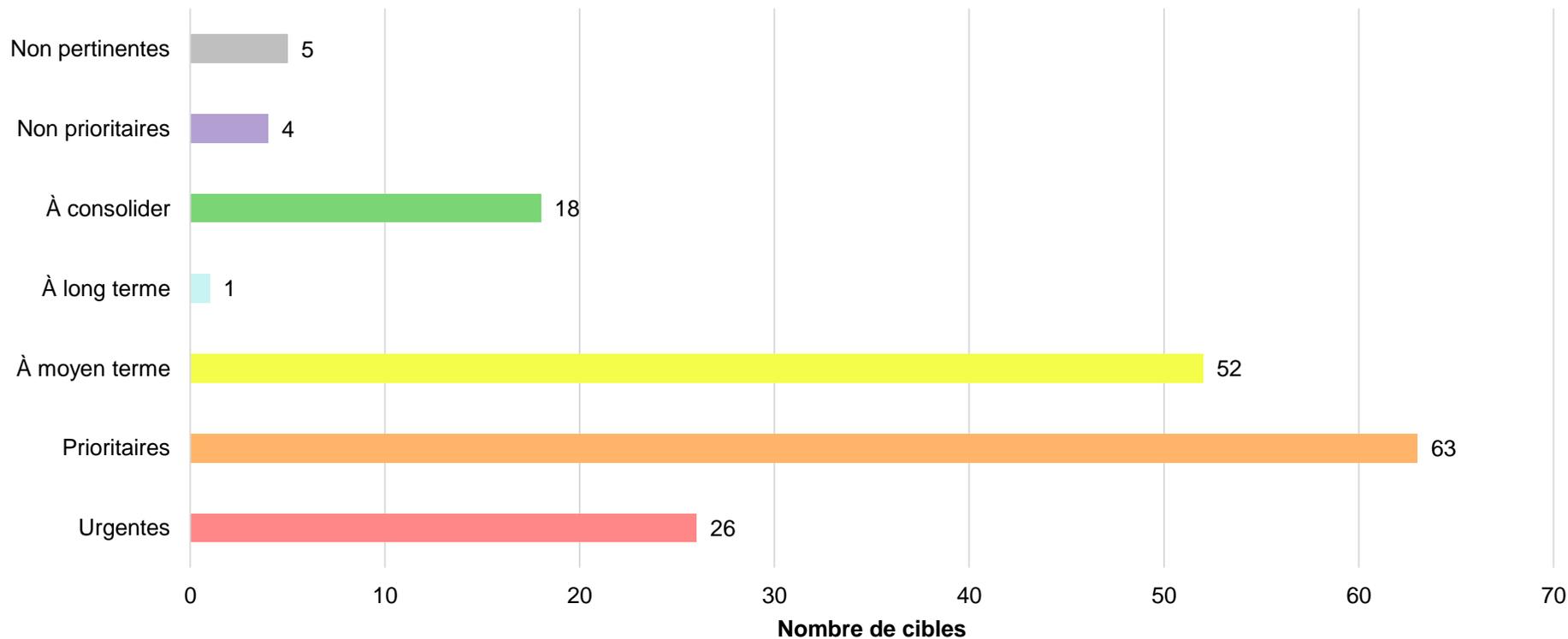


Tableau d’alignement du PDP sur les ODD, Objectifs New Deal et approche Nexus, et priorités du PDP

PILIER DU PDP	DIMENSIONS DES ODD	OBJECTIFS NEW DEAL	Approche Nexus : 4 thématiques prioritaires	PRIORITES DU PDP 2023-2027
<p><b>P.1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education Formelle Professionnelles et Technique, Recherche Scientifique.</li> <li>- Santé, Nutrition, VIH/SIDA et COVID-19</li> <li>- Emploi</li> <li>- Protection Sociale et Humanitaire.</li> <li>- Genre et Groupes Vulnérables</li> <li>- Jeunesse et Sports</li> <li>- Cultures et Arts.</li> </ul>	<p><b>Développement humain (ODD 1 à 5, 8, 10, 11)</b></p>	<p><b>PSG 4 :</b> Fondements économiques.</p> <p><b>PSG 5 :</b> Revenus et services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité alimentaire et malnutrition ;</li> <li>- Accès aux services de base ;</li> <li>- Mouvements forcés de populations ;</li> <li>- Violences basées sur le genre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire au moins de moitié l’incidence de la pauvreté ;</li> <li>- Eliminer la faim et toutes formes de malnutrition ;</li> <li>- Réduire significativement la mortalité maternelle en passant du taux en-dessous de 70/100000 naissances vivantes ;</li> <li>- Réduire drastiquement le taux de mortalité néo-natale à 12/1000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins 5 ans à 25/1000 naissances vivantes ;</li> <li>- Mettre fin aux épidémies, au paludisme et autres maladies ;</li> <li>- Assurer un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire à tous les enfants ;</li> <li>- Augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines technique et professionnel ;</li> <li>- Garantir l’égalité dans l’accès à tous les sexes et groupes sociaux (vulnérables...);</li> <li>- Assurer de manière équitable l’accès de toute la population à</li> </ul>

				<p>l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous ;</li> <li>- Réduire les inégalités par l'amélioration progressive et rapide des revenus de 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation et l'intégration sociale, économique et politique de toutes les personnes.</li> </ul>
<p><b>P.2 : Renforcement de la Bonne Gouvernance, restauration de l'Etat et consolidation de la paix.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paix et stabilisation.</li> <li>- Sécurité (Armée et Police).</li> <li>- Gouvernance politique et démocratique</li> <li>- Gouvernance administrative et locale</li> <li>- Justice et droits humains</li> <li>- Gouvernance économique et financière (Planification, Cadrage macro-économique et Programmation des investissements ; Gestion du portefeuille de l'Etat ; Gestion budgétaire et des Finances publiques).</li> </ul>	<p><b>Bonne gouvernance (ODD 16)</b></p>	<p><b>PSG 1 :</b> Politique inclusive</p> <p><b>PSG 2 :</b> Sécurité</p> <p><b>PSG 3 :</b> Justice</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'Etat de droit ;</li> <li>- Donner à tous l'accès à la justice dans les conditions d'égalité ;</li> <li>- Mettre en place une Fonction Publique Provinciale efficace, responsable et transparente en exécution de l'Edit N°006/2017 du 20 décembre 2017 portant statut général de la fonction publique provinciale et locale ;</li> <li>- Réduire toutes les formes de violences ;</li> <li>- Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics ;</li> <li>- Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans ses politiques, stratégies et planification tant nationales</li> </ul>

				<p>que locales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la planification nationale.</li> </ul>
<p><b>P.3. : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage</li> <li>- Exploitation minière</li> <li>- Production des hydrocarbures et des gaz naturels</li> <li>- Industries, PME/PMI et Artisanat</li> <li>- Tourisme</li> <li>- Commerce</li> <li>- Banques et Microfinances.</li> </ul>	<p><b>Croissance forte, inclusive et durable (ODD 2, 8,9 et 12).</b></p>	<p><b>PSG 4 :</b> Fondements économiques.</p> <p><b>PSG 5 :</b> Revenus et services.</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable ;</li> <li>- Maintenir un taux de croissance économique d'au moins 7% par an ;</li> <li>- Mettre en œuvre des politiques de promotion du Tourisme durable pour créer des emplois et mettre en valeur les cultures et produits locaux ;</li> <li>- Mettre en place une</li> </ul>

<p><b>P.4. Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du territoire</li> <li>- Infrastructures de transport</li> <li>- Infrastructures électriques</li> <li>- Réseau d'alimentation en eau potable</li> <li>- Développement du numérique (poste et tic)</li> <li>- Développement urbain et habitat.</li> </ul>	<p><b>(ODD 7, 9, et 11)</b></p>	<p><b>PSG 4 :</b> Fondements économiques.</p> <p><b>PSG 5 :</b> Revenus et services.</p>		<p>infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, résiliente et universellement accessible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous ;</li> <li>- Assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs et au système de transport viables et accessibles.</li> <li>- Renforcer la capacité des institutions financières nationales susceptibles de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.</li> </ul>
<p><b>P.5. Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibre.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement et développement durable</li> <li>- Protection de l'environnement et conservation de la nature</li> <li>- Eau, hygiène et assainissement</li> <li>- Développement rural</li> <li>- Développement équilibré.</li> </ul>	<p><b>Environnement et Développement Durable (ODD 13, 14 et 15)</b></p>	<p><b>PSG 4 :</b> Fondements économiques.</p> <p><b>PSG 5 :</b> Revenus et services.</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;</li> <li>- Réduire considérablement la production des déchets ;</li> <li>- Conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines ;</li> <li>- Préserver et réduire nettement la pollution marine de tout type ;</li> <li>- Réglementer efficacement la pêche ;</li> <li>- Garantir la préservation, la</li> </ul>

				<p>restauration et l'exploitation durable des écosystèmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts ;</li><li>- Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.</li></ul>
--	--	--	--	---